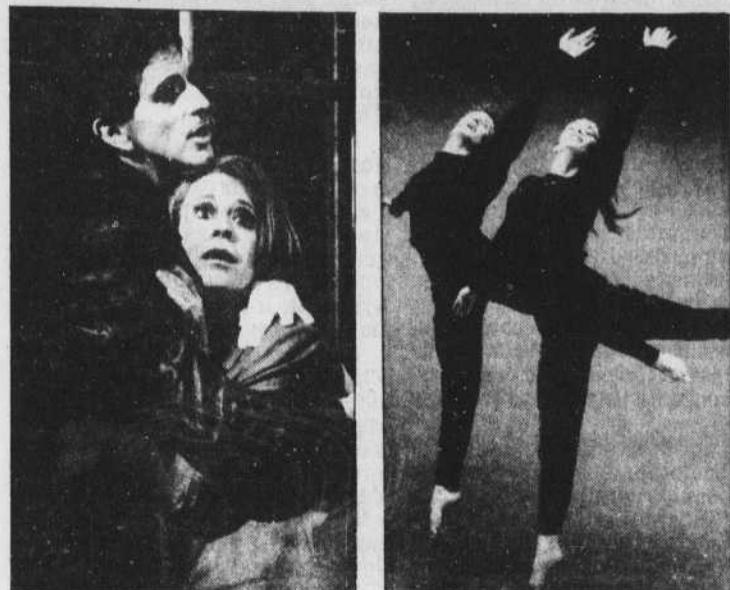


culture et société



Le mois Bertolt Brecht

Une simple coïncidence, mais qui a toutes les allures d'un événement théâtral : en un seul mois, trois des œuvres les plus importantes de Bertolt Brecht prennent l'affiche au Centre national des arts, au Théâtre de quat'sous et au Théâtre Denise-Pelletier, avec des comédiens de renom. (Notre photo : René Gagnon et Louise Forestier dans *L'Opéra de quat'sous*, mis en scène par André Brassard, au CNA).
Page 13

Le Toronto Dance Theatre

Depuis sa naissance en 1968, le Toronto Dance Theatre s'est imposé comme une des plus importantes troupes de danse contemporaine au Canada. Mais le TDT, qui donnera trois spectacles à l'UQAM de jeudi à samedi, n'a pas toujours eu la vie facile. Suzanne Asselin s'est entretenue avec un de ses cofondateurs, le chorégraphe David Earle, qui présente les nouvelles créations de la compagnie.
Page 13

L'URSS a violé plusieurs traités, accuse Washington

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain est arrivé à la conclusion, « après une étude précise qui a pris plusieurs mois », que l'Union soviétique a « violé ou probablement violé » divers traités sur le contrôle des armements, a déclaré hier un haut fonctionnaire du département d'État ayant requis l'anonymat.

Ce problème sera évoqué le 18 janvier prochain à Stockholm par le secrétaire d'État George Shultz lors de son entretien avec le ministre soviétique

des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, a encore déclaré ce haut fonctionnaire.

Néanmoins, le président Ronald Reagan a réaffirmé hier son désir de parvenir à de meilleures relations avec Moscou, tandis que la Maison-Blanche a fait état de « progrès significatifs » dans les négociations pour améliorer le « téléphone rouge » reliant Washington au Kremlin.

En recevant à la Maison-Blanche le premier ministre italien, M. Giulio Andreotti, le président américain a

insisté sur sa volonté de renouer avec Moscou un « dialogue sérieux » visant à « réduire les tensions » dans les relations Est-Ouest, a indiqué le porte-parole de la présidence, M. Larry Speakes.

Le président Reagan doit prononcer lundi un discours sur les relations avec l'Union soviétique présenté par la Maison-Blanche comme conciliant à l'égard de Moscou, deux jours avant les entretiens Shultz-Gromyko.

Selon le fonctionnaire du département d'État, les violations soviétiques, contenues dans un rapport demandé par le Congrès au gouvernement américain, portent sur les questions suivantes :

— l'utilisation d'armes chimiques et biologiques (Washington reproche à Moscou d'utiliser de telles armes en Afghanistan et d'en livrer au Vietnam, son allié dans le sud-est asiatique, en violation des conventions de 1925 et de 1972).

— la construction d'un puissant radar en Sibérie qui, affirment les

Voir page 12: L'URSS

Loi 40: l'équilibre des pouvoirs demeure la pomme de discorde

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — La question des pouvoirs de l'école — et des parents — au sein du système scolaire demeure la plus importante « pomme de discorde » entre partisans et adversaires du projet de loi 40 sur la restructuration scolaire.

Hier, à la fin de la première semaine d'audiences de la commission parlementaire de l'Éducation, M. Camille Laurin, le ministre de l'Éducation, a annoncé qu'il déposerait

mardi un document « visant à enlever toute ambiguïté dans la formulation » de certains articles du projet de loi. Plus tard, il a précisé aux journalistes que la version finale du projet de loi 40 serait déposée à l'Assemblée nationale peu après la fin des travaux de la commission et que les « vides juridiques » signalés par la Fédération des commissions scolaires catholiques seraient étudiés d'ici là. La commission siégera encore au moins trois semaines.

« Nous sommes aussi prêts à re-

garder plus attentivement les aménagements respectifs des pouvoirs des trois niveaux (école, commission scolaire et ministère), mais il n'est pas question de reculer sur la reconnaissance de l'école comme palier décisionnel, comme palier de responsabilités, a déclaré M. Laurin, interrogé par les journalistes.

En effet, la reconnaissance d'un palier décisionnel distinct pour l'école — qui a reçu l'appui de la Fédération des comités de parents et de la Fédération des directeurs

d'école — est essentielle à la qualité de l'éducation : elle donne à l'école les moyens d'améliorer la qualité de l'éducation », a ajouté le ministre.

Pour sa part, le porte-parole libéral en matière d'éducation, M. Claude Ryan, estime que le ministre de l'Éducation n'a pas le courage d'aller au bout de son raisonnement au sujet de l'école : « Une véritable décentralisation signifierait que l'école soit gérée par des commissaires d'école élus au suffrage universel

Voir page 12: Loi 40

Télé payante: la caisse sera à sec dans 2 ans

— le président du CRTC

par Michel Nadeau

Le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), M. André Bureau, a émis, hier, de sérieux doutes sur la viabilité financière de l'entreprise qui naîtra de la fusion de Premier Choix et de TVEC. La journée d'audience sur la fusion de Premier Choix et TVEC a été marquée par un incident significatif : aucun des 15 dirigeants de la nouvelle entreprise ne savait combien coûtaient à Montréal l'abonnement à la télévision payante... Même si la compagnie perdra de l'argent jusqu'en 1988, la direction s'est engagée à investir plus de \$47 millions, ou 45 % de tous ses revenus d'ici 1989, dans la production et l'achat de droits de films québécois et canadiens.

Selon des nouvelles prévisions des requérants, et contrairement à ce



André Bureau: quel prix, l'abonnement?

qui avait été annoncé en décembre, lors de la conférence de presse donnée par le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, l'entreprise perdrait au moins \$4,4 millions au cours des trois prochaines années et ce, en supposant qu'elle augmente de plus de 150 % le nombre de ses abonnés. En décembre dernier, on affirmait que le seuil de rentabilité serait atteint dès l'an prochain.

Maltristant fort bien le dossier, le nouveau président du CRTC a clairement démontré aux requérants qu'ils auraient épousé tous leurs fonds à la fin de l'an prochain. Une garantie d'emprunt de \$2 millions du gouvernement du Québec auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse suffira à peine à couvrir les sorties de fonds d'ici la fin de la prochaine année.

Voir page 12: Télé payante



Flanquée de ses deux procureurs, l'ex-animateuse de télévision américaine Christine Craft avait de quoi se réjouir, hier, à la sortie du tribunal de Joplin, au Missouri: une deuxième victoire judiciaire qui lui accorde des dommages de \$325,000 de son ex-employeur, trouvé coupable de fraude pour avoir exigé qu'elle soit maquillée avant de se présenter en ondes. Nos informations en page 2.

(Photo: AP)

Égypte: les doutes de la paix

L'amertume gagne les élites

par Lise Bissonnette

La rédactrice en chef du DEVOIR a effectué à la fin de décembre un séjour au Moyen-Orient, qui l'a menée brièvement au Caire, où elle a rencontré quelques analystes politiques.

tionnaire à l'aide duquel je tente d'établir des rendez-vous impossibles, batailles rangées contre des horaires capricieux, des téléphones à l'agonie, et un protocole aussi charmant que bricoleur. « Tout ce monde est au moins nourri et logé; depuis la paix avec Israël, on peut enfin s'occuper d'eux, des problèmes intérieurs, des urgences d'ici. » Immobilisés pour la

centième fois à une intersection, nous avons le loisir d'admirer la maison princière de l'ancien président Sadate. « C'était un prophète, dit-il tout doucement. On saura le reconnaître dans cent ans. » Un pain sur trois, au Caire, me fera-t-on remarquer un peu partout, est littéralement « donné » par l'aide américaine, omniprésente depuis Camp David, qui dépasse aujourd'hui \$2 milliards par année.

Les uns s'en réjouissent, d'autres pas. Dans les bureaux spacieux, prospères, du quotidien Al Arham, le rédacteur en chef de la section économique hebdomadaire, Lofty Abdel Azim, n'est pas long à éteindre la moindre velléité d'enthousiasme.

« Non, vous ne pouvez pas me parler d'économie de paix, depuis les accords de Camp David. Nous parlons d'économie de paix, ici, quand tout le Moyen-Orient sera en paix. »

Les budgets de défense ont beau compter aujourd'hui pour moins dixième du Produit national brut, contre près du tiers avant la paix avec Israël, la situation reste pour lui désastreuse; l'aide étrangère camoufle les faiblesses de l'industrie et de l'agriculture, la planification économique est toujours insuffisante. Le commerce avec Israël, essentiellement pétrolier, reste insignifiant dans l'économie générale, et les relations commerciales avec les autres pays arabes ont été compromises par la rupture politique qui a suivi Camp David.

Curieusement, alors que c'est l'Egypte qui a conclu formellement un accord avec Israël par l'intermédiaire des États-Unis, le ressentiment anti-américain est plus violent ici que dans un pays officiellement non réconcilié, comme la Jordanie.

Voir page 12: L'amertume



Le président Sadat et le président Reagan, en des jours plus heureux. « Peu avant sa mort, il était complètement désillusionné », dit-on aujourd'hui de l'ancien président égyptien, au Caire.

2, mais le meilleur!

Le guide le plus complet, le plus grand nombre de modèles, y compris les véhicules spéciaux!

Le guide le plus professionnel, les informations les plus pertinentes, tous les coefficients aérodynamiques, toutes les consommations en

fonction des moteurs et transmissions, le mieux renseigné sur les dernières innovations techniques!

Le guide le mieux présenté, avec des textes vivants, le seul guide conçu pour vous permettre de prendre la bonne décision!



FRANCE-AMÉRIQUE

Enfin, un regard neuf sur l'automobile!

La visite du premier ministre chinois sera nettement dominée par des questions d'ordre commercial

par Paule des Rivières

OTTAWA — Au moment où la Chine ouvre timidement une fenêtre sur l'Occident, la visite, lundi, du premier ministre chinois Zhao Ziyang apparaît comme une chance inespérée de tisser des liens commerciaux avec ce pays... et son milliard de consommateurs éventuels.

D'ailleurs, les discussions qui auront lieu entre le premier ministre chinois durant les 7 jours qu'il passera au Canada seront essentiellement dominées par des questions de commerce et de chiffres, à l'exception bien sûr de la mission de paix du premier ministre, M. Pierre Trudeau, qui sera l'objet d'un entretien privé entre MM Trudeau et Zhao et, pour ainsi dire, le seul dossier diplomatique chaud des échanges. Et encore, le bureau du Premier ministre ne se fait pas d'illusions depuis que M. Trudeau s'est rendu en Chine et que le pays a finalement accueilli l'idée d'un sommet des cinq puissances nucléaires.

La paix sera tout de même des thèmes que le premier leader communiste à parler devant les deux Chambres du Parlement abordera mardi devant les députés et les sénateurs. M. Zhao a 65 ans, est un des protégés de M. Deng Xiaoping et un des artisans de l'ouverture vers l'Ouest.

Le Canada a été le premier pays d'Occident à reconnaître la Chine communiste, en 1970, ignorant les regards scandalisés non seulement d'autres pays mais de l'Opposition conservatrice que dirigeait M. John Diefenbaker.

Ce dernier n'avait pas maché ses mots à l'endroit du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures d'alors, M. Mitchell Sharp: « Dans le monde entier, avait déclaré le chef conservateur en Chambre à l'automne de 1969, on se moque du Canada qui court après Mao en lui demandant s'il ne va pas lui permettre de le reconnaître. J'entends d'ici, avait-il poursuivi, le secrétaire d'Etat dire: je suis ici, Mao, prends-moi. »

Aujourd'hui, c'est après le marché chinois que le Canada court... Pourtant, s'il ne ménage aucun effort et consent des conditions de prêts « spécialement avantageuses » aux Chinois, il nous sortir surtout d'espoir.

Il faut beaucoup de patience à celui qui désire pénétrer en Chine », a déclaré un représentant du ministère des Affaires extérieures hier en précisant que « il existe désormais une ouverture qui n'existe pas il y a quelques années et les entreprises chinoises sont prêtes ».

Même son de cloche au Québec, où le premier ministre, M. René Lévesque, amènera M. Zhao à l'Institut de recherches de l'Hydro Québec de Varennes et discutera avec lui pendant une heure, jeudi matin. M. Lévesque accueillera M. Zhao à l'aéroport militaire de Saint-Hubert, sur la rive sud de Montréal: « le commerce c'est plus lent alors on commence par la culture », commentait un membre du gouvernement à Québec en faisant état des nombreux échanges culturels entre le Québec et certaines provinces de Chine. Qui sait qu'il existe trois centres de documentation sur le Québec en Chine?

A Ottawa, les autorités demeurent très vagues sur les concessions qu'elles pourraient faire, si elles veulent exporter davantage en Chine. Car, après tout, « les Chinois sont des négociateurs très serrés, extrêmement doués, et à cela s'ajoute une position très conservatrice dans le domaine financier ».

Présentement, la balance commerciale est nettement en faveur du Canada qui a exporté l'an dernier des biens représentant \$1,5 milliard, contre une importation chinoise d'à peine \$200 millions.

Or, il arrive que la majeure partie de ces \$200 millions consiste en des importations de vêtements et que des hauts fonctionnaires des deux pays tentent, en vain, depuis plusieurs mois de s'entendre sur les quotas, le Canada limitant les entrées étrangères de textile pour protéger son industrie. (Les textiles canadiens se vendent plus cher). C'est dire que même s'il est trop tôt pour craindre l'arrivée massive d'industrie chinoise au pays (il n'en existe qu'une présentement) les problèmes surviendront si le commerce se développe.

Le développement du commerce ne devra pas se faire au détriment des industries canadiennes », a souhaité un porte-parole du gouvernement hier.

Pour vendre ses produits, le Canada offre des conditions de prêts « spécialement avantageuses » aux Chinois qui sont intéressés à acheter canadien. Jusqu'à présent cependant une seule compagnie, Allis-Chalmers du Canada Inc., de Montréal, a convaincu une compagnie intéressée dans le raffinement de sa mine de cuivre de faire appel à son expertise et de se prévaloir de la ligne de crédit de \$2 milliards de dollars américains, résultant d'une entente signée en 1979 avec la Banque de Chine. Ainsi, \$6,8 millions sur les \$2 milliards ont été utilisés.

Le gouvernement canadien place aussi beaucoup d'espérance dans Canada; la Société gouvernementale qui gère l'aviation de Ville Saint-Laurent, la Corporation de Développement des Investissements du Canada, discute présentement avec la



Zhao Ziyang, premier ministre de la Chine populaire.

Chine qui ses intérêssera à une version militarisée du Challenger. En fait, si les discussions aboutaient, une version modifiée du Challenger, munie d'appareils de surveillance améliorés, se retrouverait en Chine.

La vente de tels appareils nécessiterait l'approbation de ceux qui se soucient de sécurité nationale et passerait au peigne fin les exportations technologiques mais, dans le contexte de farouche compétition internationale en vue d'accaparer le marché chinois, aucune résistance, si minime soit-elle, n'est à prévoir. Hier, un porte-parole de la CDIC, M. David Crane, a déclaré au Devoir qu'il était trop tôt même pour avancer un chiffre. Une autre compagnie gérée par la Corporation des investissements, de Havilland, tente une percée.

En fait, le Canada n'exclut rien, ni la technologie, ni les secteurs plus traditionnels comme les mines, les pâtes et papier. (La potasse de la Saskatchewan a déjà attiré les Chinois dans l'Ouest, par exemple) mais le plus gros projet conjoint (joint venture) canado-chinois qui existe actuellement ailleurs que dans les imaginations est la participation à 20% de Petro-Canada et de Ranger Oil dans le forage en Mer de Chine. British Petroleum dirige le consortium.

Les Chinois sont surtout intéressés aux projets conjoints et aux 16 présents en place ou en voie de l'être, 50 pourraient venir s'ajouter.

Le Canada sait que « la compétition est très très forte », notamment

de l'Australie et de la Grande-Bretagne qui eux non plus ne négligent rien pour se gagner les chinois. Sans parler des Américains et l'ouverture nouvelle démontrée par le président américain M. Ronald Reagan, n'est sans doute pas étrange au paradis commercial que peut devenir la Chine.

Le Canada se dit cependant que contrairement aux Etats-Unis, il n'y a pas d'irritants entre les deux pays. Le Canada n'a aucun contact officiel avec Taiwan, l'île nationaliste qui rejette le régime communiste chinois et à qui les Etats-Unis vendent des armes. Pour la Chine, l'île fait partie du territoire chinois.

Lorsqu'il était aux Etats-Unis, M. Zhao a eu à composer avec des manifestations de Chinois hostiles à son régime. Hier, le représentant du gouvernement canadien a dit qu'il ne prévoyait aucun incident du genre durant le séjour de M. Zhao mais que « le Canada est un pays libre » et que, partant, on ne sait jamais. Et, dans la journée hier, l'Association Taiwan-Canada a envoyé un communiqué aux médias pour dénoncer le gouvernement du peuple chinois.

Parmi les projets déjà en place entre les deux pays, mentionnons des études sur les porcs en vertu desquelles des porcs québécois visiteront la Chine où ils sont invités à se faire des amis parmi les porcs chinois, lesquels se multiplieront plus rapidement qu'ici et, partant, produiraient de la viande de moins bonne qualité. L'avènement du porc canado-chinois est peut-être proche.

Christine Craft obtient \$325,000

JOPLIN, Missouri (d'après AP)

— L'animatrice de télévision Christine Craft a obtenu, hier, \$325,000 en dommages et intérêts d'un jury fédéral américain à l'issue d'un nouveau procès qu'elle avait intenté contre une station de télévision de Kansas City, au Missouri, pour « promesses frauduleuses » au moment de son embauche.

Le jury, composé de sept femmes et cinq hommes, a d'abord accordé \$225,000 à Mme Craft après trois heures de délibération. Mais il devait réviser immédiatement son verdict et, à l'issue d'une nouvelle réunion d'une heure, il ajoutait une autre tranche de \$100,000 de « dommages punitifs » au profit de l'ex-animatrice du bulletin de nouvelles de la station KMBC-TV, propriété de la société Metro-media Inc.

Mme Craft a soutenu durant le procès qu'on l'avait expressément engagée pour son expérience et ses qualités professionnelles et non à cause de son apparence physique. Mais par la suite, la direction de KMBC-TV l'a jugée « trop vieille et pas assez jolie ». On lui a alors retiré la direction du bulletin de nouvelles.

Me Donald Ginnin, procureur de la station de télévision, a déclaré à l'issue du procès qu'il en appelleait de ce verdict.

L'ex-animatrice, âgée de 39 ans, réclamait \$500,000 en dommages et intérêts et \$3 millions en « dommages punitifs » du tribunal chargé de disposer de sa poursuite à l'occasion d'un second procès.

Un premier jury de Kansas City lui avait accordé, l'été dernier, \$500,000 sous le chef de fraude au moment de l'embauche, soit \$375,000 en dommages personnels et \$175,000 en « dommages punitifs ». Mais le juge Joseph Stevens, de la Cour du district, a renversé cette décision « excessive » et ordonné la tenue d'un nouveau procès.

Au second procès, qui a débuté

le 4 janvier, Mme Craft a déclaré avoir accepté le poste de co-animatrice du bulletin de nouvelles quand deux membres de la direction lui ont affirmé que cette promotion lui était accordée à cause de son excellence professionnelle.

Mais peu après son embauche, ils ont commencé à critiquer son apparence et tenté de lui imposer une autre par de longues séances de maquillage et un programme vestimentaire élaboré.

Par la suite, le directeur de l'information de la station, M. Ridge Shannon, la retirait du pupitre d'animation en lui disant qu'elle était « trop vieille et pas assez jolie » au gré du public.

« Croyez-moi, ce n'est pas facile de savoir qu'on me connaît désormais partout en Amérique comme la plus laide des animatrices de télévision », a-t-elle déclaré, hier, à sa sortie du tribunal. Mais plus ils en mettent, plus ma position s'améliore. »

Mme Craft a quitté son poste d'animatrice au bout de six mois, en août 1981, après avoir refusé l'offre de M. Shannon de demeurer journaliste au sein de l'équipe de nouvelles. Elle a alors repris ses fonctions d'animatrice à la station KEYT-TV, de Santa Barbara, en Californie, poste qu'elle devait aussi abandonner pour retourner aux informations radiophoniques.

Le procureur de Metromedia, Inc., Me Donald Giffin, a déclaré, hier, aux jurés que leur verdict lui « faisait l'effet d'un véritable choc » et qu'il en retirait un vif sentiment de défaite personnelle.

L'été dernier, le premier jury qui s'était penché sur cette affaire avait recommandé au juge Stevens de déclarer Metromedia coupable de discrimination sexuelle.

Mais il avait rejeté une autre accusation basée sur le fait que l'animatrice touchait un salaire inférieur à celui du co-animateur de la même émission.

Un autre indice de son départ prochain

Trudeau nomme cinq sénateurs

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le premier ministre Pierre Trudeau a nommé cinq nouveaux sénateurs, hier, dont la couleur des allégeances ne fait aucun doute.

Parmi ceux-ci se trouvent MM. Mickael Kirby, ex-haut fonctionnaire et artisan de la réforme des pêches, et Philip Dean Gigantes, qui représente le Québec au Sénat. M. Gigantes est un journaliste ayant travaillé au Québec et s'est présenté sans succès dans un comté torontois aux élections de 1980. M. Jerry Grafstein, un des membres les plus loyaux du Parti libéral, accède aussi au Sénat.

M. John Stewart qui, comme M. Kirby, représentera la Nouvelle-Ecosse, a également été fait sénateur, hier. Il est un ex-député libéral

et ses connaissances des rouages du Parlement sont reconnues. Quant à M. Kirby, âgé de 42 ans, il fut l'un des artisans de la stratégie fédérale dans les négociations constitutionnelles précédant le rapatriement de la constitution.

Le gouvernement canadien a, par ailleurs, fait entrer hier au Sénat une personne de race noire, en choisissant Mme Ann Cools, une autre candidate défaite lors des élections de 1980. Mme Cools a été battue par M. David Crombie, dans le chic comté torontois de Rosedale.

M. John Stewart qui, comme M. Kirby, représentera la Nouvelle-Ecosse, a également été fait sénateur, hier. Il est un ex-député libéral

Gerald Regan. M. Blaker assistait jusqu'à présent la présidence de la Chambre des communes qui est aussi l'objet d'un remaniement, M. Lloyd Francis succédant à Mme Jeanne Sauvé à la présidence. Il est permis de penser qu'un francophone remplacera M. Blaker.

Le premier ministre avait aussi procédé, cette semaine, à un mini-remaniement de son Conseil des ministres et il est à prévoir que d'autres nominations au sein de la haute fonction publique surviendront sous peu.

D'ailleurs, en dernière heure, on apprenait que M. William Delworth venait d'être nommé ambassadeur en Suède.

La gratuité des soins de santé au Canada

Le projet Bégin est encore très contesté

OTTAWA (d'après CP) — À l'issue d'une semaine de réunions ministérielles à travers le pays sur le projet de loi canadien qui vise à rétablir de force la gratuité complète des soins de santé partout au Canada, les contestations les plus vives semblent venir de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

C'est dans ces trois provinces que les citoyens paient de leur poche les plus forts montants aux hôpitaux et médecins, en sus de l'assurance-maladie, quand ils sont malades. Leurs gouvernements sont donc les plus menacés par les sanctions prévues au projet de loi.

Ce projet doit être discuté aux Communes la semaine prochaine. Il autorisera Ottawa à retenir un dollar d'octroi pour chaque dollar exigé des patients. Les provinces et territoires qui ne respecteraient pas d'autres dispositions seraient aussi passibles de sanctions discrétionnaires.

Les frais supplémentaires qu'imposent médecins et hôpitaux à leurs patients s'élèvent à quelque \$140 millions par année. Comme le phénomène demeure pratiquement in-

connu au Québec, dans les territoires de l'Arctique et dans l'île-du-Prince-Édouard, 90 % de cette somme est perdue dans les trois provinces les plus récalcitrantes. Pour sa part, la Colombie-Britannique n'a pas de facturation supplémentaire au bénéfice des médecins et hôpitaux, mais elle perçoit elle-même plus de \$50 millions par année en « tickets modérants ».

Des représentants de tous les territoires et provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, se sont donc réunis lundi dernier à Toronto, pour contrer la « menace » que le projet fédéral fait planer sur la juridiction provinciale en matière de santé. Ils ne semblent pas avoir réussi à créer un front commun.

Pour sa part, le ministre canadien de la Santé, Mme Monique Bégin, a refusé de participer à la rencontre de Toronto. Elle a plutôt consacré sa semaine à rencontrer tour à tour les ministres de chaque province pour leur expliquer dans quelle mesure le projet affectera leur région.

À ce jour, rien de concret ne prouve que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta accepteront de modifier leurs programmes de soins médicaux pour se conformer à la future législation fédérale.

Le ministre de la Santé de l'Ontario, M. Keith Norton, a peu commenté le projet fédéral lui-même, mais il reproche au pouvoir central sa façon de transiger avec les provinces. L'Ontario a déjà mécontenté ses médecins par son programme d'austérité qui réduit de 7 % à 5 % l'augmentation que le corps médical

doit recevoir en avril. On craint donc de susciter un affrontement majeur avec l'Association des médecins de l'Ontario si on interdisait par surcroît à la clientèle de « compléter » les remboursements du régime provincial d'assurance-maladie.

Son homologue de l'Alberta a évoqué à plusieurs reprises la possibilité de détourner la pratique des frais supplémentaires dans sa province en permettant le retrait des médecins, comme cela se fait déjà en Ontario

et au Manitoba.

Quant à la Colombie-Britannique, elle a réagi avec prudence jusqu'à maintenant, même si elle menace de contester en cour la constitutionnalité du projet de loi de Mme Bégin.

Dans la plupart des autres provinces, les ministres de la Santé ont déclaré qu'ils pouvaient s'accommoder de ce projet d'une façon ou de l'autre, même s'ils refusent de recevoir des ordres d'Ottawa en cette matière.

PQ: le président du caucus en désaccord avec Simard

Parti québécois qui ne se situe pas très haut dans la confiance de la population, comme le révèlent les derniers sondages.

Il croit que la relance économique ne suffira pas à assurer une relance politique pour le PQ.

M. Beaumier est convaincu, pour sa part, que s'il continue de jouer les bonnes cartes, le gouvernement finira bien par redorer son blason avec ses programmes de relance économique.

« Et l'aspect politique va se régler de lui-même, même si ça doit prendre un peu plus de temps qu'on l'espérait », observe le député de Nicolet.

Quant à donner une nouvelle image au Parti québécois, on peut bien y songer mais il n'existe pas de solution facile et rapide. »

MIRACAR EST EN SERVICE!

Montréal-Mirabel et Mirabel-Dorval rendu facile!

Dès le 9 janvier 1984:

1 Miracar, le service express qui relie le centre-ville de Montréal à l'aéroport de Mirabel, et, Mirabel à l'aéroport de Dorval.

2 Sept jours par semaine, plus de départs quotidiens pour vous servir aux endroits suivants:

- Gare Centrale (Université et Lagachetière)
- Aéroports de Mirabel et Dorval.

3 Un moyen fiable et économique, seulement 8

Marc Laurendeau sera réembauché comme chroniqueur

Outrage au tribunal : La Presse réplique sur le terrain politique

par Rodolphe Morissette

Plutôt que d'en appeler devant les cours de justice des très sévères condamnations pour outrage au tribunal qui ont frappé, cette semaine, *La Presse* et ex-chroniqueur, M. Marc Laurendeau, le journal réplique vivement sur le terrain politique et honore M. Laurendeau en le réembauchant par la voie extraordinaire d'un texte éditorial publié hier.

Mardi, le juge Roland Durand, de la Cour supérieure, condamna *La Presse* et M. Laurendeau à des amendes respectives de \$10,000 et \$5,000 pour avoir cherché à entraver le cours du procès de M. Claude Dubois et de deux autres personnes aux

Assises.

L'article litigieux était paru dans la livraison du 2 octobre 1982 du journal. Il portait sur les délateurs rémunérés par la police et servant comme témoins en cour. Les deux sentences du juge Durand avaient non seulement estomaqué la défense, mais également renversé le procureur de la Couronne, Me Mario Dufresne, qui n'en demandait pas tant.

Au lieu d'en appeler de ces sentences exceptionnelles et dont ils soulignent ensemble « le caractère excessif », l'éditeur du quotidien et l'éditeur adjoint, MM. Roger-D. Landry et Michel Roy, signataires de l'édition, mettent plutôt leur espoir

dans la réforme très prochaine de la procédure de l'outrage au tribunal qu'annonçait, la veille du jugement Durand, le ministre de la Justice du Canada, M. Mark MacGuigan.

M. Landry et Roy précisent qu'ils n'ont plus beaucoup d'espoir, dans le régime actuel de l'outrage au tribunal, de faire prévaloir leur point de vue dans les cours de justice. Par ailleurs, *La Presse* ne voit pas l'utilité d'investir plus de temps et d'argent pour tenter d'obtenir une réduction des peines.

La Presse souligne, d'autre part, que « la confiance du journal reste acquise » à M. Laurendeau et que « jamais sa probité intellectuelle et son honnêteté professionnelle n'ont fait de doute à nos yeux ». Aussi le journal annonce-t-il que M. Laurendeau reprendra dans une dizaine de jours la chronique qu'il signait en page éditoriale jusqu'à la fin de l'année 1982.

M. Laurendeau avait dû quitter *La Presse* avec une trentaine d'autres collaborateurs pigistes du quotidien, au moment où celui-ci cherchait à redresser sa situation financière. La convention collective des ses journalistes l'obligeait à mettre à pied tous les pigistes avant de toucher à un salaire syndiqué.

Precisons que *La Presse* a assumé tous les frais entraînés par la défense de son « columnist », y compris les amendes. L'éditeur a assuré M. Laurendeau qu'il prendrait également à sa charge le recours en appel si M. Laurendeau tenait vraiment s'en prévaloir. Mais il en a décidé autrement.

La réaction de *La Presse* se trouve à « garder à la cause toute la visibilité qu'elle a maintenant », confie M. Laurendeau, comme « elle envoie la balle dans le camp du législateur ».

M. Laurendeau avait tenté, mais

en vain, d'obtenir un procès devant jury, convaincu qu'un jury « reflète généralement un autre type de consensus social » que celui de la magistrature.

M. Laurendeau s'appliquera plutôt, à cet égard, à collaborer avec la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui vient de décider de préparer un mémoire sur le projet de loi MacGuigan, qui doit être déposé aux Communes dans les prochaines semaines. Il vise essentiellement à rendre moins arbitraire la procédure de l'outrage et à contenir les pouvoirs considérables de la magistrature en cette matière.

Precisons que les déclarations de M. MacGuigan, lundi dernier, à ce sujet, donnent à entendre que la peine maximale d'emprisonnement pour outrage au tribunal, actuellement illimitée, ne dépasserait pas deux ans. Cette disposition exclut d'entrée de jeu la possibilité d'une audience devant jury. Par ailleurs, l'amende maximale en cas de procédure de citation directe pour outrage ne dépasse pas \$1,000 désormais.

Enfin, le juge Durand, en prononçant sa sentence, avait expliqué pourquoi M. Laurendeau méritait une sentence dix fois plus élevée que celle du journaliste Robert Viro, du réseau CTV, qui avait écopé d'une amende de \$500 pour le même type d'infraction au cours du même procès. Le juge avait dit que « les deux hommes n'ont ni la même formation ni le même intelect ».

Ces propos échappés sur le banc n'ont évidemment pas laissé M. Viro au septième ciel. Comme tout devient de plus en plus délicat, cependant, quand on traite des affaires judiciaires, le journaliste refuse de faire quelque commentaire « pour l'heure ». Le DEVOIR a appris, par ailleurs, qu'il a contacté son avocat.

en bref...

■ L'importance du cholestérol

Pour la première fois, une étude américaine a démontré que la réduction du niveau de cholestérol sanguin réduit le risque de crise cardiaque, l'incidence de l'angine et la nécessité d'un pontage coronarien. L'étude, dirigée par le docteur Basil Rifkind, a porté sur 4,000 personnes pendant dix ans et a montré qu'une réduction de 1 % du niveau de cholestérol réduit en moyenne de 2 % le risque de crise cardiaque. On sait depuis longtemps que le taux de cholestérol est élevé chez les victimes de maladies cardiaques mais on n'avait jamais démontré que la réduction du cholestérol est bénéfique.

■ Mulroney, candidat au Québec

Le leader conservateur Brian Mulroney abandonnera sa circonscription de Central Nova, en Nouvelle-Écosse, pour venir tenter sa chance au Québec lors des prochaines élections fédérales. Des membres de l'entourage de M. Mulroney ont précisé au *Globe and Mail* qu'il envisage de se présenter dans la circonscription de Mississauga, dans le Sud du Québec, parce qu'elle est représentative de la province sur le plan linguistique. Le député conservateur Heward Graftay a représenté ce comté, anciennement Brome-Mississauga, pendant 18 ans, jusqu'à ce qu'il soit défaite par le libéral André Bachand. M. Mulroney pourrait également se présenter dans Saint-Hyacinthe, l'ancien comté de Claude Wagner, ou encore, à défaut, dans Lachine, Berthier-Maskinongé ou encore dans Manicouagan où il est né.

■ Québec garde son maire

C'est définitif : le maire de Québec, M. Jean Pelletier, n'entend pas se lancer dans l'arène politique fédérale lors du prochain scrutin général. Il a confirmé, hier, qu'il avait décliné une offre des conservateurs et qu'il entend poursuivre son mandat jusqu'à la fin. Il rencontrait récemment le chef de l'Opposition aux Communes, M. Brian Mulroney, mais « on était 24 maires : est-ce que ça veut dire que j'ai été approché ? », a-t-il commenté.

■ Remboursement aux infirmières

(PC) — L'Ordre des infirmières du Québec proposera à ses membres qui le désirent de rembourser la somme de \$40 en trop-perçu lors de la cotisation de 1980-81. Si ses 46,000 membres se prévalent de cette décision, l'Ordre devra déboursier \$2 millions. Cette décision a été prise à la suite d'un jugement de la Cour d'appel du Québec déclarant cette cotisation illégale parce que les membres de l'Ordre n'avaient pas pu tous se prononcer sur la question. L'Ordre n'est toutefois pas tenu de rembourser chacun de ses membres mais seulement ceux qui le lui demanderont.

■ Techniciens de Télé-Métropole

(PC) — Les négociations devaient reprendre, hier soir, entre les techniciens de Télé-Métropole et la direction de cette entreprise. La partie patronale a accepté de reprendre les pourparlers à la demande du médiateur Raymond Leboeuf. Un point majeur demeure en litige, soit le problème de la sous-traitance. Les techniciens de Télé-Métropole sont en lock-out depuis plus d'un an.

■ Le transport à Laval

(PC) — Plus de 200 départs d'autobus ont été annulés, hier matin, à Laval en raison du refus de certains chauffeurs d'effectuer du temps supplémentaire. Les services ont été perturbés toute la journée sans qu'aucune lueur d'espérance ne vienne poindre à l'horizon. Le conflit pourrait d'ailleurs s'amplifier alors que les employés de bureau et d'entrepreneur ainsi que les caissières et les répartiteurs vont étudier aujourd'hui la possibilité de déclencher une grève générale.

■ Condamnée pour meurtre

QUÉBEC (PC) — Diane Belley, 37 ans, de Québec, accusée du meurtre de son concubin, a été condamnée, hier, à huit ans de pénitencier après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation réduite d'homicide involontaire. Bermont Lebel, âgé de 37 ans, est décédé le matin du 4 décembre, dans l'appartement du couple, à Québec. L'absence de mobile est l'un des éléments qui ont amené le représentant de la poursuite, Me Jacques Casgrain, à consentir à ce que l'accusée plaide coupable à une accusation réduite.

par Angèle Dagenais

La Ligue de taxis A-11 a décidé de prendre le taureau par les cornes et de régler le problème des permis excédentaires à Montréal en proposant à ses membres l'opération 2,000 ». Il s'agit d'un vaste programme visant le rachat de 2,000 permis sur les 5,260 présentement en circulation à Montréal dans la Ligue A-11 (40 %), de façon à assainir et rentabiliser cette industrie, dans le centre-ville principalement.

C'est ce qu'annonçait, hier, le président du comité de rachat des permis de la Ligue A-11, M. Maurice Gobeil, en expliquant que la situation du taxi à Montréal est l'une des plus malsaines du continent. En effet, de nombreuses études réalisées ces dernières années ont montré, notamment, qu'une voiture de taxi ne roule « occupée » que 15 minutes en moyenne par heure à Montréal (45 minutes en maraudage ou en attente) et qu'un chauffeur doit faire des journées de 15 heures, six jours

par semaine pour retirer un revenu suffisant de sa voiture.

Avec l'approbation du gouvernement québécois, la Ligue A-11 proposera à ses membres de créer un fonds de rachat d'environ \$30 millions (\$15,000 de permis) qui sera remboursé sur cinq ou sept ans par les cotisations annuelles de \$1,500 à \$2,000 qu'auront à verser les propriétaires qui n'auront pas vendu leur permis. Ceux-ci seront en mesure d'absorber de tels coûts grâce à l'accroissement anticipé d'au moins 60 % de leurs revenus générés par le retrait des 2,000 permis.

Le prix de rachat des permis sera fonction du marché. Il y a deux mois, a expliqué M. Marcel Côté, économiste, de la firme Secor qui a travaillé avec la Ligue A-11 et le Comité de promotion économique de Montréal (Copem) à ce projet, un permis valait \$7,000 à Montréal; aujourd'hui, avec tout le tapage qui se fait autour du rachat, il peut valoir \$10,000. À Toronto, un permis se vend \$40,000 mais

le ratio taxi/résidents est de 806 alors qu'il est de 243 à Montréal. La métropole américaine, New York, connaît un ratio d'un taxi par 500 habitants.

Un des principes qui ont guidé les concepteurs de ce projet a été, explique M. Côté, que l'ensemble des contribuables ne devaient pas payer, par le biais du ministère du Transport, pour cet assainissement de l'industrie du taxi à Montréal. Mais les Montréalais, utilisateurs du taxi, pourront peut-être, à chaque course, contribuer \$0.10 au fonds de rachat si la Commission de transport du Québec autorise la perception de cette surcharge « temporaire ».

Pour éviter la spéculation des permis au cours de la période de rachat des permis et de renflouement du fonds, la Ligue A-11 exigera des droits de transfert élevés (de l'ordre de \$10,000) à tous les propriétaires qui seraient tentés d'attendre quelques mois ou quelques années pour échanger leur permis non plus \$7,000 mais \$25,000 à \$30,000 comme on s'attend à ce qu'atteindra le prix de vente des permis après l'opération 2,000 » à Montréal.

La Ligue pense obtenir les autorisations gouvernementales, créer la fiducie qui gèrera le fonds et conclure l'opération de rachat de 2,000 permis d'ici le mois de mai ou juin si les membres de la Ligue A-11 retiennent ce projet. Il est prévu, toutefois, que les propriétaires « restants » devront rembourser les quelques \$30 millions que coûtera l'opération pendant au moins cinq à sept ans.

La Ligue A-11 a fait parvenir un dépliant d'information et un questionnaire à tous ses membres pour vérifier, dans un premier temps, qui pourrait être intéressé à vendre son permis, dans quelles conditions et à quel prix, et elle tiendra une grande soirée d'information pour ses membres au Centre Sheraton le 17 janvier, à 19 heures. Il n'y aura peut-être pas « trop » de taxis dans les rues de Montréal mardi soir prochain ...

Pour assainir et rentabiliser l'industrie à Montréal La Ligue A-11 propose à ses membres de racheter 2,000 permis de taxi

par Rollande Parent
de la PC

Les dirigeants de Loto-Québec semblent inquiets du succès fulgurant de la Lotto 6/49 et souhaitent ardemment que le gros lot d'au moins \$12 millions soit gagné aujourd'hui.

En fin d'après-midi hier, les ventes totalisaient \$58 millions. Selon le vice-président aux lotteries, M. David Clark, « les gens misent assez. Le tapage fait par les médias va très loin. Je me demande s'ils ne devraient pas parler d'autre chose ».

Ce commentaire va dans le même sens que celui fait par le ministre des Finances, M. Jac-

ques Parizeau, qui, interrogé récemment sur le sujet, déclarait : « Une loterie se comporte d'autant mieux qu'on en parle d'autant moins. »

Le service informatique aurait également besoin de répit. Pour la première fois cette semaine, certains terminaux se trouvaient isolés de l'ordinateur central,

hier en matinée.

« Nous fonctionnons selon le principe de l'alternance. Mais nous n'avons pas réussi à rebâtir la communication avec un certain nombre de dépositaires. Des circuits ne fonctionnaient pas », a indiqué M. Richard Camirand, responsable des communications à Loto-Québec. Il n'a cependant pas pu

préciser l'ampleur de la paralysie, ni sa durée.

Alors que se prolonge le suspense entourant cette loterie pancanadienne, les conversations fourmillent d'idées les plus folles pour augmenter les chances de gagner.

Pour ceux qui seraient tentés de contrefaire des billets de Lotto 6/49 et obtenir ainsi, à

peu de frais, de nombreuses chances de gagner, il faut savoir que Loto-Québec a prévu le coup.

Le papier sur lequel la compagnie des Papier ROLLAND, de Saint-Jérôme, imprime les billets est spécialement conçu pour le rendre difficile à reproduire afin de détourner les faux-

saires, a indiqué M. Camirand.

Dans la pâte, on imprime un dessin lisible par transparence (filigrane). À plusieurs reprises ensuite, on imprime le logo de Loto-Québec en relief ou en creux (gaufrage), et on enduit les billets d'une substance qui les rend sensibles à certains produits chimiques.

Programmes de bourses 1984-1985

Bourses d'études de 1^{er} cycle

L'Université de Montréal offre des bourses d'études à des étudiants qui désirent entreprendre ou poursuivre à plein temps, à l'Université, des études ou des recherches conduisant au doctorat.

En vertu de ce programme, 40 bourses sont disponibles pour l'année universitaire 1984-1985. Ce programme de bourses comprend 5 bourses d'excellence de \$8,000, renouvelables une seule fois. Il comprend également 35 bourses de doctorat de 6 000 \$. Renouvelables dans des cas exceptionnels. Ce programme de bourses est accessible aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus. Les étudiants étrangers sont également éligibles à ce programme à la condition qu'ils aient accompli une année complète de scolarité à l'Université de Montréal.

Critères de sélection

Les critères de sélection se fondent sur l'excellence du dossier, des aptitudes marquées pour la recherche et le témoignage des répondants.

Attribution

Les bourses sont attribuées par un jury de sélection dont la décision est finale. Cette décision est communiquée aux candidats choisis dans les plus brefs délais.

Les candidats doivent fournir dans les quinze jours une réponse définitive d'acceptation ou de refus.

Date de clôture

La formule, dûment remplie et accompagnée des pièces requises, doit parvenir au secrétariat de la faculté ou du département, au plus tard le 1^{er} mars 1984, avant 17 heures.

Formule de demande

Les candidats peuvent obtenir des exemplaires de la formule en s'adressant au secrétariat de sa faculté ou de son département (pour les facultés où il y a des départements), ou à l'adresse suivante :

Secrétariat du Jury des bourses d'études supérieures

a.s.m. Yves Therrien

Université de Montréal

C.P. 6128

succursale A

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél.: 343-6721

Note :

Diverses autres formes d'aides financières

sont disponibles pour les candidats d'études supérieures.

Les fusillades s'étendent dans Beyrouth et sa banlieue

BEYROUTH (AFP) — Des échanges de tirs d'armes légères et de roquettes antichar ont eu lieu pendant plus de deux heures hier dans un quartier du centre du Beyrouth, entre l'armée libanaise, les parachutistes français de la Force multinationale et des miliciens chiites du mouvement « Amal ».

Une reprise des bombardements d'artillerie dans la région de Beyrouth a d'autre part entraîné la fermeture momentanée de l'aéroport international et une riposte au canon, au char de bataille et aux missiles, de la part des « marines » de la Force multinationale.

L'affrontement entre les militaires libanais et français et les militaires chiites du mouvement politico-militaire Amal a éclaté à la suite d'une dispute entre un automobiliste et un vendeur de journaux de cette

organisation, a-t-on indiqué de sources militaires française et libanaise.

Malgré sept cessez-le-feu en vingt-quatre heures, les bombardements d'artillerie ont continué hier dans la région de Beyrouth faisant au moins quatre morts et 36 blessés, jeudi et hier, dans la population.

Au tour de l'aéroport international de Beyrouth, les bombardements d'artillerie ont été si intenses hier que le trafic a dû être suspendu pendant une heure. Il a repris lorsque les tirs ont diminué d'intensité.

Les « marines » stationnés dans ce secteur situé au sud de la capitale, le long du littoral, ont riposté de leur côté à « des tirs intenses d'armes légères », a annoncé le major Dennis Brooks, porte-parole du contingent américain.

Au cours de la journée, des obus sont tombés sur les quartiers chré-

tiens de Sinn el Fil, Hadeth, et Baabda notamment. Dans cette banlieue du sud-est de Beyrouth, un autobus scolaire qui rameutait vingt écoliers a été pris sous des tirs de roquettes antichar provenant de la localité de Choueifat, contrôlée par les miliciens druzes. Trois élèves et le chauffeur ont été blessés.

La persistance des bombardements menaçait, à tout moment, de plonger irrémédiablement la région de Beyrouth dans une totale obscurité. En effet, un seul câble haute tension alimente désormais Beyrouth au lieu de dix en temps normal.

Tous les autres ont été détruits par les tirs. Le seul câble en état de fonctionnement, coupé jeudi soir, a pu être réparé quelques heures plus tard, permettant de rétablir le régime draconien de distribution d'é-

lectricité actuellement en vigueur.

D'autre part à Damas, le président syrien, M. Hafez Assad, a réaffirmé hier à l'émissaire américain au Proche-Orient, M. Donald Rumsfeld, son refus de l'accord libano-israélien, soulignant que les troupes syriennes seront les dernières à quitter le Liban. « On ne peut pas faire dépendre le retrait israélien de celui des troupes syriennes. Nous sommes intervenus au Liban à la demande des Libanais et non à la suite d'un accord avec les États-Unis ou avec Israël », a-t-il dit.

« Nous quitterons le Liban après un accord avec nos frères libanais et quand toutes les forces étrangères auront quitté ce pays, aussi bien les Israéliens que la Force multinationale », a ajouté, toujours selon Sana, le chef de l'État syrien.

De son côté, M. Rumsfeld lui a répondu que la politique américaine au Proche-Orient et réclamer le retrait de la force multinationale de main-tien de la paix de Beyrouth.

Le cours de ses entretiens avec de hauts responsables du parti communiste soviétique, M. Joumblatt a accusé Washington de s'ingérer de façon outrancière dans les affaires du Liban et de menacer la Syrie, rappor-te l'agence Tass.

Enfin, M. Walid Joumblatt, dirigeant du parti progressiste socialiste libanais (PSP), a joint sa voix à celle des dirigeants du Kremlin pour attaquer la politique américaine au Proche-Orient et réclamer le retrait de la force multinationale de main-tien de la paix de Beyrouth.

Le cours de ses entretiens avec de hauts responsables du parti communiste soviétique, M. Joumblatt a accusé Washington de s'ingérer de façon outrancière dans les affaires du Liban et de menacer la Syrie, rappor-te l'agence Tass.

Émeute et pillage à Hong-Kong

HONG-KONG (AFP) — Hong-Kong a connu hier trois heures de pillages et de violences de rues, opposant plusieurs milliers de manifestants aux policiers et faisant 32 blessés, selon un bilan encore provisoire.

Les manifestants, dont 131 ont été arrêtés selon la police, se sont rassemblés spontanément, dans la tension provoquée par deux jours de circulation bloquée par une grève des

chauffeurs de taxis. Brisant des vitrines, lapidant des policiers, assiégeant un commissariat, ils ont fait subir à la colonie britannique les violences les plus graves depuis les émeutes de 1967 dues à la hausse des tarifs de ferries.

Selon des témoins, les manifestants, pour la plupart de jeunes Chinois, ont lancé des pierres aux policiers, pillé des magasins, détruit des

cabinettes téléphoniques, incendié des tas d'ordures et mis hors d'usage au moins cinq autocars à impériale, dans la péninsule de Kowloon.

Il y a vraiment eu des émeutes auxquelles ont pris part des milliers de gens, a déclaré un policier au plus haut des violences, dans les quartiers de Mongkok et Yamautei, parmi les zones les plus peuplées du monde.

Les policiers déploient pour disperser la foule — évaluée à 6 000 personnes par une radio locale — étaient équipés d'armes automatiques et de fusils anti-émeutes. Ils ont employé des gaz lacrymogènes.

L'armée a été mise en état d'alerte, et les policiers en congé rappelés, après le déclenchement des violences qui, semble-t-il, sont nées spontanément après qu'un autobus ait été accidenté, heurtant un rail de sécurité près d'un rassemblement de taxis de grévistes bloquant la chaussée.

Des témoins ont vu des membres des forces de l'ordre, reculant sous les jets de pierres et de bouteilles, se

réfugier dans un commissariat où ils sont restés assiégés jusqu'à l'arrivée de renforts.

Selon le dernier bilan officiel, les violences ont fait 32 blessés, dont 28 ont été hospitalisés, et 131 manifestants ont été arrêtés.

La police estime que la violence qui avait débuté vers la fin de la soirée était entrayée trois heures plus tard.

Pourtant des rassemblements subsistaient selon des témoins. Et des bandes de jeunes gens ont été vus dans les petites rues cambriolant des bijouteries, des librairies ou des épiceries, tandis que la police achievait de dégager les principales artères.

Le chef de la police Roy Henry, qui a lancé un appel au calme à la télévision, traduit simultanément en chinois (98 % des 5,3 millions d'habitants de Hong-Kong sont d'origine chinoise) a accusé des « éléments jeunes, incontrôlés » d'avoir tiré profit de la tension née de deux jours de grève des taxis, qui ont bloqué la circulation pour protester contre une hausse de leurs patentes.



Un homme et sa fille écolière courrent se mettre à l'abri, dans une rue de Beyrouth hier, dès la reprise des fusillades. (Photolaisse AP)

le monde

■ Embargo de l'ONU violé

WASHINGTON (Reuter) — Deux organisations américaines privées révèlent dans un rapport que les États-Unis, la France, la Suisse, la Grande-Bretagne, la RFA et l'Italie ont, depuis 1981, violé l'embargo des Nations unies sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Les États-Unis ont exporté vers ce pays pour plus de 28 millions de dollars d'équipement militaire, affirme le rapport publié hier pour les deux groupes connus pour leurs fréquentes dénonciations de la politique d'apartheid. Basé en partie sur des statistiques divulguées aux termes de la loi américaine sur le libre accès aux documents officiels, le rapport reconnaît que les ventes d'armes américaines proprement dites à Pretoria semblent avoir pris fin. Mais il ajoute qu'elles ont été remplacées par des ventes de pièces détachées et de technologies pouvant entrer dans la construction d'armes et dont le département d'Etat a reconnu qu'elles figuraient dans la liste des munitions limitées à l'exportation. Quant aux Français, aux Britanniques, aux Italiens et aux Suisses, ils auraient permis à l'Afrique du Sud de fabriquer du matériel militaire sous licence. En outre, certains systèmes sud-africains de missiles et de communications feraient appel à une technologie ouest-allemande.

■ Tentative de vol chez un journaliste

PARIS (AFP) — Un commando de trois hommes masqués de cagoules a tenté de voler des documents chez M. Pierre Péan, journaliste de l'hebdomadaire satirique « Le Canard enchaîné », et auteur du livre « Affaires africaines », qui avait été à l'origine d'une mini-crise dans les relations franco-gabonaises. Pierre Péan est également le premier journaliste à avoir sorti dans les colonnes du « Canard enchaîné », le dossier des « avions renifleurs » de pétrole qui défraie la chronique en France depuis un mois. Jeudi matin, la femme de Pierre Péan, seule dans son pavillon de Bouffemont (région parisienne), a surpris des cambrioleurs masqués qui entassaient les dossiers du journaliste dans cinq grands sacs. Après l'avoir menacée avec une bombe d'autodéfense, ces derniers ont pris la fuite, sans rien emporter, grâce à l'arrivée inopinée de gendarmes, appelés dans le quartier pour un autre problème. Selon Pierre Péan, cette tentative de cambriolage vient « après de nombreux incidents, menaces physiques, coups de téléphone anonymes », liés à la préparation puis à la publication, en octobre dernier de son livre « Affaires africaines » consacré aux dessous des relations franco-gabonaises. La sortie de « Affaires africaines », qui révèle le rôle des services secrets, de groupes de pression et de la police parallèle entre le Gabon et la France depuis 25 ans, avait provoqué la colère du président gabonais Omar Bongo, et entraîné une « mini-crise » entre les deux pays.

■ Nouvelles grèves au Surinam

AMSTERDAM (Reuter) — Les employés des banques et compagnies d'assurance du Surinam se sont joints hier à un mouvement de grève visant à renverser le gouvernement militaire de gauche au pouvoir dans l'ancienne colonie néerlandaise, rapporte l'agence ANP des Pays-Bas. L'industrie de la bauxite du Surinam, sur la côte nord de l'Amérique latine, est paralysée depuis trois semaines par la grève alors qu'elle constitue 80 % des recettes en devises. Selon les milieux d'affaires, la plupart des grandes banques privées et plusieurs bureaux d'assurance ont fermé leurs portes hier à Paramaribo. Des tracts ont été distribués pour appeler à la grève générale et au rétablissement de la démocratie. Aucune manifestation n'a été enregistrée et les grévistes semblent rester chez eux. À La Haye, la police néerlandaise a encerclé hier l'ambassade du Surinam et dispersé une centaine de manifestants. Selon la police, 49 d'entre eux ont été arrêtés.

■ Trois morts en Sierra Leone

ABIDJAN (AFP) — Les violentes manifestations qui ont eu lieu ces dernières vingt-quatre heures dans la capitale sierra-léonaise ont fait trois morts et de très nombreux blessés, selon des informations en provenance de Freetown parvenues hier après-midi à Abidjan. Les trois victimes sont deux Africains, probablement des sierra-léonais, et un homme d'affaires norvégien qui était de passage en Sierra Leone selon les mêmes sources. Les deux Africains ont trouvé la mort jeudi au cours des échauffourées tandis que le Norvégien a été tué par des inconnus alors qu'il se trouvait au volant de sa voiture vers une heure du matin dans la nuit d'hier. Selon les mêmes sources, Freetown présentait hier un aspect relativement normal, exception faite de nombreux magasins ravagés au cours des émeutes. Le président sierra-léonais, M. Siaka Stevens, a confirmé hier matin, au cours d'une conférence de presse, la fermeture jusqu'à nouvel ordre de l'Université sierra-léonaise, mais n'a guère donné d'indications supplémentaires sur les troubles qui ont éclaté jeudi alors qu'il présidait la cérémonie d'ouverture de la 8e conférence du Parti du congrès des populations.

■ Antonov doit retourner en prison

ROME (AFP) — Un tribunal italien a annulé hier la décision d'assassinat à résidence de M. Sergueï Ivanov Antonov, inculpé de concours actif à la réalisation de l'attentat contre le pape Jean-Paul II, qui sera donc réincarcéré si ses avocats ne font pas appel de cette ordonnance dans un délai de trois jours. Cette décision de justice constitue un nouveau rebondissement dans l'affaire dite de la « filière bulgare », dans laquelle les services secrets de Sofia ont été accusés par des organes de presse notamment, d'avoir été impliqués dans l'attentat perpétré le 13 mai 1981 contre le pape. M. Antonov, directeur adjoint des lignes aériennes bulgares Balkan Air à Rome, avait été incarcéré le 25 novembre 1982 à la suite des accusations portées contre lui par le Turc Ali Agca, auteur de l'attentat. Le 21 décembre dernier, le juge d'instruction chargé de l'enquête, M. Ilario Martella, avait assigné M. Antonov à résidence sur la foi d'un examen médical attestant que l'inculpé n'était plus en mesure, pour des raisons physiques et psychologiques, de porter le régime carcéral. Le Tribunal de la liberté, chargé généralement d'examiner les demandes de mise en liberté provisoire, a jugé hier que l'état de M. Antonov ne justifiait pas une telle mesure. À l'annonce de la décision du tribunal, M. Antonov a été pris d'un malaise. Un médecin bulgare, le professeur Ivan Temkov, arrivé de Sofia et l'a assisté de ses soins tout au long de l'après-midi. L'ambassade de Bulgarie a d'autre part demandé aux avocats de M. Antonov de faire immédiatement appel de l'ordonnance prononcée par le tribunal.

Tchad: nouvel échec

ADDIS ABEBA (AFP) — Une tentative de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour mettre fin au conflit tchadien, qui dure depuis près de dix-sept ans, a échoué cette semaine à Addis Abeba.

La présence de M. Hissene Habré, « dont la présence pourrait avoir grandement contribué au succès de cette réunion », selon la présidence de l'OUA, a été un autre point de blocage.

La délégation du gouvernement de N'Djamena a néanmoins exprimé l'espoir qu'une nouvelle rencontre entre les leaders rivaux du Tchad « puisse avoir lieu à l'initiative de l'OUA ou de pays amis ».

C'est une affaire de drame qui a empêché la tenue de la « réunion de réconciliation tchadienne » qui aurait dû commencer lundi à Addis Abeba. La délégation de N'Djamena exigeait que le drapeau tchadien ne figure que de son côté sur la table de négociation.

« En demandant que le drapeau du Tchad soit placé devant elle, la délégation du gouvernement demandait la reconnaissance de sa légitimité en tant que gouvernement comme condition préalable à l'ouverture des discussions », note la présidence de l'OUA dans un communiqué de onze pages.

VIENNE (AFP) — Trente soldats soviétiques seraient morts le 24 mai dernier en Tchécoslovaquie lors de l'explosion d'une fusée nucléaire près de Turnov (50 km au nord-est de Prague), affirme le journal autrichien « Kurier » dans son édition d'aujourd'hui.

« Selon Kurier, la tête d'une fusée nucléaire soviétique à courte portée aurait explosé accidentellement. Le journal affirme que cette information a été vérifiée par des opposants tchécoslovaques.

Explosion d'une fusée soviétique ?

VIENNE (AFP) — Trente soldats soviétiques seraient morts le 24 mai dernier en Tchécoslovaquie lors de l'explosion d'une fusée nucléaire près de Turnov (50 km au nord-est de Prague), affirme le journal autrichien « Kurier » dans son édition d'aujourd'hui.

Depuis hier matin, toute la RFA se demande si l'incroyable affaire Kiessling n'est qu'une tragique malrice, dont seraient en partie responsables les services de sécurité ouest-allemands qui accusent le général Kiessling d'homosexualité. Si c'était le cas, estime-t-on dans les milieux politiques, la place de M. Manfred Woerner à la tête du ministère de la Défense ouest-allemand pourrait être menacée.

Le ministre de l'Intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie, M. Herbert Schnoor, a lancé hier la police de Cologne sur la piste d'un mystérieux « double » homosexuel de l'officier supérieur, qui fréquentait mardi soir encore, selon la presse, alors que le général était hospitalisé à Munich, le Tom-Tom, un bar d'homosexuels de la métropole rhénane.

Depuis hier matin, toute la RFA se demande si l'incroyable affaire Kiessling n'est qu'une tragique malrice, dont seraient en partie responsables les services de sécurité ouest-allemands qui accusent le général Kiessling d'homosexualité. Si c'était le cas, estime-t-on dans les milieux politiques, la place de M. Manfred Woerner à la tête du ministère de la Défense ouest-allemand pourrait être menacée.

Alors que l'opposition social-démocrate exige la démission « immédiate » de M. Woerner, le ministre paraît toujours incapable d'apporter les éclaircissements qu'exige maintenant la presse.

Le ministre de l'Intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie, M. Herbert Schnoor, a lancé hier la police de Cologne sur la piste d'un mystérieux « double » homosexuel de l'officier supérieur, qui fréquentait mardi soir encore, selon la presse, alors que le général était hospitalisé à Munich, le Tom-Tom, un bar d'homosexuels de la métropole rhénane.

Le ministre de l'Intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie, M. Herbert Schnoor, a lancé hier la police de Cologne sur la piste d'un mystérieux « double » homosexuel de l'officier supérieur, qui fréquentait mardi soir encore, selon la presse, alors que le général était hospitalisé à Munich, le Tom-Tom, un bar d'homosexuels de la métropole rhénane.

Le ministre de l'Intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie, M. Herbert Schnoor, a lancé hier la police de Cologne sur la piste d'un mystérieux « double » homosexuel de l'officier supérieur, qui fréquentait mardi soir encore, selon la presse, alors que le général était hospitalisé à Munich, le Tom-Tom, un bar d'homosexuels de la métropole rhénane.

Le ministre de l'Intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie, M. Herbert Schnoor, a lancé hier la police de Cologne sur la piste d'un mystérieux « double » homosexuel de l'officier supérieur, qui fréquentait mardi soir encore, selon la presse, alors que le général était hospitalisé à Munich, le Tom-Tom, un bar d'homosexuels de la métropole rhénane.

Le ministre de l'Intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie, M. Herbert Schnoor, a lancé hier la police de Cologne sur la piste d'un mystérieux « double » homosexuel de l'officier supérieur, qui fréquentait mardi soir encore, selon la presse, alors que le général était hospitalisé à Munich, le Tom-Tom, un bar d'homosexuels de la métropole rhénane.

Le ministre de l'Intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie, M. Herbert Schnoor, a lancé hier la police de Cologne sur la piste d'un mystérieux « double » homosexuel de l'officier supérieur, qui fréquentait mardi soir encore, selon la presse, alors que le général était hospitalisé à Munich, le Tom-Tom, un bar d'homosexuels de la métropole rhénane.

Le ministre de l

Pour le général Gérard Thériault, il n'y a qu'un seul ennemi: l'URSS et son système politique

par Paule des Rivières

OTTAWA — « Donnez-moi la liberté ou donnez-moi la mort. » Le chef de l'état-major de la défense au Canada, le général Gérard Thériault, n'hésite pas à rappeler les paroles qu'un des pères de la constitution des États-Unis, Patrick Henry, prononça jadis pour bien signifier sa soif d'indépendance face à l'Angleterre. Le général, lui, pense à l'Union soviétique.

En effet, même si deux siècles ont passé, le chef de l'état-major estime que la célèbre phrase du patriote Henry résume aujourd'hui le fond de la confrontation entre l'Est et l'Ouest, entre les États-Unis et l'Union soviétique, entre l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) et le Pacte de Varsovie.

Il y a des choses qui doivent être défendues, a-t-il déclaré lors d'un entretien avec Le DEVOIR, en faisant allusion au système politique américain de très grande liberté (et en indiquant qu'il était de première nécessité de voir à ce que les Soviétiques ne puissent imposer leur système politique ici). M. Thériault est chef de l'état-major de la défense canadienne, qui compte 81,926 membres, depuis le 1er juillet. Il a vu le jour il y a 51 ans à Gaspé, est diplômé de Sir George Williams (maintenant Concordia) en économie et sa carrière dans les forces a commencé il y a 30 ans, inspirée par sa passion de

l'aviation.

M. Thériault est un homme réservé, qui ne s'empêtre pas et mesure soigneusement chacun de ses mots. Il a le physique du soldat tel qu'on se l'imagine, c'est-à-dire qu'il est grand, mince et fort et il est aisé de deviner, derrière l'affabilité, la froide efficacité du planificateur. Mais, et il le dit lui-même, c'est aux représentants politiques du ministère de la Défense d'expliquer les politiques du pays en la matière.

C'est la raison pour laquelle il ne commentera pas directement la mission de paix du premier ministre, M. Pierre Trudeau, même s'il fait partie du comité spécial mis sur pied par le bureau du PM pour conseiller le chef du gouvernement (mais non pas du sous-comité de ce groupe qui, lui, est vraiment au fait des projets du premier ministre).

Le général n'en est pas moins très clair sur la participation du Canada au sein de l'OTAN : « Notre rôle au sein de l'OTAN ne peut prendre plus d'importance sans plus d'investissement. Cela va de soi. Il est certain que l'une des composantes de notre influence dans ce secteur-là (soit le théâtre européen où se portent les regards présentement, et plus précisément la frontière entre les deux Allemagnes).

« Je regrette de dire cela, poursuit le général Thériault, car c'est un aveu qui me fatigue au plan des



Le général G. Thériault

idéaux, mais il faut reconnaître la réalité; il ne faut pas se leurrer. »

En novembre dernier, les conservateurs n'avaient pas manqué de mettre sous le nez des libéraux les commentaires de certains hauts fonctionnaires américains qui avaient dit qu'avec une si piétre contribution au sein de l'OTAN, la mission de M. Trudeau ne faisait pas très sérieux.

Mais le général Thériault estime qu'il serait difficile « pour le Canada d'augmenter sa contribution en Europe et je ne pense pas qu'il soit dans nos premiers intérêts de mettre des troupes additionnelles en Europe ». Nous y avons déjà deux brigades et cinq escadrons de chasse et il faut des ressources pour maintenir ces formations, remarque-t-il.

À son avis, le Canada ferait mieux de moderniser ses équipements présentement en sol canadien, qui jouent aussi un rôle de dissuasion non négligeable, et de moderniser sa flotte.

Par ailleurs, si le gouvernement a fait des efforts particuliers, surtout depuis le lancement de la mission de paix de M. Trudeau, pour prendre ses distances vis-à-vis certaines positions américaines en matière de défense, notamment dans le cas de l'Amérique centrale, le chef des forces canadiennes, lui, n'en fait pas. Ni en ce qui a trait aux relations Est-

Ouest ni pour le reste.

D'ailleurs, M. Thériault voit les tensions actuelles, relancées avec le déploiement des missiles et l'interruption des pourparlers sur le désarmement de Genève, bien davantage comme une opposition entre deux systèmes « plutôt qu'entre deux

préoccupé et c'est ce qui me préoccupe », conclut-il.

Contrairement au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, poursuit le général, la marge de manœuvre dont disposait le président Harry Truman dans l'application de sa politique de *containment* a fondu comme neige au soleil.

« Il n'y a plus de marge de manœuvre. On les (les Soviétiques) contient ou on ne les contient pas. Aujourd'hui, c'est plus serré », dit-il en se demandant avec angoisse qui va céder.

« En fait, la stratégie des grandes puissances échappe à 99 % de la population, parce qu'elle est très complexe et qu'il n'y a pas de journalistes spécialisés ici pour alimenter la discussion, parce que les changements se produisent très vite et, enfin, parce que les Soviétiques ont orchestré une propagande efficace dans laquelle il engagent des ressources énormes pour obscurcir la question. Il fait ici allusion au mouvement pacifiste européen, qui a protesté contre le déploiement des missiles en Europe.

La population voit ces stocks d'engins nucléaires, qui aboutissent à des chiffres ridicules, et elle devient exaspérée, en proie à une émotion. On ne comprend pas et on s'accroche à des slogans, à des idées fixes », déplore-t-il, citant l'exemple de la campagne anti-Cruise en Europe.

Le rédacteur en chef du magazine missionnaire Univers démissionne

par Jean-Pierre Proulx

L'ex-rédacteur en chef du magazine missionnaire *Univers*, M. Jean-Denis Tremblay, p.m.e., conteste publiquement la nouvelle orientation que le nouveau directeur du magazine, le père Cyprien Bouchard, p.b., entend imprimer à la revue, orientation qu'il trouve trop proche de la ligne romaine officielle.

M. Tremblay, dont le mandat comme rédacteur en chef se terminait le 31 décembre dernier, n'a pas vu celui-ci renouvelé. Il sera remplacé par le père Jean Paré, missionnaire de la Conception.

Depuis trois ans, a expliqué M. Tremblay au DEVOIR, le magazine voulait surtout donner la parole aux jeunes Églises de même qu'à une vingtaine d'organismes engagés dans la mission, ici et ailleurs, en leur permettant de témoigner librement en faveur des causes qu'ils soutiennent au nom de l'évangélisation, du développement, de la justice sociale et de la solidarité avec les pauvres, les démunis, les exploités des pays du Sud et du Nord.

Cette orientation a donné lieu à certains

dossiers ou articles qui, reconnaît d'emblée M. Tremblay, ont semé « des vagues de réactions, positives et négatives ».

La rupture entre le père Bouchard et M. Tremblay semble s'être consommée en octobre autour d'un texte du père Bouchard dans lequel celui-ci exposait les « orientations de base » de la revue, tout en le qualifiant, a-t-il précisé hier au DEVOIR, de « document de travail ».

« La doctrine, les orientations générales de l'Église telles que précisées dans les objectifs poursuivis par l'Œuvre pontificale missionnaire inspirant, écrivait-il, l'orientation fondamentale du magazine *Univers*. Cela se traduit par des exemples d'engagements positifs de l'Église.

D'après une conversation qu'il a eue subtilement avec le père Bouchard, la nouvelle montrait résolument critique face à un discours du pape sur l'affirmation de l'Église.

Le père Bouchard, qui est aussi directeur national des Oeuvres pontificales missionnaires pour le Canada français, détiennent son mandat de la Confération romaine pour l'évangélisation des peuples. Il a succédé, en mai dernier, à M. Jacques Paquin, p.m.e.

Pour M. Tremblay, ces événements soulèvent la question de la liberté de l'information missionnaire dans l'Église et c'est pourquoi il a rendu l'affaire publique.

Cette revue, de forte tenue, compte quelque 17 000 abonnements. C'est le père Jean-Louis Brouillé, jésuite, qui, après avoir quitté le magazine *Actualité au moment de sa vente* à McLean's, en avait fait un véritable magazine.

faisait plutôt référence aux « idéologies ».

Ainsi, il n'admet pas, dans une revue populaire, la conclusion suivante d'un dossier de M. Tremblay sur la non-violence : « Les hommes et les femmes dont le monde a besoin pour échapper au cercle vicieux de la violence (...) sont des hommes, des femmes et des enfants qui, quelle que soit la bannière sous laquelle ils se rangent, osent proclamer en paroles et en actes : 'Je me révolte, donc nous sommes.' »

Autre exemple inacceptable : un article du père Lucien Laverdière, spiritain, intitulé « Libérer la théologie noire », où l'auteur se montre résolument critique face à un discours du pape sur l'affirmation de l'Église.

D'après une conversation qu'il a eue subtilement avec le père Bouchard, la nouvelle montrait résolument critique face à un discours du pape sur l'affirmation de l'Église.

Le père Bouchard, qui est aussi directeur national des Oeuvres pontificales missionnaires pour le Canada français, détiennent son mandat de la Confération romaine pour l'évangélisation des peuples. Il a succédé, en mai dernier, à M. Jacques Paquin, p.m.e.

Pour M. Tremblay, ces événements soulèvent la question de la liberté de l'information missionnaire dans l'Église et c'est pourquoi il a rendu l'affaire publique.

Cette revue, de forte tenue, compte quelque 17 000 abonnements. C'est le père Jean-Louis Brouillé, jésuite, qui, après avoir quitté le magazine *Actualité au moment de sa vente* à McLean's, en avait fait un véritable magazine.

PARTEZ GAGNANT POUR VOS VACANCES À MIAMI!

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOS VACANCES AU SOLEIL!

Il reste encore un très bon choix de chambres et ce, jusqu'en avril, si vous réservez immédiatement. L'acquisition de nouveaux lieux de séjour nous permet d'offrir de nouvelles spécialités et de nombreuses possibilités. Deux de ces endroits sont le populaire BEAU RIVAGE sur l'océan dans le quartier Bal Harbour et le chaleureux SAHARA sur l'océan en plein cœur de Sunny Isles. Ces hôtels ont de grandes plages ensoleillées, tennis et golf gratuits, divertissements et cocktail. De plus, le BEAU RIVAGE possède une salle de conditionnement physique et un plan spécial de repas incluant les petits déjeuners complets et les délicieux diners à sept services pour seulement \$12.00 par personne, tous les jours. Les tarifs d'hiver sont vraiment raisonnables aux deux endroits. Deux enfants de 17 ans et moins peuvent séjourné gratuitement dans la chambre des adultes. Pour réservations, voyez votre agent de voyage.

« Je ne sais pas si on peut apprécier des problèmes, a-t-il souligné, mais l'Université Laval fera en sorte que la convention collective soit appliquée avec la plus grande souplesse et la plus grande justice possibles pour tous les employés de soutien. »

M. Paquet a justifié la décision de recourir au lock-out en réaffirmant qu'il n'avait pas été prise de gaieté de cœur et qu'elle visait uniquement à arriver à une entente le plus rapidement possible en permettant aux employés de se prononcer sur le contenu de ses dernières offres.

M. Paquet a justifié la décision de recourir au lock-out en réaffirmant qu'il n'avait pas été prise de gaieté de cœur et qu'elle visait uniquement à arriver à une entente le plus rapidement possible en permettant aux employés de se prononcer sur le contenu de ses dernières offres.

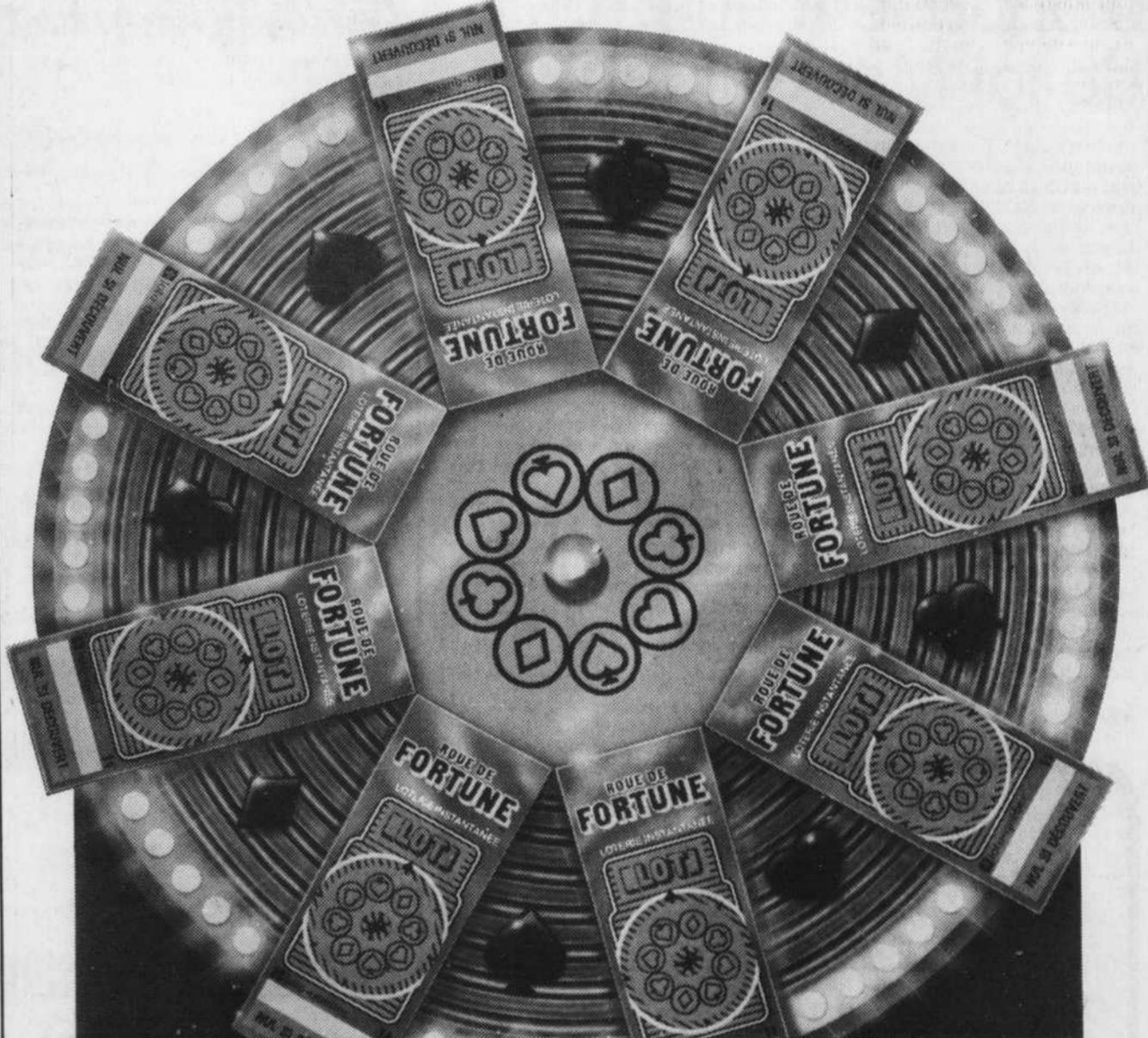
Au Québec, téléphonez sans frais (418) 647-3775 ou à Montréal (514) 931-0717.

Ou écrivez à :

PARADISE RESORTS,
Dept. MLD, P.O. Box 6725
Miami Beach, Florida 33154

ROUE DE FORTUNE

LA NOUVELLE LOTERIE INSTANTANÉE DE LOTO-QUÉBEC



FAITES TOURNER LA CHANCE!

PLUS DE 75 GROS LOTS DE 10 000\$ À GAGNER INSTANTANÉMENT

loto-québec

Retour à la normale à l'Université Laval

par Benoît Brochu

QUÉBEC (PC) — La situation revient progressivement à la normale à l'Université Laval après un lock-out qui aura duré près de deux semaines et des grèves tournantes qui avaient perturbé le trimestre d'automne du mois d'octobre jusqu'à la mi-décembre.

Le lock-out imposé par la direction de l'université, le 3 janvier dernier, a été levé, hier, à la suite du vote affirmatif des quelque 1 760 employés de soutien qui s'étaient prononcés, la veille, dans une proportion de 52 % en faveur de l'acceptation des dernières offres patronales.

La nouvelle a été annoncée par le recteur, M. Jean-Guy Paquet, qui s'est toutefois abstenu de tout commentaire sur les résultats du vote.

« À partir de maintenant, notre principale préoccupation est celle de remettre en marche l'Université Laval et faire en sorte que la session d'hiver puisse débuter dans les meilleurs délais », a-t-il indiqué.

M. Paquet a annoncé que le début du trimestre d'hiver avait été fixé au 23 janvier, à l'exception des cours du programme de médecine qui commenceront le 18, tandis que l'administration et l'inscription auront lieu les 18, 19 et 20 janvier.

Tous les employés de soutien qui étaient sous le coup du lock-out seront rappelés au travail pour lundi prochain, sauf ceux dont les services seront reçus plus tôt, et ils toucheront leur rémunération pour la journée d'hier.

Tous les pavillons de l'université ont rouvert leurs portes, hier, tandis que certains autres services comme la bibliothèque, les résidences, le ser-

À SURVEILLER

Dimanche 15 janvier

A l'auditorium du Jardin botanique, angle Sherbrooke et Pie-IX, à 15 h, concert offert par le Conservatoire de musique de Montréal. Les élèves de la classe de piano de Madeleine Bélangier interpréteront des œuvres de Takacs, Mendelssohn, Bach, Mozart, Chopin et Schumann. Entrée libre. 388-1402.

Le Centre d'épanouissement intégral présente une conférence du Dr Roger Foisy, intitulée « Comment vivre dans un état permanent de bonheur », à 14 h, à l'hôtel Mont-Royal, 1455, rue Peel. Entrée libre. 388-1402.

Rencontre organisée par le collectif Hom-Info en prévision du prochain numéro de la revue Hom-Info portant sur « les relations mères-filles », à 19 h 30 au 1710, rue Beaudry.

Au Musée d'art de Saint-Laurent, à 14 h, concert de Linda Brady, pianiste. Au programme, des œuvres de Bach, Schubert, Stravinsky et Chopin. Rendez-vous au 615, boul. Sainte-Croix, à Saint-Laurent. 747-7367.

Le Centre de dianétique offre au public des services gratuits d'analyse de personnalité et de consultation dianétique. 527-8766.

Le Centre des arts pour la famille est un programme innovateur spécialement conçu pour les familles désireuses de participer avec d'autres familles à des activités artistiques; les beaux-arts, la musique, la danse et le théâtre. Le Centre Saine-Dyronfman vous convie à vous y inscrire à compter de ce dimanche. 739-2301.

À la messe de 11 h, à la basilique Notre-Dame, la chorale mixte interprétera la messe *Dies Sanctificatus* de Palestrina et, à l'Offertoire, *A Solis Ortu Cardine* de G. Binchois.

Les victimes de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) ainsi que leurs parents et

Lundi 16 janvier

Le club Les Symbiotes de la plongée sous-marine offre un cours menant à une certification NAUI internationale, dès cette semaine, au centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin. Les cours pratiques ont lieu le mercredi soir et le lundi matin, durant 10 semaines. 322-6383.

Sérénité, section Rossemère—Saint-Eustache, invite toutes les personnes intéressées à une soirée d'information sur une méthode naturelle de planification des naissances. 621-2913 ou 491-0797.

Mme Denise Schmandt-Besserat, de l'université du Texas, présente une conférence illustrée sur le thème de « l'invention de l'écriture », à 20 h, salle 3315, pavillon Lionel-Groulx de l'U de M, 3200, rue Jean-Brillant.

Le Centre Colette-Mather vous invite à participer à un cours gratuit de yoga à 18 h, ce lundi, de même qu'à un cours de *baladi* pour femmes de tous les âges. Rendez-vous au 9924, rue Saint-Laurent, métro Sauvé. 387-7221.

Le Centre de céramique-poterie Bonsecours vous rappelle le début d'une nouvelle session

nous permettraient de promouvoir ensemble le bien-être des familles et de prévenir l'échec des mariages.»

Mgr Sherlock, parlant au nom des évêques canadiens, a rejeté toute réforme qui considérerait le mariage comme un simple contrat privé entre deux personnes. Le mariage n'est, en aucune façon, une affaire privée, a-t-il dit, mais un événement et un engagement de caractère hautement social.

Pour le président de la CÉCE, la simplification des procédures de divorce ne pourra pas contribuer tellement à éliminer la souffrance vécue par les conjoints lors de leur confrontation.

Les efforts du gouvernement, a indiqué Mgr Sherlock, devraient surtout être orientés vers une meilleure préparation au mariage, l'élimination des contraintes socio-économiques et la promotion de valeurs morales qui alimentent les relations des conjoints et des enfants.

« Au contraire, écrit-il, nous croyons que la situation de détresse causée par l'augmentation des ruptures matrimoniales continuera faiblement à prévaloir sur tout avantage immédiat. Bien plus, nous considérons que votre ministère et le gouvernement y gagneraient à orienter leurs efforts sur les moyens qui

de cours à compter de ce lundi. 866-6581.

Le Comité action-chômage du Sud-Ouest peut vous aider à régler vos problèmes et ce, gratuitement. Il faut prendre rendez-vous en téléphonant du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, à 933-5915. Le Comité action-chômage organise aussi des sessions d'information sur les problèmes généraux du chômage tous les jeudis matin à 10 h. Rendez-vous au 3818, boul. Saint-Laurent. 849-8749, entre 14 h et 20 h 30 du lundi au jeudi.

Le Centre de la pensée ouvre sa session '84 avec des cours de chiromancie, *yi-king*, tarots, numéromancie, cosmogonie, méditation et parapsychologie. Rendez-vous au 3818, boul. Saint-Laurent. 849-8749, entre 14 h et 20 h 30 du lundi au jeudi.

La piste de ski de randonnée du canal de Lachine est ouverte tous les jours, du lever du soleil à 22 h. Cette piste de 11 km relie le vieux Lachine au Vieux-Port de Montréal. On y accède par les rues Mill, des Seigneurs, du métro Charlevoix, du Centre Gadbois, de la rue Saint-Patrick à LaSalle et du parc Angrignon. 283-6054.

Tous les organismes pacifistes à but non lucratif sont priés de réserver le salon de réunion que La Semaine met gratuitement à leur disposition pour la session janvier-juin 1984. Il faut communiquer avec Lucie Bell au 725-3574 ou avec Pierre-Yves Valois au 382-1645.

On peut prendre un abonnement « santé » au centre sportif du collège Édouard-Montpetit en s'adressant au 260 est, de Gentilly, à Longueuil, ou en téléphonant au 651-4720. Les inscriptions aux diverses activités se font dès maintenant.

Dans le cadre des soirées Relations, rencontre intitulée « Les malades et la vérité », Michèle Gagnon, médecin, David Roy, directeur du Centre de bioéthique de Montréal, Yves Côté, de la Commission des droits de la personne, Émilien Messier, au-mônière d'hôpital, et Denis Robillard, journaliste, échangeront sur ce thème, de 19 h 30 à 22 h, au 25 octobre, rue Jarry.

Le 19 h 30, au grand séminaire, 2065 ouest, rue Sherbrooke, le Centre biblique offre les deux premiers d'une série de 24 cours sur les épîtres aux Éphésiens, aux Philippiens et aux Colossiens. 931-7311, poste 295.

Le centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin propose des cours de danse aérobique pour adultes, les lundis et mercredis soirs, à compter de ce début. 322-6383.

La Société d'histoire du Marigot offre de nouveaux cours de généalogie et d'initiation à la paléographie. Rendez-vous au 440, chemin de Chamby, 2^e étage, à 19 h 30. 677-4573 entre

14 h et 16 h.

La session d'hiver des cours du Gesù, 1200, rue de Bleury, débute ce lundi à 19 h 30, avec M. Roger Marcotte qui abordera le problème du progrès. D'autres cours sont disponibles les mardis et mercredis. 866-2305.

Soirée d'information sur la condition féminine. Rendez-vous à 19 h 30 au Centre culturel de Longueuil, 100 ouest, rue Saint-Laurent. 866-2305.

Tous les mardis soirs à 20 h, au 200 rue Saint-Pierre, à Valleyfield, M. Léon Robichaud, motivateur et conférencier, donnera une série de conférences sur les thèmes suivants : « Devenir soi-même ; sortir de sa culpabilité ; vivre pleinement ; et cessez d'apporter ». 825-2021.

Conférence sur la vie et l'œuvre du frère Jérôme, la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, à 20 h. M. Guy Robert, historien et critique d'art, sera conférencier. 739-7195.

Service d'information juridique au YMCA international, 5550, avenue du Parc, sur rendez-vous. 271-2548.

Conférence sur la vie et l'œuvre du frère Jérôme, la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, à 20 h. M. Guy Robert, historien et critique d'art, sera conférencier. 739-7195.

Assemblée générale des locataires de Ville-ray, à 19 h 30, au 326 est, rue Gounod. 270-6701.

Jusqu'au 16 février a lieu, au Centre Saidye-Bronfman, le deuxième volet du projet d'échange entre jeunes artistes de Montréal et de Toronto. 739-2301.

Mardi 17 janvier

De 19 h 30 à 21 h 30, au grand séminaire, 2065 ouest, rue Sherbrooke, débute une série de 24 cours consacrés à l'initiation à la lecture de la Bible : l'Ancien Testament. 931-7311, poste 295.

L'association Spirale-Amitié invite toutes les personnes seules, séparées ou divorcées à une conférence de Louis-C. Pretty, architecte, intitulée : « Les copropriétés en habitation », à 20 h, au Holiday Inn-Richelieu, 505 est, rue Sherbrooke, angle Berri. 932-4908.

Rencontre-échange intitulée « Plus jamais la guerre... Les armes nucléaires ? » au Centre Juv-Ecc, 4488, rue Adam, à 20 h. 388-4801.

Cours du Centre de relaxation Rive-Sud, 210, Montarville, à Boucherville, intitulé « Mieux vivre avec soi », offert ce mardi et le 20 janvier de 19 h 22 h à 20 h 30. 655-3545.

Le centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin propose des cours de danse aérobique pour adultes, les lundis et mercredis soirs, à compter de ce début. 322-6383.

La Société d'histoire du Marigot offre de nouveaux cours de généalogie et d'initiation à la paléographie. Rendez-vous au 440, chemin de Chamby, 2^e étage, à 19 h 30. 677-4573 entre

14 h et 16 h.

La session d'hiver des cours du Gesù, 1200, rue de Bleury, débute ce lundi à 19 h 30, avec M. Roger Marcotte qui abordera le problème du progrès. D'autres cours sont disponibles les mardis et mercredis. 866-2305.

Tous les mardis soirs à 20 h, au 200 rue Saint-Pierre, à Valleyfield, M. Léon Robichaud, motivateur et conférencier, donnera une série de conférences sur les thèmes suivants : « Devenir soi-même ; sortir de sa culpabilité ; vivre pleinement ; et cessez d'apporter ». 825-2021.

Conférence sur la vie et l'œuvre du frère Jérôme, la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, à 20 h. M. Guy Robert, historien et critique d'art, sera conférencier. 739-7195.

Service d'information juridique au YMCA international, 5550, avenue du Parc, sur rendez-vous. 271-2548.

Conférence sur la vie et l'œuvre du frère Jérôme, la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, à 20 h. M. Guy Robert, historien et critique d'art, sera conférencier. 739-7195.

Assemblée générale des locataires de Ville-ray, à 19 h 30, au 326 est, rue Gounod. 270-6701.

Jusqu'au 16 février a lieu, au Centre Saidye-Bronfman, le deuxième volet du projet d'échange entre jeunes artistes de Montréal et de Toronto. 739-2301.

Mardi 17 janvier

De 19 h 30 à 21 h 30, au grand séminaire, 2065 ouest, rue Sherbrooke, débute une série de 24 cours consacrés à l'initiation à la lecture de la Bible : l'Ancien Testament. 931-7311, poste 295.

L'association Spirale-Amitié invite toutes les personnes seules, séparées ou divorcées à une conférence de Louis-C. Pretty, architecte, intitulée : « Les copropriétés en habitation », à 20 h, au Holiday Inn-Richelieu, 505 est, rue Sherbrooke, angle Berri. 932-4908.

Rencontre-échange intitulée « Plus jamais la guerre... Les armes nucléaires ? » au Centre Juv-Ecc, 4488, rue Adam, à 20 h. 388-4801.

Cours du Centre de relaxation Rive-Sud, 210, Montarville, à Boucherville, intitulé « Mieux vivre avec soi », offert ce mardi et le 20 janvier de 19 h 22 h à 20 h 30. 655-3545.

Le centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin propose des cours de danse aérobique pour adultes, les lundis et mercredis soirs, à compter de ce début. 322-6383.

La Société d'histoire du Marigot offre de nouveaux cours de généalogie et d'initiation à la paléographie. Rendez-vous au 440, chemin de Chamby, 2^e étage, à 19 h 30. 677-4573 entre

14 h et 16 h.

La session d'hiver des cours du Gesù, 1200, rue de Bleury, débute ce lundi à 19 h 30, avec M. Roger Marcotte qui abordera le problème du progrès. D'autres cours sont disponibles les mardis et mercredis. 866-2305.

Tous les mardis soirs à 20 h, au 200 rue Saint-Pierre, à Valleyfield, M. Léon Robichaud, motivateur et conférencier, donnera une série de conférences sur les thèmes suivants : « Devenir soi-même ; sortir de sa culpabilité ; vivre pleinement ; et cessez d'apporter ». 825-2021.

Conférence sur la vie et l'œuvre du frère Jérôme, la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, à 20 h. M. Guy Robert, historien et critique d'art, sera conférencier. 739-7195.

Service d'information juridique au YMCA international, 5550, avenue du Parc, sur rendez-vous. 271-2548.

Conférence sur la vie et l'œuvre du frère Jérôme, la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, à 20 h. M. Guy Robert, historien et critique d'art, sera conférencier. 739-7195.

Assemblée générale des locataires de Ville-ray, à 19 h 30, au 326 est, rue Gounod. 270-6701.

Jusqu'au 16 février a lieu, au Centre Saidye-Bronfman, le deuxième volet du projet d'échange entre jeunes artistes de Montréal et de Toronto. 739-2301.

Mardi 17 janvier

De 19 h 30 à 21 h 30, au grand séminaire, 2065 ouest, rue Sherbrooke, débute une série de 24 cours consacrés à l'initiation à la lecture de la Bible : l'Ancien Testament. 931-7311, poste 295.

L'association Spirale-Amitié invite toutes les personnes seules, séparées ou divorcées à une conférence de Louis-C. Pretty, architecte, intitulée : « Les copropriétés en habitation », à 20 h, au Holiday Inn-Richelieu, 505 est, rue Sherbrooke, angle Berri. 932-4908.

Rencontre-échange intitulée « Plus jamais la guerre... Les armes nucléaires ? » au Centre Juv-Ecc, 4488, rue Adam, à 20 h. 388-4801.

Cours du Centre de relaxation Rive-Sud, 210, Montarville, à Boucherville, intitulé « Mieux vivre avec soi », offert ce mardi et le 20 janvier de 19 h 22 h à 20 h 30. 655-3545.

Le centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin propose des cours de danse aérobique pour adultes, les lundis et mercredis soirs, à compter de ce début. 322-6383.

La Société d'histoire du Marigot offre de nouveaux cours de généalogie et d'initiation à la paléographie. Rendez-vous au 440, chemin de Chamby, 2^e étage, à 19 h 30. 677-4573 entre

14 h et 16 h.

La session d'hiver des cours du Gesù, 1200, rue de Bleury, débute ce lundi à 19 h 30, avec M. Roger Marcotte qui abordera le problème du progrès. D'autres cours sont disponibles les mardis et mercredis. 866-2305.

Tous les mardis soirs à 20 h, au 200 rue Saint-Pierre, à Valleyfield, M. Léon Robichaud, motivateur et conférencier, donnera une série de conférences sur les thèmes suivants : « Devenir soi-même ; sortir de sa culpabilité ; vivre pleinement ; et cessez d

Garon fait le bilan de l'agro-alimentaire

Les grandes surfaces ont stagné alors que les boutiques et restaurants ont bondi

QUEBEC (D'après PC)—Les ventes dans les magasins d'alimentation ont atteint une valeur de \$7,5 milliards, une hausse de 1,7 % comparativement à une hausse de 6,1 % l'année précédente.

Celles des épiceries-boucheries ont diminué par contre de 1 % et celles des épiceries-confiseries et articles divers ont augmenté de 6 %. On a noté par ailleurs une augmentation de 11,5 % des ventes des autres types de magasins d'alimentation: boucheries, poissonneries, magasins de fruits et légumes, etc.

Les dépenses des consommateurs dans les restaurants de tous genres ont connu pendant ce temps une progression de l'ordre de 14,1 %.

La guerre qui a fait rage dans le secteur de l'alimentation au cours des premiers mois de cette année serait à l'origine de cette situation. C'est du moins ce qui ressort du bilan de l'industrie agro-alimentaire qué-

bécoise tel que l'a présenté hier à Québec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Jean Garon.

Les ventes au détail au Québec ont augmenté de 7,8 % en 1983, toujours selon les mêmes chiffres, à la suite de la réduction des taux d'intérêt et du taux d'épargne des ménages qui ont stimulé la reprise.

Mais celle-ci s'est manifestée surtout au chapitre des biens durables et n'a pas touché celui des dépenses alimentaires, a tenu à expliquer M. Garon.

On a aussi noté un ralentissement de la croissance de l'industrie des aliments et des boissons dont les livraisons ont atteint \$10,7 milliards, une hausse de 3,3 % par rapport à 1982.

M. Garon a aussi révélé les faits suivants: —l'agriculture québécoise, quant à ses revenus nets, se situe au troisième rang des provinces canadiennes, venant après l'Ontario et la Saskatchewan, alors qu'elle était

traditionnellement jusqu'ici en quatrième position; —le revenu net des agriculteurs québécois exprimé en dollars constants s'est établi en 1983 à \$627 millions, une augmentation de 16,9 % comparativement à \$733 millions l'année précédente; —le produit intérieur brut agricole a atteint \$1,453 millions, une augmentation de 7,8 % par rapport à l'année précédente; —les recettes monétaires de la production porcine, malgré une baisse de 18,2 % qui les ont portées à \$562,4 millions, en font le deuxième secteur en importance de l'agriculture québécoise.

Le cheptel porcin a baissé de 2,7 % passant à 4,577,000 têtes, suite à une baisse de prix de 15,4 %. Les volumes de production du poulet, des œufs et du dinard sont restés relativement stables.

Principal fait marquant des productions végétales: une augmentation de 67,750 acres des superficies en céréales qui ont donné une production totale de 1,838,500 tonnes.

Le secteur laitier, prévoit M. Garon, connaîtra en 1984, une augmentation de ventes de 4,5 % et une progression des coûts de 5,6 %, soit une hausse de 10,3 % des recettes monétaires qui devraient s'élèver à \$1,1 milliard.

Une des priorités du gouvernement pour cette année sera

fonné à \$1 milliard, après la réduction de 4,1 % des quotas de lait industriel décrétée par la Commission canadienne du lait.

Seul point positif du secteur laitier: les exportations ont augmenté de 58 % atteignant \$319,8 millions.

Les recettes monétaires de la production porcine, malgré une baisse de 18,2 % qui les ont portées à \$562,4 millions, en font le deuxième secteur en importance de l'agriculture québécoise.

Le cheptel porcin a baissé de 2,7 % passant à 4,577,000 têtes, suite à une baisse de prix de 15,4 %.

Les volumes de production du poulet, des œufs et du dinard sont restés relativement stables.

Principal fait marquant des productions végétales: une augmentation de 67,750 acres des superficies en céréales qui ont donné une production totale de 1,838,500 tonnes.

Le secteur laitier, prévoit M. Garon, connaîtra en 1984, une augmentation de ventes de 4,5 % et une progression des coûts de 5,6 %, soit une hausse de 10,3 % des recettes monétaires qui devraient s'élèver à \$1,1 milliard.

Une des priorités du gouvernement pour cette année sera

l'amélioration de la mise en marché des produits agricoles, notamment dans les productions où il n'existe pas de plans conjoints.

La valeur des débarquements de produits marins au Québec en 1983 a pour sa part atteint \$60,3 millions soit une augmentation de 20,8 % par rapport à celle de 1982, a aussi dévoilé le ministre.

La valeur des captures de cratous a augmenté de 20,8 % à la suite d'un accroissement de l'effort de pêche et d'une importante augmentation des prix, en particulier ceux du crabe.

Le volume des captures de morue, de pie et de sébaste a fléchi de 5,9 %. La baisse est due à une diminution de 4,000 tonnes de prises de sébaste, à cause du retard de trois mois dans le début des opérations de Madelaine-pêche, aux îles de la Madeleine.

Les chalutiers du plus important producteur de sébaste n'ont pu prendre la mer avant juin en raison du refus du gouvernement fédéral d'émettre les permis de pêche nécessaires, a expliqué M. Garon.

Ce dernier a aussi prédict que les débarquements québécois de produits de la pêche s'élèveront en 1984 à 82,000 tonnes, représentant \$65 millions.

Le ministre prévoit aussi que

le secteur de la transformation du poisson de fond reprendra de la vigueur en 1984, grâce à l'amélioration des prix des produits sur le marché américain ainsi qu'aux premiers résultats de l'augmentation de la qualité des produits découlant de la mise en application du programme québécois d'amélioration de la qualité des produits marins.

En volume, les livraisons se sont maintenues au même niveau qu'en 1982, alors qu'elles avaient augmenté de 3 % par rapport à l'année précédente.

Les recettes du secteur de la restauration ont augmenté de 9,4 % atteignant \$2,4 milliards.

Un sondage effectué auprès de l'industrie des aliments et des boissons montre un regain d'optimisme du secteur pour 1984.

La moitié des industriels interrogés prévoient augmenter leurs investissements, comparativement à 36 % l'année précédente. Quatre pour cent prévoient une baisse des livraisons pour 1984 comparativement à 18 % l'an dernier.

La moitié des industriels du secteur des viandes et de la volaille prévoient une augmentation de leurs investissements en 1984, comparativement à seulement 27 % en 1983.

AVIS DE NOMINATION CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC



Raymond Chouinard
La Chambre des Notaires du Québec annonce la nomination de Monsieur Raymond Chouinard au poste de directeur du Service des communications.

Monsieur Chouinard apporte à la Chambre des Notaires une expérience de plusieurs années dans le domaine des communications où, notamment, il a occupé divers postes administratifs. En outre, il est membre de la Société canadienne des relations publiques.

Sa nomination témoigne de la volonté de la Chambre des Notaires d'assurer un service efficace d'information et d'appuyer le rayonnement et le développement de la profession tant auprès de ses membres que du public et des milieux d'affaires.

Université du Québec à Montréal



M. Gilbert Dionne
Le recteur de l'UQAM, monsieur Claude Pichette, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Gilbert Dionne au poste de vice-recteur (associé à l'enseignement et à la recherche) de l'Université du Québec à Montréal.

Titulaire d'un doctorat en philosophie de l'Université de Louvain et d'un diplôme en sciences administratives des HEC, monsieur Dionne fut directeur du Congrès des Sociétés savantes du Canada, directeur du module de philosophie, vice-doyen de la famille des lettres et doyen des études de premier cycle de l'UQAM.

au jour le jour

Risque de surchauffe éloigné?

Les ventes du commerce de détail n'ont augmenté que de 0,1 % aux Etats-Unis en décembre, portant à 9,1 % la hausse des ventes au détail en 83. Cette augmentation modérée en décembre, la plus faible depuis septembre, a aussi été interprétée à Wall Street et sur les marchés des changes comme éloignant le risque de surchauffe de l'économie américaine. Les ventes au détail aux Etats-Unis ont été de \$102,1 milliards en décembre, contre \$102 milliards en novembre. Par ailleurs, comme l'indiquent les enquêtes effectuées auprès des grands magasins, les ventes au détail en décembre ont été supérieures de 10,4 % à celles de décembre 1982.

\$400 millions garantis à Bombardier

Le gouvernement du Québec a décidé de garantir, jusqu'à concurrence de \$400 millions, les obligations que la compagnie Bombardier pourrait contracter si elle obtenait le contrat de construction des wagons de métro du métro de Singapour. Bombardier s'est associé pour ce contrat à la firme ontarienne Urban Transportation Department Corporation afin de maximiser ses chances. Le contrat qui sera alloué par la Compagnie de transport urbain de Singapour prévoit que les soumissionnaires devront assurer le design, la construction, l'approvisionnement et la mise en service de 150 wagons de métro au prix d'environ \$224 millions. L'entente comprendra aussi une option pour la fourniture de 246 autres wagons, ce qui porterait à \$524 millions la valeur totale du contrat.

Plus d'offres, plus de demandes...

Plus d'employeurs étaient à la recherche de travailleurs en décembre qu'à tout autre moment au cours des 21 derniers mois, révèle l'indice des offres d'emploi de Statistique Canada. L'indice s'est élevé à 57 comparativement à 51 en novembre et à 39 un an plus tôt. Il se trouvait ainsi à son niveau le plus élevé depuis mars '82 alors qu'il se situait à 64. L'indice est basé sur le calcul des offres d'emploi dans les pages de journaux sélectionnés à travers le Canada. Théoriquement, l'indice devrait grimper à mesure que le taux de chômage diminue. Cependant, le nombre de sans emploi a subi une hausse de 40,000 en décembre, faisant passer le nombre de chômeurs à 1,321,000 (taux de chômage désaisonnalisé à 11,1 %). Cette hausse du chômage s'explique par un accroissement du nombre de personnes retournées au travail.

En raccourci

L'avenir de National Sea Products Ltd de Halifax se jouera d'ici le 26 janvier, date à laquelle la Banque de la Nouvelle-Ecosse rappellera ses prêts de \$75 millions si aucune proposition satisfaisante de restructuration, tant du gouvernement que d'investisseurs privés, n'est formulée... C'est lundi que les Presses de l'Université de Montréal lanceront l'ouvrage, dirigé par le professeur Gilbert Tarraz (UQAM), intitulé « Psychologie organisationnelle au Québec »... La CEE a décidé d'employer des mesures de rétorsion contre les Etats-Unis pour les limitations imposées depuis juillet par ce pays sur les importations d'aciers spéciaux européens; les mesures comportent une hausse des droits de douanes ainsi que le plafonnement d'importations de plusieurs produits... Le groupe Prentor annonce qu'il a accepté une offre d'achat (sujecte au droit de préemption en faveur de la Caisse de dépôt et de placement du Québec) de 1,8 million d'actions ordinaires de Trust Général du Canada au prix unitaire net de \$22, représentant 85 % de sa participation...

Marc-O. Trépanier

Lumley soutire \$4 millions aux Japonais

TOKYO (PC) — Le ministre canadien de l'Industrie, Ed Lumley, a qualifié de geste positif un projet de l'industrie automobile nipponne de mettre sur pied au Canada, dès cette année, une société d'investissement de \$4 millions. Et il a indiqué qu'une somme additionnelle de \$200 millions pourrait être investie dès cette année par l'industrie automobile japonaise.

Le cours d'une conférence de presse donnée à Tokyo au terme d'un voyage d'affaires d'une semaine dans le pays du soleil levant, M. Lumley a dit qu'il ne pouvait pas, pour l'instant, fournir des précisions sur ces investissements additionnels, se bornant à dire qu'il lui fallait examiner "huit ou neuf" propositions provenant de différentes sociétés de l'industrie automobile japonaise et que ces propositions avaient de bonnes chances de se traduire par des investissements au Canada.

M. Lumley, qui a rencontré la plupart des pdg des principaux fabricants de voitures japonaises et les dirigeants des nombreuses compagnies spécialisées dans la fabrication de pièces d'auto détachées, a dit que le chiffre de \$200 millions auquel il a fait allusion n'est pas dans le domaine des pièces détachées. Il a cependant refusé d'être plus précis, tout comme il s'est abstenu de se livrer à des conjectures sur le nombre d'emplois que ces futurs investis-

sements pourraient générer advenant qu'ils se concrétisent.

Toutes les propositions qu'il a reçues proviennent de l'industrie automobile, ajoutant qu'une de ces propositions aurait pu être acceptée dès cette semaine s'il s'était engagé à appuyer les concessions réclamées par le partenariat japonais.

"Il y a eu un changement considérable dans la réaction que nous avons obtenu cette fois-ci et je suis très encouragé", a dit le ministre canadien.

"Les Japonais qui, par le passé, ont maintes fois soutenu que les compagnies canadiennes ne sont pas de taille à concurrencer l'industrie automobile mondiale, ont modifié leur perception et ils estiment maintenant qu'il y a plusieurs secteurs dans lesquels ils pourraient investir "avantageusement".

Selon M. Lumley, certaines de ces propositions pourraient ne jamais quitter la table à dessin, "mais j'ai toujours été convaincu que le jour où les Japonais verront les avantages à investir au Canada, cela pourrait faire boule de neige".

La majorité de ces propositions devront être étudiées en détail et des concessions devront être aménagées par les diverses agences gouvernementales concernées, mais M. Lumley a réitéré que ces propositions sont sérieuses.



Votre écran cathodique vous donne-t-il mal à la tête et vous fatigue-t-il les yeux ? De simples lunettes teintées ou traitées pour bloquer les émissions ultra-violettes pourraient bien vous soulager, estime M. George Mousa, de l'Université de Waterloo. Un premier test auprès de 26 personnes a révélé que ces deux types de lunettes semblent réduire les malaises associés au travail sur écran cathodique et M. Mousa cherche des volontaires pour une étude plus poussée.

Classiquement Cadillac

Le raffinement et l'élégance s'expriment de bien des façons. Quand on pense automobile, un nom s'impose: Cadillac. Chez Park Avenue Chevrolet, Oldsmobile, Cadillac, nous avons réuni pour vous toute la gamme Cadillac. Vous pourrez ainsi mieux apprécier toutes les nuances et les subtilités d'une collection unique où la perfection et la pureté des lignes se marient harmonieusement aux qualités techniques et au confort Cadillac.

De la grâce majestueuse de la Seville au chic Coupé de Ville, vous trouverez sûrement la Cadillac qui correspond à cet idéal de beauté dont vous rêvez depuis si longtemps.

**Coupé de Ville • Sedan de Ville • Coupé Fleetwood Brougham • Sedan Fleetwood Brougham
Seville • Seville Elegante • Eldorado Biarritz décapotable • Eldorado Biarritz • Coupé Eldorado
Coupé Eldorado Touring • Cimarron**

Park Avenue

Park Avenue Chevrolet, Oldsmobile, Cadillac Inc., 5000, rue Jean-Talon est 725-9811

bm

COURTIERS D'ASSURANCE
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
10,000, rue Lajeunesse, Montréal, Qué., Tél.: 384-7950

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Jean-Louis Roy
Rédactrice en chef:
Lise BissonnetteRédacteur en chef adjoint:
Jean FrancoeurDirecteur de l'information:
Jean-Guy Duguay
Directeur adjoint de l'information:
Denis LordDirecteur des services administratifs:
Michel ParadisDirecteur de la publicité:
Marcel Payette

Les garde-frontière

DE L'INDIFFÉRENCE à l'impatience, du jugement le plus ignorant à la sympathie souvent démunie, le discours québécois sur les minorités francophones hors Québec fluctue selon les options politiques et les priorités des uns et des autres. Cette francophonie immédiate issue en grande partie de l'émigration québécoise, émigration ancienne ou récente, a fait sur elle-même, ces dernières années, une formidable percée de recherches et de connaissances. Mais ce travail indispensable est loin d'être complété. On en prendra pour preuve le dernier document publié par la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), document qui dresse un premier inventaire de l'analphabétisme dans les communautés qu'elle regroupe.

Cet inventaire garde le silence sur les minorités francophones des provinces de l'Ouest et sur celles de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Présents au colloque qui a posé la question, les représentants du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont confessé ignorance et indiqué que leur bataille n'était pas rendue là. Rien n'est venu de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, ni statistiques ni délégués.

De l'Île-du-Prince-Édouard où 12 % de la population est francophone acadienne, on a estimé que 25 % de cette communauté était analphabète, analphabète complet en français et analphabète fonctionnel en anglais. Dans le Nouveau-Brunswick, bilingue depuis le rapatriement de la constitution, une majorité des Acadiens de quinze ans et plus sont sous-scolarisés. Mais des programmes publics et des activités volontaires existent pour donner « une deuxième chance », selon le titre d'une étude sur la question, à ceux qui ont payé cher, très cher leur condition de minoritaires. On trouve quelques initiatives de même nature dans la province de l'Ontario où 25 % de la population francophone est sous-scolarisée. Dans bien des cas, ces 100 000 Franco-Ontariens « non-instruits » tombent dans la catégorie des analphabètes, leur connaissance de l'écriture et du calcul étant insuffisante pour produire ou comprendre un énoncé simple dans le contexte de la vie quotidienne.

Le contraste est violent entre la situation de la minorité anglophone du Québec et celle qui est révélée même fragmentairement par les travaux de la FFHQ. Selon tous les chiffres disponibles, les Anglo-Québécois ont atteint des sommets dans la scolarisation, y compris au niveau universitaire. Conséquence d'une primauté ancienne dans le secteur des affaires et de la finance, résultat aussi d'une protection constitutionnelle ayant garanti à la minorité québécoise le maintien et la gestion de son réseau d'institutions scolaires, et d'une politique qui a donné justice à son développement et à son financement.

À l'exception du Nouveau-Brunswick où la communauté acadienne jouit d'une protection constitutionnelle récente, contrôle son réseau d'institutions scolaires et reçoit un financement public équitable, aucune autre minorité francophone au

Canada ne possède de telles assises pour protéger son existence collective et assurer le développement individuel de ses membres. Dans ce pays officiellement bilingue, les minorités francophones sont toujours forcées de livrer des combats partout où l'épuisement et les défaites successives ne les ont pas encore réduites à une marginalisation définitive. Combats historiques, combats perdus dans l'histoire.

L'analphabétisme, cet autre nom pour désigner la pauvreté, n'est certes pas la condition exclusive des francophones hors Québec. Mais dans cas, il illustre des décennies d'intolérance, fait la preuve douloureuse que la dualité canadienne existe dans le borden exclusivement dans les thèmes québécoises et bloqué aux frontières du Québec, frontières gardées de l'extérieur. Ces garde-frontière valent bien les « langage cops » surveillés jour et nuit par « The Gazette ».

Certes, des progrès ont été accomplis. Soit. Mais sur les questions fondamentales, c'est la même lutte qui doit être reprise, reprise indéfiniment. Protections constitutionnelles, contrôle des commissions scolaires par et pour les minorités, financement des institutions : telles sont les questions fondamentales. Cette liste recoupe exactement les refus des capitales provinciales. Elle illustre aussi les batailles politiques ou juridiques menées en ce moment par les Franco-Manitobains et les Franco-Ontariens.

Les premiers assistent au déferlement connu de préjugés, d'insinuations sinon d'attitudes racistes qui coulent de source, depuis le Parti conservateur manitobain, au repli partiel du gouvernement de Winnipeg, ébranlé par la réaction massive de la majorité. Les seconds soumettront dans les prochains jours à l'évaluation de la Cour de l'Ontario l'article 23 de la Constitution canadienne.

Les Franco-Ontariens vérifieront si le refus du gouvernement Davis de leur octroyer le contrôle d'institutions scolaires trouvera son fondement ou sa négation dans le texte constitutionnel. Les savants juges devront faire l'exégèse de l'expression suivante : « le droit de faire instruire des enfants dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics ». Ils chercheront aussi à savoir en clair la mesure que cache la formule connue mais dont le sens exact tient encore du mystère : « le droit de faire instruire leurs enfants partout où le nombre est suffisant pour justifier la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité. »

Là où il faudrait une action vigoureuse des gouvernements pour donner à des générations sacrifiées cette deuxième chance déjà évoquée, on est réduit à reprendre la lutte pour les générations à venir. Tiers-monde culturel, tiers-monde socio-économique, tiers-monde en lutte. Vingt ans après la Commission Laurendeau-Dunton, voilà où nous en sommes.

— JEAN-LOUIS ROY

La fuite en Italie

ROLANDE ALLARD-LACERTE

BILL
« Allacie le cinture ». Le conseil — ou l'ordre — n'est pas superflu et le passager Giuseppe, docile, obtempère. Si sa ceinture n'était pas bien bouclée, il risquerait de s'enfuir vers le septième ciel. Dans quelques heures, après une absence de 30 ans, il va revoir sa terre natale, l'Italie.

« Addio Canada ! » C'est avec un soulagement manifeste qu'il dit définitivement adieu aux hivers interminables d'un pays dont le climat hostile lui a toujours pesé. Il va « finir ses jours » au soleil, entre la mer et un jardin d'oliviers à quelque Sant'Allegria. Il va enfin retrouver « le pain qui goûte le pain » et le vin, le vrai. Enrôle chez les Perdimodo, il pourra, tous les jours, aller jouer à la pétanque avec des amis — il doit bien en rester — au café boire la grappa, et prendre le frais, le soir, sur le pas des portes.

Fébrile, heureux, Giuseppe est intarissable. Heureux ? « Vous n'avez pas d'enfants qui sont restés derrière, au Canada ? » Sans le vouloir, je viens de débusquer un chagrin apprivoisé, tapi au fond de l'âme. Les yeux de Giuseppe s'emboient, il explique : « Comme je le

disais à Clara, ma femme, quand on a quitté l'Italie, il y a 30 ans, on s'est pas soucié de nos parents. On leur a fait de la peine en partant mais nous, on pensait d'abord à faire notre vie. Là, c'est pareil, on pense encore à nous. »

Après toutes ces années, ça n'a pas été facile de convaincre son épouse de retourner en Italie. « Au début, elle ne voulait pas en entendre parler, maintenant elle est d'accord. » Qui s'est-il passé pour que, tout en pressentant les douleurs d'un deuxième exil, elle consent à suivre son mari ? C'est entendu, « la Clara » viendra rejoindre Giuseppe dans quelques semaines, dès qu'il aura acheté, avec ses économies de 30 ans, une petite maison pas trop loin de la mer et d'une église. D'une pinède aussi, si possible.

« Potete fumare ». Toujours docile, Giuseppe obéit à la voix célest. Il se débâche, la ceinture n'est plus d'autant utile, il ne risque plus la propulsion au septième ciel. Il pleure maintenant, « Caspita ! » grommelle-t-il, humilié de pleurer « comme une femme devant une femme ». Puis il décide de vider son sac en même temps que sa perte bouteille de Chianti.

Non, il ne va pas raconter toutes les misères, toutes les humiliations, les tribulations des dernières 30 années. « Storia ! » Il jette, par-dessus l'épaule, une poignée d'invisible. De l'histoire ancienne, oubliée. Il avait du courage, de la santé et il a fait

ce qu'il fallait faire. Cette misère-là il l'a surmontée jusqu'à se tailler un quotidien presque enviable. Pas la richesse mais une aisance confortable, un bungalow près de la rivière des Prairies, modeste mais doté de tout ce qu'il faut.

Il y a eu deux enfants, un garçon et une fille qui se sont mariés et ont eu des enfants à leur tour. Mais voilà, sa fille vit à Vancouver, il ne la voit pour ainsi dire jamais, son gendre et ses petits-fils ne parlent ni l'italien ni le français. Giuseppe et Clara ont appris le français parce que c'était la langue de leurs premiers voisins et du premier patron mais ils ont envoyé leurs enfants à l'école anglaise, « la langue à connaître, ici, pour pas rester pauvre ».

Un garçon vit à Montréal, il a épousé une anglophone, elle a honte de nous, elle nous trouve trop voyants, trop criards, pas distingués, non seulement elle nous a fermé sa porte mais elle interdit à mon fils de nous voir et lui, il obéit. Un fils à qui on interdit de voir ses parents et qui accepte ça, c'est une guenille, une guenille je vous dis.

Giuseppe ne tente plus de faire croire qu'il part sans regret vers Sant'Allegria. Il confesse à l'inconnue sa voisine qu'il fuit une souffrance devenue intolérable. Pour mettre un peu de baume sur sa blessure, l'homme deux fois exilé compte sur le soleil, la mer, la pinède et le pain qui goûte le pain.

LETTERS AU DEVOIR

■ Un profond regret

J'AIMERAIS exprimer mon profond regret suite au décès accidentel de Mme Mireille Lanctôt, journaliste dont j'ai apprécié le professionnalisme surtout lors des émissions Second Regard à Radio-Canada.

J'aimerais souligner la qualité de la relation humaine qu'elle savait établir durant les entrevues qu'elle réalisait.

Malgré la peine que cause sa disparition, elle est appelée maintenant à une carrière encore plus prometteuse.

— LOUISE-MARIE PROVENCHER

Montréal, 10 janvier

■ Les maisons de la Culture de Montréal administrées par les Services des activités culturelles

L'UN DES plus grands objectifs des autorités municipales, en plus du développement économique, est l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens. Conscientes de ce fait, les autorités de la Ville de Montréal ont multiplié les installations sportives, arénas, centres sportifs, centres de loisirs, permettant à un plus grand nombre de jeunes et d'adultes de se récréer et de se divertir.

Les autorités étaient davantage préoccupées à l'épanouissement intellectuel et moral des concitoyens, on construit trois maisons de la Culture, afin de nous fournir des activités de participation et de création, centrées sur des objectifs d'excellence, adaptées aux nécessités et aux besoins spécifiques de la collectivité.

Les maisons de la Culture, privilégiées, au départ, par leur forme architecturale et leur emplacement, sont des agents de stimulation de la vie culturelle à Montréal, surtout, les instruments par excellence d'une décentralisation de la culture au profit de garde, en rôle de chien fidèle ou de chien de faïence ...

C'est un secret de polichinelle, en effet, que certains hauts dirigeants politiques ont estimé que la présidente sortante, Mme Bonenfant, était un peu trop revendicatrice et peut-être trop près des femmes et de leur mouvement. Il est donc à craindre que l'actuel gouvernement ne profite de l'occasion pour tenir « d'assagir » cet organisme en nommant une présidente plus conciliante et plus près des positions gouvernementales.

En ce sens, le Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes (GIERF) de l'UQAM, qui dispense une vingtaine de cours sur la condition des femmes et œuvre au niveau de la recherche et du soutien à la communauté, estime que la future candidate devrait être choisie en fonction de critères précis et selon les résultats des consultations menées auprès des groupes de femmes.

Parmi les critères qui nous semblent essentiels pour remplir un tel poste mentionnons :

— une longue expérience de la candidate dans les groupes de femmes où celle-ci se serait méritée l'appui et la confiance d'autres et seraient reconnu comme féministe engagée;

— une excellente connaissance de l'histoire et du mouvement des femmes et une longue expérience de la recherche;

— un rayonnement dans le monde des femmes et dans la collectivité québécoise;

— enfin une sérieuse expérience de travail d'équipe et de coordination; une expérience concrète de l'administration publique et une connaissance approfondie des rouages gouvernementaux ainsi que du personnel politique.

Sans porter préjudice aux autres candidates nous tenons à souligner que Michèle Jean remplit particulièrement bien l'ensemble de ces conditions. Son dynamisme ainsi que sa franchise en ferait une excellente présidente et permettraient au CSF de continuer à jouer un rôle essentiel au niveau de la recherche, de l'information et de l'appui technique auprès des individus.

Les maisons de la Culture sont dotées de services polyvalents qui les distinguent des centres culturels traditionnels : salle de communication avec laboratoire de photos, poste de visionnement pour les cassettes vidéo, salle de lecture avec postes d'écoute pour les cassettes audio, forum équipé pour la projection frontale et la rétroposition, salle d'exposition et studio d'art.

En outre, les maisons de la Culture permettent l'accès facile aux personnes handicapées et appartiennent à une aide particulière aux non-voyants.

La Maison de la Culture, me direz-vous, est connue depuis long-

temps, dès le début de la décennie 1980 ! À cela, nous répondons qu'elle a « mûri » comme un bon vin et, cette année, elle est juste à point. Toute fin prête pour vous recevoir, vous livrer son programme mensuel d'activités culturelles qui répondent agréablement à nos désirs et même au-delà de nos aspirations.

La fierté à une culture, Montréal.

— AURORA MARCEAU

présidente de La Conscience verte Inc.

Montréal, 27 décembre

■ Qui sera la prochaine présidente du Conseil du statut de la femme ?

Lettre adressée à M. René Lévesque, premier ministre du Québec

BON NOMBRE de groupes de femmes s'inquiètent que la nomination de la prochaine présidente du CSF serve à museler cet organisme ou du moins à transformer son rôle de chien de garde, en rôle de chien fidèle ou de chien de faïence ...

C'est un secret de polichinelle, en effet, que certains hauts dirigeants politiques ont estimé que la présidente sortante, Mme Bonenfant, était un peu trop revendicatrice et peut-être trop près des femmes et de leur mouvement. Il est donc à craindre que l'actuel gouvernement ne profite de l'occasion pour tenir « d'assagir » cet organisme en nommant une présidente plus conciliante et plus près des positions gouvernementales.

En ce sens, le Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes (GIERF) de l'UQAM, qui dispense une vingtaine de cours sur la condition des femmes et œuvre au niveau de la recherche et du soutien à la communauté, estime que la future candidate devrait être choisie en fonction de critères précis et selon les résultats des consultations menées auprès des groupes de femmes.

Rien n'est parfait où que l'on soit, mais je suis convaincu qu'une telle amélioration faciliterait grandement le mode de transport des passagers de la CT-CUM.

Un français déjà québécois. — ANDRÉ NOËL

Outremont, 9 janvier

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTÉUR: Édition quotidienne: 2,25\$ par semaine. Le samedi seulement: .50\$. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$10, par année; 6 mois \$5,30; 3 mois: \$3,00. À l'étranger: \$120, par année; 6 mois \$62,30; 3 mois: \$32,15. Édition du samedi \$26, par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

La scène économique mondiale

I — Les pays industrialisés et les autres.

Dans son Rapport annuel, la Banque mondiale dresse un bilan de l'évolution économique mondiale. Nous en publions aujourd'hui et lundi de larges extraits.

LES GRANDS pays industrialisés ont continué d'appliquer des politiques monétaires restrictives pour lutter contre l'inflation en 1982, ce qui s'est traduit dans la plupart d'entre eux soit par une baisse du PIB, soit par des taux de croissance extrêmement faibles. Le PIB a fléchi aux États-Unis, en Allemagne et au Canada et a stagné dans la plupart des pays européens. L'augmentation de la production a été inférieure à la croissance de la population dans la plupart des pays et la production industrielle a sensiblement baissé. Le Japon a été le seul grand pays développé où le taux de croissance du PIB a dépassé 2 %, mais même dans ces pays, il est resté bien inférieur à la moyenne des années 70.

Le coût de la récession a été très lourd. Le taux de chômage moyen a atteint 9 % au cours du second semestre de 1982, avec plus de 32 millions de personnes à la recherche d'un emploi, chiffre jamais atteint depuis la grande dépression des années 30. Le nombre de faillites d'entreprises a fortement augmenté à la fois en Europe et aux États-Unis, alors que le taux d'utilisation de la capacité de production a baissé de plus de 11 % dans l'industrie manufacturière des États-Unis. Par ailleurs, des progrès non négligeables ont été enregistrés dans la lutte contre l'inflation dont le taux (mesuré par le coefficient de déflation du PIB en monnaies nationales) est retombé à 7,2 % en 1982. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, la hausse des prix s'est considérablement ralentie en 1982 et dans les pays à faible taux d'inflation (comme le Japon et l'Allemagne), la situation est restée pratiquement inchangée. Les politiques monétaires restrictives ont réduit l'inflation et la récession a contribué à modérer les revendications salariales. La réduction de la demande explique dans une très large mesure la forte baisse des prix des produits de base autres que le pétrole et le fléchissement du prix du pétrole, qui ont aussi contribué au ralentissement de la hausse des prix.

Les estimations préliminaires pour 1983 laissent prévoir une augmentation sensible de la croissance aux États-Unis. L'Europe verrait également le taux d'accroissement de son PIB augmenter, bien que probablement moins que celui des États-Unis. On prévoit que dans le groupe des pays industrialisés, la croissance sera d'environ 2 %, ce qui correspond à un rythme beaucoup plus rapide qu'au cours des trois années précédentes, mais reste bien inférieur à la moyenne des périodes suivant habituellement une récession (par exemple, dans les pays industrialisés, la croissance a été de 5 % en 1976 après la récession de 1974-75). On prévoit également une légère baisse du taux de chômage dans un certain nombre de pays.

Les fluctuations des taux de change en 1982 ont rendu plus difficile la gestion économique des pays industrialisés. Le dollar a continué de monter fortement par rapport aux autres monnaies; l'indice pondéré en fonction des échanges internationaux du taux de change du dollar, corrigé pour tenir compte des différences de taux d'inflation, a aug-

menté de près de 20 % par rapport à la moyenne de 1981. La baisse des prix à l'importation des États-Unis qui en a résulté a contribué à ralentir l'inflation dans ce pays, mais la hausse des prix dans d'autres monnaies de leurs exportations a diminué la compétitivité des produits des États-Unis sur les marchés internationaux et a contribué à aggraver la récession dans ce pays. D'autres pays ont peut-être été contraints d'appliquer des politiques d'austérité plus rigoureuses qu'ils ne l'auraient fait autrement, en raison des effets inflationnistes de la dépréciation de leur monnaie. Les avantages pour l'Europe et le Japon d'un accroissement de la compétitivité de leurs exportations ont été limités dans une certaine mesure par le niveau extrêmement bas de l'activité économique aux États-Unis et les pressions en faveur de l'application de restrictions à l'importation.

Pays en développement — La

De nombreux pays en développement ont été contraints d'adopter des politiques d'austérité rigoureuses pour diminuer leurs importations et limiter l'accroissement du déficit de leurs transactions courantes. La croissance a stagné ou fléchi, tout au moins par habitant, dans beaucoup d'entre eux.

La croissance dans les pays en développement importateurs de pétrole a légèrement diminué par rapport à celle, déjà faible, enregistrée en 1981. Le PIB par habitant des pays d'Amérique latine importateurs de pétrole a diminué de 3,3 %, alors qu'il avait déjà baissé de 4,5 % en 1981. Dans la plupart des autres pays importateurs de pétrole, le revenu par habitant n'a que très légèrement progressé ou a même fléchi. Les principaux pays qui ont fait exception à cette évolution sont ceux de la région de l'Asie de l'Est qui, comparés à la plupart des autres pays, ont enregistré des taux de croissance

tions. La persistance de la stagnation économique dans les pays d'Afrique à faible revenu, où le PIB par habitant n'a cessé de diminuer depuis le début des années 70, est particulièrement inquiétante.

De nombreux pays exportateurs de pétrole ont également enregistré un fort ralentissement de leur taux de croissance en 1982, en raison de la baisse des prix du pétrole et de la stagnation de leurs exportations. Beaucoup d'entre eux ont eu recours à des restrictions à l'importation pour limiter le déficit de leur balance des paiements. Certains pays exportateurs de pétrole, ayant contracté des emprunts importants lorsque les prix du pétrole étaient en hausse pour financer des plans de développement ambitieux, étaient fortement endettés. La baisse des revenus pétroliers en 1982 a créé de graves problèmes économiques et, dans certains cas, sociaux.

Des statistiques précises sont dif-

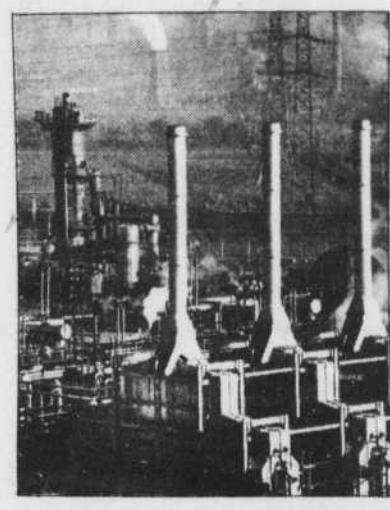
Cependant, le volume des exportations d'un certain nombre de pays en développement exportateurs de pétrole — le Nigéria, l'Indonésie et le Venezuela en particulier — a également baissé. L'accroissement global des exportations de pétrole est en grande partie le résultat de la reprise de la production en Iran après la forte baisse de 1981. L'accroissement du volume des exportations n'a pas été suffisant pour compenser la baisse du prix du pétrole et les recettes d'exportation des pays exportateurs de pétrole ont légèrement diminué. Quelques pays ont souffert beaucoup plus que les autres de cette évolution; par exemple, les exportations du Mexique ont baissé en valeur nominale de près de 12 % et celles de l'Indonésie de plus de 20 %.

Le volume des exportations des pays importateurs de pétrole à revenu intermédiaire n'a augmenté que très légèrement en 1982, leurs exportations de produits de base

sion des exportations, quoique à un rythme réduit. Toutefois, les diminutions des prix des produits de base ont eu pour conséquence que la valeur en dollars des exportations en provenance des pays d'Asie à faible revenu a été de plus de 3 % inférieure à celle de 1981. La croissance du volume des exportations en provenance des pays d'Afrique à faible revenu a été pratiquement nulle, alors qu'en raison des baisses de prix, les exportations en prix courants ont été de plus de 14 % inférieures à leur niveau de 1980.

La réduction de la demande due à la récession explique probablement pour une très large part la diminution récente du volume des exportations des pays en développement, mais les différents types de restrictions aux importations ont également joué un rôle dans cette évolution. Depuis la conclusion des négociations commerciales multilatérales en 1979, les efforts déployés en vue de la libération des échanges se sont considérablement ralentis. Les pays industrialisés ont adopté dans un certain nombre de secteurs, en particulier l'automobile, l'acier, les textiles et l'agriculture, des mesures protectionnistes qui ont consisté notamment à imposer à certains pays une « autolimitation » des exportations de certains de leurs produits, à conclure des accords tels que l'Arrangement multilatéral, destinés à limiter la pénétration des importations sur les marchés des pays industrialisés et à retarder par des procédures administratives l'octroi de licences d'importation. Les effets d'un grand nombre de ces mesures (à l'exception importante de l'Arrangement multilatéral) ont été plus préjudiciables aux autres pays industrialisés qu'aux pays en développement. Par ailleurs, les obstacles non tarifaires et les droits de douane dont l'application avait été décidée dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de 1979 ont relativement pesé plus lourdement sur les produits exportés par les pays en développement. On craint vivement à l'heure actuelle que la montée du protectionnisme ne fasse obstacle aux exportations des pays en développement, au moment où une augmentation des recettes d'exportations est indispensable à ces pays pour faire face à leurs obligations au titre du service de la dette et retrouver une croissance raisonnable.

Dans les années 70, le commerce entre pays en développement s'est accru plus rapidement que les échanges mondiaux. De fait, certains observateurs ont estimé que la croissance de ce commerce pourrait partiellement compenser la réduction de la demande provenant des pays industrialisés au cours de la période de récession actuelle. Les premières indications dont on dispose ne paraissent pas confirmer ces prévisions. En 1981, les exportations des pays en développement vers d'autres pays en développement ont diminué à peu près au même rythme que leurs exportations à destination de l'ensemble du monde. En 1982, un plus grand nombre de pays en développement ont institué des contrôles à l'importation et limité leur demande intérieure, et certains faits donnent à penser que le commerce entre pays en développement s'est peut-être contracté davantage que l'ensemble des exportations. Par exemple, les exportations du Brésil vers les pays industrialisés ont baissé, en valeur nominale, de plus de 3 % en 1982, alors que ses exportations vers les pays en développement importateurs de pétrole ont diminué d'environ 19 % (à suivre).



poursuite de la récession a eu des effets particulièrement préjudiciables aux pays en développement, car les principaux éléments de leur environnement extérieur ont continué à se dégrader en 1982. La faiblesse de la croissance dans les pays industrialisés a réduit la demande de produits d'exportation en provenance des pays en développement, alors que les politiques monétaires restrictives s'accompagnaient de taux d'intérêt bien au-dessus des taux d'inflation. De ce fait, les prix et le volume des exportations des pays en développement ont fléchi et leurs paiements au titre du service de la dette ont augmenté. En raison du coût élevé des emprunts, ces pays ont dû réduire leur demande de fonds privés, alors que les banques commerciales limitaient les flux de capitaux privés à destination de la plupart des pays en développement, dont les conditions de haut risque les inquiétaient et dont les perspectives de croissance leur paraissaient douteuses.

La souplesse de leur économie leur a permis de mieux faire face à un environnement international défavorable, en dépit de leur dépendance à l'égard du commerce extérieur. Toutefois, même dans ces pays, le taux de croissance a été bien inférieur en 1982 à ceux enregistrés habituellement dans le passé, en raison de problèmes d'endettement et de la réduction de la demande de leurs produits manufacturés d'exportation. Un petit nombre d'autres pays (comme la Jordanie et la Turquie), qui ont adopté des politiques économiques souples, ont enregistré des taux de croissance bien supérieurs à ceux de la moyenne des pays en développement. Les pays à faible revenu d'Asie ont maintenu des taux de croissance assez satisfaisants, et leur vaste marché intérieur a permis à l'Inde et à la Chine de rester relativement à l'abri de la récession. Toutefois, en Inde, une mauvaise mousson a réduit la production agricole et la croissance des exporta-

ficies à obtenir, mais le ralentissement de la croissance dans les pays en développement s'est, de toute évidence, traduit par un accroissement des taux de chômage et du sous-emploi et une aggravation de la pauvreté. Dans certains pays, en particulier dans les régions les plus développées d'Amérique latine, la récession a interrompu brusquement les progrès accomplis au cours des années 70. Dans d'autres pays, en particulier dans les pays d'Afrique au sud du Sahara, elle a accéléré la baisse des niveaux de vie amorcée dans les années 70.

Echanges mondiaux — Les exportations de marchandises des pays en développement ont augmenté de moins de 2 % en 1982, soit à un rythme bien inférieur à ceux enregistrés avant 1980. Les exportations de pétrole des pays en développement ont augmenté de plus de 3 %, les pays exportateurs de pétrole à revenu élevé supportant l'essentiel de la baisse de la demande de pétrole.

n'ayant pratiquement pas varié en volume, et leurs exportations de produits manufacturés ayant augmenté de moins de 2 %. La baisse de la demande dans les pays industrialisés a donc réduit les taux de croissance des exportations de ces pays qui sont passés d'une moyenne de 8,1 % en 1973-80 à environ 2 % en 1980-82. En raison de la faible croissance du volume des exportations et du fléchissement des prix des produits de base, les exportations en dollars courants ont baissé de plus de 8 % en 1980-82. Les recettes d'exportation de nombreux pays qui avaient accéléré la croissance de leur PIB par un accroissement de leurs exportations ont sensiblement diminué. Par exemple, celle des Philippines a baissé de plus de 13 % en 1982.

Le volume des exportations des pays d'Asie à faible revenu a notablement augmenté en 1982. Les exportations de l'Inde se sont accrues d'environ 5 % et la Chine a, semble-t-il, maintenu son programme d'expansion

mouvement de marginalisation. L'excellent ouvrage publié par les éditions des HEC sous la direction du professeur Marcel Côté, *Le vieillissement, mythe et réalité*, traite merveilleusement bien le sujet. Selon les conclusions de cette étude, que ce soit par des méthodes d'évaluation utilisant l'âge arbitrairement ou encore par les mythes portant sur le dysfonctionnement et le déclin des compétences, les salariés vieillissants font l'objet d'une constante dévaluation.

La retraite à 60 ans — Loin de nous l'idée de condamner l'assouplissement de l'âge de la retraite. Une telle mesure sociale répond à un désir souvent exprimé. Mais cela justifie-t-il une évolution défavorable des conditions de travail avec l'avancé en âge ? Afin que cette réforme ne soit pas imposée et que son caractère facultatif persiste réellement, voyons l'envers de la médaille : le droit au travail des aînés. La réalité nous force de constater un certain « troc » des droits acquis : l'accès à la retraite contre la possibilité de poursuivre sa vie professionnelle sans embûche d'aucune sorte.

Les programmes spéciaux visant l'intégration et l'insertion des « handicapés par l'âge » confirmant une situation précaire. Par exemple, le « Programme (fédéral) de subventions salariales transférables » accorde une subvention de \$2/l'heure pour une période de 12 mois à toute entreprise en région désignée qui engage des gens de plus de 45 ans.

Ces quelques constats nous éclairent sur l'effet négatif du cumul d'âge sur le marché du travail. Des préjugés « agistes » renforcent ce mouvement de marginalisation. Il existe actuellement au moins trois modes de sortie définitive confirmant notre hypothèse.

Historiquement, les fonds de retraite de l'employeur ont contribué aux départs avant l'âge normal de la retraite. D'après une étude du ministère du Travail, l'âge moyen de ces départs a baissé de cinq ans entre 1961 et 1971 pour se stabiliser à 60,1 ans. Les nouvelles clauses de la loi 20 accéléreront cette tendance du déemploi. Ce mouvement puise ses forces dans la possibilité immédiate de réaliser son « vieux rêve » : prendre sa retraite, et dans l'ouverture réelle d'offrir des emplois aux jeunes. Ce dernier point nous laisse perplexe pour deux raisons : les postes de travail ne sont pas toujours facilement transférables à un jeune, et l'actuelle restructuration des entreprises bloque l'embauche.

Cette correspondance entre la stratégie patronale de réduire les effectifs et l'incitation à cette politique par les bonnes grâces de l'Etat n'est pas chose nouvelle. Nous retrouvons le même scénario avec la loi C-78.

En 1981, le gouvernement fédéral a créé le « Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre », le PAIM. À l'intérieur du PAIM et avec la loi C-78 un programme a été instauré pour les travailleurs désœuvrés au-delà de 50 ans en leur consentant des prestations « d'adaptation » jusqu'à la retraite. Les salariés vieillissants feront les frais de cette gestion restrictive du personnel dans les entreprises et régions « désignées » par cette loi. Déjà entre mai 82 et mars 83, lors

des mises à pied, 15,3 % des individus étaient âgés de plus de 50 ans.

Cette catégorie de salariés expérimente une nouvelle étape de la vie, une période mal définie socialement. Assistés par l'assurance-chômage, ces individus sont trop « vieux » pour travailler et trop « jeunes » pour bénéficier d'une rente gouvernementale. Identifiés davantage à des licenciés qu'au « troisième âge », ce nouveau groupe social ne vit surtout pas une « préretraite ». La contradiction entre le cumul d'âge et le travail s'est agrandie constamment.

AVIS AUX ANNONCEURS

Depuis le 9 janvier 1984, LE DEVOIR est composé sur 9 colonnes au lieu de 8. Ce changement a été effectué afin de faciliter la tâche à tous nos annonceurs. Les exigences techniques sont dorénavant les suivantes :

1 colonne:	1 5/16
2 colonnes:	2 3/4
3 colonnes:	4 1/4
4 colonnes:	5 11/16
5 colonnes:	7 1/8
6 colonnes:	8 9/16
7 colonnes:	10 1/16
8 colonnes:	non disponible
9 colonnes:	13

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec votre représentant habituel à 844-3361.

ALAIN PILON

L'auteur est animateur contractuel dans des associations de retraités.

POUR LE plaisir de ses lecteurs LE DEVOIR a publié récemment deux articles relatant des aspects différents du vieillissement de la main-d'œuvre. Le premier, du 3 janvier, reproduit du *Monde*, souligne une pratique industrielle ségrégationniste à l'égard des cadres français au-delà de 45 ans. Dans l'édition du 7 janvier, un texte signé par M. Bernard Racine nous présente les mesures de la loi 20, qui accorde la retraite dès 60 ans.

La discrimination à l'égard des individus vieillissants, ici comme en France, frappe aussi durablement davantage les travailleurs que les cadres, entre autres par une batterie de préjugés et de mythes. De plus, l'abaissement de l'âge de la retraite, accompagné de dispositions rendant financièrement possible un départ plus jeune de la vie active, nous amène à nous interroger sur la vie au travail des salariés âgés.

Malgré les apparences, le double phénomène de discrimination et d'assouplissement de l'accès à la retraite a comme point de départ la fragilité de l'emploi avec l'âge. Cette situation de vulnérabilité de l'emploi s'inscrit dans la crise du travail et la remise en question de la redistribu-

tion des emplois entre les classes, les sexes, les races et finalement les âges. Cette situation de crise conduit merveilleusement bien le sujet. Selon les conclusions de cette étude, que ce soit par des méthodes d'évaluation utilisant l'âge arbitrairement ou encore par les mythes portant sur le dysfonctionnement et le déclin des compétences, les salariés vieillissants font l'objet d'une constante dévaluation.

« Avant qu'il ne soit trop tard (...) il faudrait arrêter la purge ? lisons-nous dans l'article du journal *Le Monde* cité plus haut. La purge ? Oui. Appelons les choses par leur nom.

L'amertume gagne les élites

suite de la première page

• L'objectif véritable des Américains, dans les pourparlers qui ont conduit à Camp David, n'a jamais été la paix dans la région, mais bien la seule neutralisation de l'Egypte, qui était le géant. Une fois cela fait, le reste, y compris notre propre sort, n'avait plus d'importance. »

Au moment même où nous nous parlons, le ministre égyptien de l'Économie et du commerce extérieur, Moustapha El Saïd, se trouve pourtant à Amman, à signer en grande pompe un accord de libre-échange avec la Jordanie, premier traité officiel du genre depuis 1978. N'y a-t-il pas là le début d'un rapprochement? « Il ne faut pas s'y tromper, dit-il, les Arabes ne s'entendent aujourd'hui sur rien, sauf le commerce. Cet accord ne veut rien dire au plan politique. Non, c'est en 1978, que nous sommes suicidés politiquement, quant à notre influence dans le monde arabe. Je l'avais prédit, et la presque totalité de l'intelligentsia était contre les accords. Pire encore, on a fait des Égyptiens un peuple schizophrène: il a célébré la paix il y a cinq ans, dans la liesse générale; et les Israéliens et les Américains continuent à tuer aujourd'hui des Arabes. Nous sommes coincés. »

Contrairement à la plupart des intellectuels rencontrés dans la région, il ne voit pas l'intérêt de développer aux États-Unis un « lobby » qui équilibrerait celui d'Israël en Amérique. « Les investissements arabes aux États-Unis sont si importants que nul ne peut vraiment les évaluer, ils dépassent ceux de l'Europe. Certains d'entre nous proposent de les utiliser comme levier, de menacer de les réorienter. Tout ce discours est de la pure frime. Si nous investissons cet

argent à Francfort ou à Singapour, il finira par retourner aux États-Unis. Il faut plutôt équilibrer nos relations avec l'Est, l'Union soviétique. Malgré notre rupture politique, nous avons encore d'excellents rapports commerciaux: nous y exportons 50 % de nos textiles, 90 % de notre production de meubles. Il faut continuer. »

Une heure et quelques coins de rue plus tard, dans l'enclôve-jardin de l'Université américaine du Caire (\$15,000 de frais annuels de scolarité) où les étudiants traînent au soleil de midi, s'entendent les échos du même goût de prendre le large vers l'Union soviétique. Entre deux cours, le sociologue Saad Eddin Ibrahim leur donne une teinte scientifique: « Il y a une sorte de cycle dans les relations de l'Egypte avec les super-puissances. De 1955 à 1970, nous étions proches de l'Union soviétique, de 1970 à aujourd'hui, nous nous sommes alliés aux États-Unis et nous touchons la fin du cycle. Il y a ici une sorte de colère, encore maîtrisée, à propos des États-Unis, et le président Mubarak pourrait bien se trouver poussé vers l'URSS à nouveau. » Personnellement, il le souhaite.

Mais quelles fautes ont tant commis les États-Unis pour s'attirer ces diagnostics de rupture? Tout y passe: les lendemains des accords de Camp David, et le refus de faire pression de façon significative sur Israël pour engager de véritables négociations sur le retrait des territoires occupés — « nous avons récupéré le Sinaï, c'est tout, le reste est un échec complet » —; les pourparlers engagés lors de la visite du premier ministre israélien, M. Shamir, à Washington en novembre, en vue de la conclusion d'un accord stratégique Israël-USA, qui serait perçu comme

une véritable « trahison » de l'Egypte et ajouterait à son humiliation au sein du monde arabe; et en général l'arrogance américaine qui prend désormais les Égyptiens pour acquis, en se contentant de leur fournir de l'aide.

Cette semaine-là, l'histoire faisait d'ailleurs le tour du Caire: l'envoyé spécial américain au Moyen-Orient, Donald Rumsfeld, avait refusé pendant trois semaines d'ajouter Le Caire à sa tournée des capitales de la région, pour des consultations sur la situation libanaise, parce qu'il n'en voyait pas l'utilité. « Et on nous dit le seul pays vraiment ami des États-Unis dans la région... »

Le sociologue est de ceux qui misent sur « l'unité arabe », malgré les indications contraires, et se réjouit du chemin que fait à cet égard le gouvernement égyptien « pas à pas, depuis deux ou trois ans ». Selon lui, l'ancien président, Anouar El Sadate, serait allé lui aussi dans cette direction, et peut-être vers une rupture avec ses alliés américains. « Je l'ai rencontré trois mois avant sa mort, c'était un homme brisé, désillusionné. Il était conscient d'être tombé dans le panneau d'une opération de relations publiques, d'avoir fait une terrible erreur en renonçant à la mobilisation de son pays. »

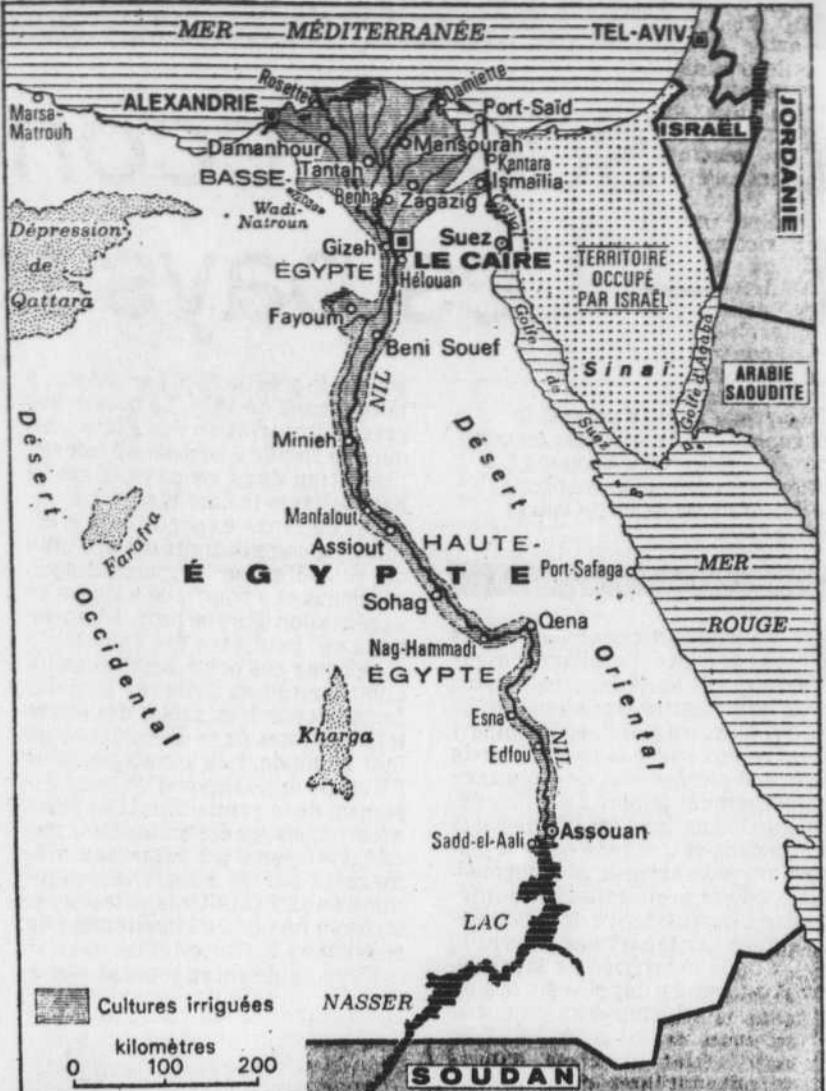
Pour le visiteur, pourtant, l'Egypte populaire, celle de la rue, semble loin d'un retourment, de vouloir tourner le dos à l'Ouest, à ses modes de vie désormais présents partout dans le quotidien. « Les militants islamiques trouvent actuellement leurs plus solides appuis auprès des classes populaires, affirme-t-il. Les jeunes se sentent coincés, aliénés par la dépendance américaine, et la convergence ici des crises économique, sociale, internationale les

mène à se refermer sur eux-mêmes. Une révolution islamique pourrait bien se produire ici aussi. Après tout, l'Iran, ayant la chute du shah, semblait aller massivement vers l'occidentalisation... On voit ce qui s'est produit. »

Des hauteurs de la Citadelle, à 17 heures, quand le bruit des klaxons couvre celui des mosquées en montant vers la pollution qui hâte la nuit, dans les souks débordant de vivres et d'appareils électroniques, il est difficile de croire que bout une telle rancoeur sous ce train de vie pacifié. « Mais le peuple ne fait pas la politique ici, me rappelle un employé de l'ambassade canadienne. Ce qu'on appelle l'opinion publique, c'est celle de l'intelligentsia, du petit groupe qui possède l'information et qui a ses entrées partout, au gouvernement, dans les médias. Les 45 millions d'Egyptiens n'ont aucun moyen de suivre les choses d'autant près. »

Ils seraient donc manipulables, influencables. Les uns, comme Ibrahim, les voient peut-être entraînés dans une révolution islamique. Les autres les croient désormais acquis à d'autres valeurs. À l'aéroport du Caire, à la faveur de la fraternité des longues attentes d'avions qui se pointent à leur gré, un médecin égyptien s'enquiert de ce que j'ai glané comme analyse. Il sourit. « Vous avez certainement rencontré Saadi Ibrahim », me dit-il. Le sociologue est une institution, à sa façon.

Pour lui, à l'emploi d'une compagnie pharmaceutique, voyageur dans toute la région, la réalité est radicalement contraire. « Comment peut-on parler de détérioration de l'influence de l'Egypte? Nous restons la grande puissance économique et commerciale de la région. La vie quotidienne s'est incroyablement



améliorée au Caire, c'est malhonnable de prétendre autrement. Et en vouloir à Sadate pour avoir mis fin à une guerre inutile, perdue d'avance, coûteuse, c'est non seulement pécher contre la sagesse élémentaire, mais poursuivre des objectifs douteux. »

En somme, il met en garde contre la fréquentation des analystes: l'amertume des élites ne se communique pas si facilement au peuple. Mais les élites, ici, comptent.



◆ Loi 40

(comme le prévoit le livre blanc) et non par des parents d'élèves : dans ce cas, la commission scolaire serait une fédération, ce qui est impossible à appliquer au niveau de l'enseignement secondaire », a expliqué M. Ryan, lui aussi interrogé par les journalistes à l'issue des travaux de la commission.

La place de l'école dans le système d'enseignement régional est le véritable fondamental du projet de loi 40. J'y vois le désir du gouvernement de mettre la patte sur le système scolaire. En effet, on n'a pas besoin du projet de loi 40 pour renforcer les pouvoirs des parents : ceux-ci pourraient facilement prendre le contrôle des commissions scolaires au moment des élections », ajoute M. Ryan.

Chacun reconnaît que les travaux se sont déroulés jusqu'ici de manière constructive et qu'ils ont déjà permis de dégager les principales oppositions entre les intervenants nationaux du monde scolaire, mis à part la Centrale de l'enseignement du Québec, qui sera entendue mardi matin par la commission parlementaire.

M. Laurin a retrouvé dans les débats les principaux éléments de convergence qu'il signalait dès le premier jour, notamment le réaménagement de la confessionnalité scolaire. Il se dit prêt à étudier la proposition d'une élection des commissions scolaires pour moitié au suffrage universel et pour moitié par les comités d'écoles, proposition déjà formulée devant la commission par quatre groupes.

Le député d'Argenteuil, pour sa part, a ajouté au seul point de divergence essentielle signalé par le ministre de l'Education (les pouvoirs de l'école) des questions demeurées sans réponse : les responsabilités des commissions scolaires, le mode d'élection des commissaires, le statut des directeurs d'école, la composition des conseils d'école. M. Ryan estime que le gouvernement place le législateur devant un dilemme : adopter un projet de loi-vernis pour prouver que l'exercice (de consultation) aura servi à quelque chose; ou voter des changements profonds mais imposés, sans consensus.

Le sujet de la campagne de publicité en cours dans les médias écrits, M. Ryan refuse de se prononcer sur les moyens employés, mais estime « qu'une campagne d'information s'impose, car la réforme scolaire est un sujet très aride qui ne mobilise pas l'opinion publique ». Quelques heures après la publication d'une publicité sur une pleine page, où deux journalistes connus et l'archevêque de Montréal cotoient des représentants du monde des affaires pour lancer un « Halte à la loi 40 », M. Laurin avait accusé les commissions scolaires d'avoir dépensé en publicité, depuis deux ans, des centaines de millions et même des millions de dollars pris à même les fonds publics. Les commissions scolaires ont reconnu avoir dépensé au moins \$1.3 million.

Dernier groupe entendu cette semaine par la commission parlementaire, la Fédération québécoise des directeurs d'écoles (FQDE) a plaidé, hier, pour le projet de loi 40, mais n'a pas obtenu de réponse de M. Laurin quant aux deux points essentiels sur lesquels elle diverge d'opinion avec lui. Cependant le député de Bellechasse, M. Claude Lachance, a appuyé la Fédération sur l'un de ces points : son refus de voir les ensei-

gnants siéger au conseil d'école. Le mémoire déposé par la FQDE a été adopté par 83 % de ses membres, mais l'Association des directeurs d'école de Montréal a fait connaître sa dissidence.

Le président de la Fédération, M. Réal de Guire, a souligné que les directeurs d'école veulent obtenir cette « petite marge de manœuvre » que possèdent les écoles privées et qui les rend si populaires. Il a souligné que la qualité de l'éducation et les services distribués par l'école seraient améliorés si l'école peut se donner une couleur locale et adapter le régime pédagogique aux besoins locaux, comme le prévoit le projet de loi 40. La Fédération des directeurs d'école s'oppose à la délégation de pouvoirs pronée par la Fédération des commissions scolaires catholiques : la délégation de pouvoirs « avec un élastique » n'est que de la déconcentration, « de la bouillie pour les chats », estime M. de Guire. Les directeurs d'école voudraient avoir un rôle similaire à celui des directeurs généraux de commissions scolaires.

L'Association des cadres scolaires du Québec souhaite un retrait pur et simple du projet de loi. Le président de l'Association, M. Bruno Giard, a défendu l'idée que les commissions scolaires sont les plus aptes à gérer les activités éducatives et qu'elles doivent juger elles-mêmes des activités qu'elles délégueront à l'école. Le magazine *TV-Hebdo* à la main, M. Bureau n'a pas caché, au début de l'audience, le fait qu'il n'appréciait pas que les deux entreprises aient déjà fusionné leur horaire sans attendre la décision du CRTC.

M. Bureau a semé l'émoi chez les cadres supérieurs de Premier Choix-TVEC en demandant tout simplement : « Au fait, quel est le prix d'abonnement pour la télévision payante à Montréal? » Haussant les épaules, M. Greenberg s'est tourné vers le président de la Société de développement des industries culturelles (SODICC), M. Pierre-A. Deschênes, qui, lui non plus, n'avait aucune idée de ce que versaient les 79,000 abonnés aux deux réseaux. La seule personne qui semblait connaître le prix était M. Gilles Desjardins, de Câblevision nationale, absent à ce moment-là. Au bout de 15 minutes, le procureur de Premier Choix-TVEC, M. Francine Côté, est revenue avec la réponse : \$35.77 par mois en incluant le coût de l'abonnement au câble et la location d'un convertisseur. Le CRTC et M. Bureau sont d'avis que ces tarifs sont nettement trop élevés par rapport aux taux américains, de 50 % inférieurs. « Malheureusement, nous n'avons pas juridiction sur les prix », a confié M. Bureau au DEVOIR.

Le commissaire James Robson a paru également inquiet de l'absence de capitaux frais investis dans Premier Choix-TVEC. A l'instar de M. Bureau, il a tenté, en vain, d'obtenir un engagement formel de M. Greenberg que First Choice supporterait financièrement Premier Choix-TVEC. La requête déposée hier visait à libérer First Choice de l'obligation de fournir un service en langue française au Canada. M. Greenberg a soutenu qu'il n'avait pas le mandat de s'engager pour un montant précis au nom du conseil d'administration.

Pour sa part, M. Deschênes a répété que les analyses de la SODICC démontrent que les fonds actuels étaient suffisants pour atteindre la rentabilité. Au cours des trois derniers mois, TVEC a perdu \$755,000 alors que le déficit de Premier Choix atteint \$1,064,000.

Les commissaires ont paru très étonnés d'entendre le trésorier de TVEC affirmer que les projections d'entrées et de sorties de fonds (comptabilité de caisse) n'avaient pas été faites.

Les données dévoilées le 11 janvier révèlent que 1984 se terminera avec un déficit de \$2.8 millions; l'année suivante verra des pertes de \$1.3 millions et 1987 sera clôturée avec un déficit de \$381,000. La rentabilité n'apparaîtra qu'en 1988. Ces pertes supposent que le nombre d'abonnés grimpe de 75,000 environ actuellement à 91,750 l'an prochain puis à 160,000 l'année suivante.

M. Greenberg a expliqué qu'en adaptant mieux la programmation aux goûts du public, en changeant l'image de la télé payante et en réduisant les frais administratifs, il était possible de relancer l'affaire sur des bases solides.

Pour l'achat de droits de films québécois et canadiens, la demande de permis laisse voir des projections de \$4.6 millions cette année à \$13.3 millions en 1989. C'est \$47.5 millions qui seraient investis dans l'industrie du cinéma selon ces prévisions.

Or, curieusement, l'Association des producteurs de films du Québec n'était pas sur la liste des intervenants pour réclamer des précisions sur cette manne. Tout au plus, le président de l'APFQ, M. Pierre Lamy, a fait parvenir une lettre de trois paragraphes au CRTC pour donner son appui à la requête parce que « le

siège social serait au Québec et que la compagnie serait administrée par des Québécois ». Ironiquement, c'est la Fédération nationale des communications (CSN) qui a insisté sur l'importance pour le CRTC de veiller à ce que Premier Choix-TVEC tienne sa promesse d'investissement. Le président de la FNC, M. Laval LeBorgne, a demandé aux commissaires d'être « intraitables » sur la question du contenu canadien. Une bonne partie des techniciens du cinéma appartiennent à la CSN.

Étrangement, Premier Choix-TVEC s'engage à investir 45 % de ses revenus bruts dans la programmation canadienne, alors que dans un télex adressé au CRTC, le 6 janvier, le procureur de la compagnie, M. Côté, notaient : « La stricte observation de cette condition, il faut le reconnaître, conduirait à un échec certain, étant donné que l'abonné désire en bonne partie visionner des programmes étrangers... » L'avocate évoquait alors l'hypothèse du 35 % accordé dans le permis de TVEC au lieu de la norme de 45 % de Premier Choix.

Une autre commissaire, Mme Monique Coupal, a surpris les requérants en soulignant le fait qu'ils réclamaient une « licence nationale » alors que l'entente entre les trois partenaires précisait, à la demande de la SODICC, que « le conseil d'administration et la direction servent à la demande de la SODICC, que « le conseil d'administration et la direction devront être entièrement québécois ». Si ces deux partenaires se sont dès lors à des accommodations pour accepter des francophones hors-Québec (qui représentent 5 % des abonnés), le pdg de la SODICC n'a pas voulu prendre d'engagement avant d'en avoir parlé à son ministre.

Le président de l'Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films, M. Gilles Bérault, est intervenu pour demander au CRTC de veiller à la solidité financière de la nouvelle compagnie. Plusieurs distributeurs québécois ont été forcés d'accepter des conditions à la baisse au cours des derniers mois. Les droits à payer au 1er février prochain dépasseront \$8 millions.

Un des actionnaires-fondateurs de TVEC, M. Jacques de Courville-Nicol, devait également, à partir de son expérience passée, demander aux commissaires de relancer la télé payante sur des bases financières solides. « Nous faisons cela pour aider les producteurs et les distributeurs d'ici. Si ces derniers n'en profitent pas réellement, fermons boutique », a déclaré au DEVOIR M. de Courville-Nicol. Ce dernier a déposé, hier matin, une requête en Cour supérieure pour protester contre le sort fait aux actionnaires minoritaires de TVEC par le groupe Cogeco de M. Henri Audet. Une restructuration du capital en actions A (cinq votes) et B (un vote) a fortement déplu à plusieurs petits actionnaires qui se sont vus propulsés de la classe A à la classe B.

Dans un court télex, le président de Câblevision nationale, M. André Chagnon, a donné son appui au projet de fusion. L'audience d'hier a été entrecoupée par l'intervention d'une jeune troupe de théâtre qui a dénoncé la pornographie. L'article 11 de la convention entre actionnaires interdit la diffusion de ce genre de films.

Le conseil d'administration de Premier Choix-TVEC sera composé de quatre membres de First Choice (M. Harold Greenberg, Charles Poissant, Pierre Moreau et Victor Marshall), de trois représentants de TVEC (M. Henri Audet, Jean Fortier et le secrétaire de TVEC) et de trois représentants de la SODICC (M. Pierre-A. Deschênes, Serge Gravel et une troisième personne du milieu du cinéma).

Pour l'ancien secrétaire d'État, « le problème est de définir ce que l'on entend par plus haut niveau ». « Un sommet prématuré pourrait comporter des risques exorbitants, encore que la santé d'Andropov écarte presque sûrement un tel événement. »

Interrogé, lors d'une conférence de presse, sur la prochaine rencontre à Stockholm entre MM. Shultz et Gromyko, il a déclaré ignorer si la question d'un sommet États-Unis-Urss sera abordée lors de la rencontre.

Le conseil d'administration, les démissions seront prises à la hauteur de 65 % des voix ce qui signifie qu'avec 40 %, le groupe First Choice détient un droit de veto par rapport à ses deux partenaires qui n'ont que 30 %

chaque. Ces derniers ne pourront faire voter une résolution sans l'appui de First Choice qui pourra, par contre, se passer de la SODICC ou de TVEC mais non des deux.

◆ L'URSS

Etats-Unis, pourrait être relié à un deuxième système de missiles antimissiles, alors que le traité américano-soviétique de 1972 sur les ABM (Anti-ballistic missiles) n'autorise qu'une seule installation de ce genre.

— les essais de deux nouveaux missiles balistiques intercontinentaux (ICBM), les SSX-24 et SSX-25, contrairement aux dispositions de l'accord SALT-2 de juin 1979 sur la limitation des armements stratégiques. (Bien que non ratifié par le Congrès des États-Unis, cet accord était tacitement respecté par les deux super-puissances et ne prévoyait l'essai que d'un seul ICBM jusqu'à son expiration, en 1985. Washington, par la voix de ce haut fonctionnaire, accuse donc l'URSS d'avoir procédé à plus de tests qu'elle n'y était autorisée.)

— le brouillage ou le codage de données sur ces tests, contrairement aux accords SALT-2. (Ces données sont en effet indispensables pour s'assurer du respect de ce traité.)

— les essais souterrains de charges atomiques de puissances supérieures à celles autorisées par le traité sur les essais nucléaires. (Signé à Moscou en juillet 1974, cet accord prévoyait que

LE MOIS BRECHT

Heureux hasard: trois pièces du grand dramaturge allemand prennent l'affiche presque en même temps

par
ROBERT LÉVESQUE

Il n'y a pas vraiment d'anniversaire Brecht à l'agenda ou à l'horizon, et puis voici qu'en un seul mois, inopinément, trois des œuvres parmi les plus importantes du dramaturge de Berlin-Est prennent l'affiche.

L'événement, nullement planifié, est d'autant plus remarquable qu'à peine huit ou neuf des 37 pièces de l'auteur de *Baal*, sa première œuvre écrite en 1918, ont été présentées au Québec, où Bertolt Brecht est devenu peu joué.

Une quarantaine de comédiens, dont certains grands noms comme Monique Mercure, Marie Tifo, Louise Forestier et Pauline Julien, ont été mis à contribution par les metteurs en scène André Brassard, qui dirige *L'Opéra de quat'sous* au studio du Centre national des arts (la première avait lieu mardi), Alexandre Hausvater qui signe un *Mahagonny* débutant le 18 au Quat'sous, et Jean-Luc Bastien qui présente *Mère Courage* à la Nouvelle Compagnie Théâtrale à compter du 27 janvier.

Janvier 1984 devient donc un mois Brecht. Le dramaturge allemand, né le 10 février 1898, est mort d'un infarctus en 1956 après avoir dirigé la générale de *La Vie de Galilée* au Berliner Ensemble, le théâtre qu'il avait fondé en 1949 avec sa femme, l'actrice Hélène Weigel. On fêtera en 1988 le centenaire de la naissance à Augsbourg de celui qui restera sans doute comme le plus important dramaturge du siècle.

Très vite, Bertolt Brecht a pris, de son vivant, figure de classique. Adulé ou contesté, servi ou trahi, son théâtre demeure le premier dans le siècle, d'inspiration marxiste, où la dramaturgie a été l'occasion d'une ré-

mise en question de la fonction sociale du théâtre, de l'acteur et du spectateur.

Lui qui avait, infirmier, composé des chansons de révolte pour les blessés de la 14-18, lui qui fut tenu de s'exiler de l'Allemagne nazie en 1933, lui que Washington fit comparaître en 1947 devant la commission des activités anti-américaines, a toute sa vie d'auteur durant choisi ses personnages parmi les victimes de la société, où « l'homme est un loup pour l'homme ».

Le génie de Brecht a été d'intégrer ce théâtre de la dénonciation, au-delà de l'agit-prop, dans une recherche formelle qui renouvela le théâtre épique (qui représente des conditions au lieu de développer des actions) et fit de la représentation théâtrale un jeu didactique inventif dans lequel, restituant la vertu d'étonnement en face d'événements habituels (il disait « rendre insolite ce qui est banal »), le spectateur est amené à juger en être libre plutôt qu'à recevoir un récit en être passif.

Chez Brecht, l'acteur n'est plus dissimulé dans le personnage mais au contraire couplé à lui, comme s'il disait au préalable au public: je suis acteur, je joue tel personnage. C'est la fameuse « distanciation », qui a trop servi à classer Brecht du côté d'une formule, alors qu'il s'agit de la grande ligne de force de tout son théâtre, où le spectateur est interpellé à hauteur d'intelligence et devient, comme l'a écrit Althusser, « un acteur qui commence quand la pièce finit ».

Brecht avait la dialectique épau-nouille. Il se moquait des « murxistes », qui viennent de « murksen », qui veut dire quelque chose comme boussiller. Toutes ses pièces, des plus graves comme *Mère Courage* aux plus didactiques comme *L'Exception et la règle* sont portées par un souffle

Suite à la page 18



Ci-dessus,
Bertolt Brecht

Louise Forestier: Lucy Brown dans «L'Opéra de quat'sous» au Centre national des arts

Monique Mercure: Anna Fierling dans «Mère Courage» à la Nouvelle Compagnie Théâtrale

Photo Jacques Grenier
Pauline Julien: la veuve Begbick dans «Mahagonny» au Quat'sous

Le Toronto Dance Theatre sort du placard

par
SUZANNE ASSELIN

DAVID Earle n'a pas un pied dans la vénérable salle du conseil du DEVOIR, pour l'entrevue, qu'il a déjà envie de s'inspirer des grandes armoires de chêne pour composer une chorégraphie. Son flair théâtral l'attire jusque dans les placards. Histoire d'en sortir, de la même façon que le Toronto Dance Theatre (TDT) a survécu depuis ses débuts en 1968.

L'une des plus anciennes compagnies de danse canadiennes revient donc à Montréal après une absence de trois ans, cette fois-ci à la salle Marie-Gérin-Lajoie de l'Université du Québec à Montréal les 19, 20 et 21 janvier. Et comme les cofondateurs, Patricia Beatty et Peter Randazzo, David Earle s'est libéré de sa responsabilité de directeur artistique pour la céder, depuis le printemps dernier, à une seule personne, le Torontois Kenny Pearl.

« Notre guerre a été si ardente avec les personnes du gouvernement fédéral qui se chargent d'évaluer la qualité artistique de la compagnie, que notre créativité en a été profondément atteinte ces derniers temps. Après tout, c'est grâce au Toronto Dance Theatre que la danse moderne a pu se développer en Ontario », explique Earle, qui se consacre maintenant à la chorégraphie et à l'enseignement.

La compagnie qui a trimé dur, ces 10 dernières années surtout, a tout l'air d'entrer dans une nouvelle



«A Simple Melody»
du TDT, chorégraphie
de Peter Randazzo

Photo Jacques Grenier
David Earle, un
des cofondateurs
du Toronto
Dance Theatre

phase de son histoire. Christopher House (gagnant cette année du prestigieux prix Chalmers pour la chorégraphie) est en effet le premier danseur assigné au poste de chorégraphe depuis les débuts du TDT. Lors de cette tournée de quatre semaines dans l'est du Canada, le programme comprendra deux œuvres de ce jeune chorégraphe.

« Ses deux œuvres sont plutôt absentes et Christopher est très inspiré par les lignes épuriées de Balanchine. Sa dernière pièce *Glass Houses*, sur

une musique du compositeur canadien Ann Southam, déborde de virtuosité technique. *Fleet* tente plutôt de réarranger des patrons chorégraphiques en jouant sur les rythmes et les accents. Tous ces motifs sont articulés sur *Trois danses pour deux pianos préparés et amplifiés*, (no. 2 et no. 1) de John Cage. »

Tout comme Randazzo et Beatty, Earle a consacré 15 ans de sa vie au TDT. Pour lui, Randazzo est un « créateur de pas ». « Les phrases coulent de son imagination comme

des rivières. Dans ce spectacle, il a créé un solo magnifique pour Sara Pettitt. *Enter the Dawn* est inspiré de la peinture d'Edward Hopper intitulée *Morning Sun*.

Cette danse se déroule dans une chambre d'hôtel isolée à l'aube, et elle est dansée sur *Silence de Charlie Haden*. « Il y a aussi *A Simple Melody* créée en 1977. C'est notre pièce de clôture, absolument folle, sans queue ni tête. On y danse le tango, la pavane pour une infante défunte, le charleston, etc. »

David Earle s'est réservé une danse pour cette nouvelle salle, après le Centaur et la salle Maisonneuve. *Exit, Nightfall* est tiré du poème de Walt Whitman, *Goodbye my Fancy*. « Cette pièce est divisée en cinq sections et elle fait figurer toute la compagnie. Je fais allusion à un rêve qui nous emporte dans l'après-vie. Il y a d'abord un rituel, puis le passage des âges, et une descente aux enfers. La quatrième section, le *Miserere*, explore la possibilité de l'entraide fraternelle pour terminer, dans la cinquième, avec l'individu qui se retrouve seul avec lui-même. »

Avec Randazzo et Beatty, Earle a bâti la réputation du TDT sur la technique Graham. Les trois colombeaux étudié avec Graham et l'enseignent chacun à leur façon. « Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il existe vraiment une technique Graham. C'est parce qu'elle a essayé de développer un langage propre, intimement relié à ses œuvres, que Martha Graham a fait école. Notre école fondée dès 1968, et qui compte

Suite à la page 18

PRODUIRE SA VIE : AUTOFORMATION ET AUTOBIOGRAPHIE

GASTON PINEAU ET
MARIE-MICHELE

CE LIVRE EST LE PREMIER À
PARAÎTRE SUR L'UTILISATION
SYSTÉMATIQUE DE L'APPROCHE
AUTOBIOGRAPHIQUE POUR
EXPLORER LE PROCESSUS
D'AUTOFORMATION DANS LA VIE
QUOTIDIENNE. IL TENTE DE
CLARIFIER LE CONCEPT MÊME
D'AUTOFORMATION POUR LE
DISTINGUER DU CONCEPT
D'AUTODIDAXIE.

DISPONIBLE EN LIBRAIRIE

19,95 \$

EDITIONS SAINT-MARTIN
4073 ST-HUBERT, SUITE 201
MONTRÉAL H2L 4A7
TEL.: 525-4346
525-4463



CULTURE ET SOCIÉTÉ

LA VITRINE DU LIVRE

ESSAIS

Constantin Amariv, Les Prophéties de l'an 2000, Éditions France-Empire, 176 pages, \$13.95.
Paul Chamberland, Le Renoncement du monde - Méditations sur le processus apocalyptique, le Préambule, 209 pages. Par l'auteur d'*'Un Parti pris anthropologique'*.

PHILOSOPHIE

Ernst Cassirer, Individu et cosmos dans la philosophie de la Renaissance, traduit de l'allemand par Pierre Quillet, Éditions de Minuit, 489 pages. Un procès en réhabilitation de la philosophie de la Renaissance.

Rainer Rochlitz, Le Jeune Lukacs - Théorie de la forme et philosophie de l'histoire, Payot, 380 pages, \$32.95. Ce livre tente de montrer dans le premier Georges Lukacs l'un des initiateurs de l'esthétique du siècle et un auteur méconnu, occulté par les débats idéologiques ultérieurs.

PSYCHOLOGIE

En collaboration, Psychothérapies: attention ! Québec Science, 223 pages. Pourquoi cette explosion des psychothérapies, devenues à bien des égards des produits de consommation comme les autres, ou presque ?

Guy Godlewski, Ces grands esprits fragiles, Robert Laffont, 277 pages, \$16.50. Profil psychologique de Balzac, Nerval, Chopin, Musset, Baudelaire, Dostoevski, Flaubert, Gauguin, Maupassant, Van Gogh, Proust ...

Lionelle et Marielle Issartel, L'Ostéopathie exactement - Au bout des doigts qui sentent, pensent et voient : la santé, Robert Laffont, 391 pages, \$20.90. Une médecine infiniment subtile, fondée sur la capacité du corps à s'autoguérir.

Hélène Wiert-Teboul, La Mère abusive, Domino, 207 pages. Psychothérapeute, l'auteur décrit 10 cas de mères abusives et nous fait comprendre le lien mère-enfant.

POLITIQUE

Philippe Aziz, Les Sectes secrètes de l'Islam - De l'Ordre des assassins aux frères musulmans, Robert Laffont, 356 pages. Ce livre nous fournit les clés des événements convulsifs au Moyen-Orient.

Ronald Creagh, Laboratoires de l'utopie - Les Communautés libertaires aux États-Unis - Critique de la politique, Payot, 222 pages, \$18.85. Inspiré par des sources souvent inédites, ce livre intéressera tous ceux qui veulent percer les limites de l'imagination « établie » de leur époque.

Habib Bouarès, L'Islam - La Peur et l'Espérance, Lattès, 245 pages. Bouarès nous fait sentir de l'intérieur la situation actuelle du monde islamique.

Léopold Sédar Senghor, Liberté 4 - Socialisme et planification, Seuil, 668 pages. Ce quatrième tome constitue en quelque sorte la suite du tome deux : *Nation et voie africaine du socialisme*. Les textes vont de l'année 1960 à 1973, époque de l'évolution du quatrième plan.

Pierre Souyri, La Dynamique du capitalisme au XXe siècle, Payot, 270 pages. L'intervention de l'État et ses limites, le rôle des guerres dans la consolidation du capitalisme, les figures nouvelles de l'imperialisme après 1918 et 1945, etc.

COOPÉRATION

Docteur François Remy, 40,000 Enfants par jour - Vivre la cause de l'UNICEF, Robert Laffont, 210 pages. Chaque jour, 40,000 enfants meurent, victimes du sous-développement. Dans l'indifférence.

ÉDUCATION

Collectif, Éduquer au dialogue des civilisations, Éditions du Sphinx, 148 pages. C'est dans le cadre d'un congrès mondial des sciences de l'éducation sur l'école et les valeurs que l'Université du Québec à Trois-Rivières organisait, en juillet 1981, un forum international sur le thème de ce livre.

Francine Muel-Dreyfus, Le Métier d'éducateur, Éditions de Minuit, 269 pages. Les moments privilégiés de l'invention du métier d'instituteur et de la réinvention du métier d'éducateur spécialisé.

ETHNOLOGIE
Jacques Bril, Le Masque ou le Père ambigu, Payot, 236 pages, \$23.55. L'homme industriel aujourd'hui — ou quasiment — à revêtir le masque offert à ses regards étonnés par les musées de l'Homme.

ANTHROPOLOGIE

Louis Dumont, Essais sur l'individualisme - Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne, Seuil, 267 pages. L'individualisme occidental est ici étudié depuis le début de l'ère chrétienne jusqu'à nous, dans sa genèse religieuse aussi bien que politique. Un disciple de Marcel Mauss.

BIOLOGIE

Henri Laborit, La Colonne assassinée, Grasset, 211 pages. Pour l'auteur de *L'Agressivité détournée*, la violence est d'abord une expression du système nerveux, elle régit le comportement de l'homme et de ce curieux « mille-patates » qu'est le groupe, la collectivité, l'Etat. On n'a pas toujours bien compris le fruit de 30 ans de travail ...

INFORMATIQUE

Yves Leclerc, L'Homme informatisé, Éditions de La Presse, 205 pages, \$9.95. Journaliste, l'auteur explore la perception de l'ordinateur à la maison, à l'école, au bureau, dans la vie de tous les jours.

François Picard et Danielle Shaw, L'Ordinateur apprivoisé, Québec Science Éditeur, 98 pages. Qu'est-ce qu'un ordinateur ? Comment fonctionne-t-il ? Que peut-on en faire ?

HISTOIRE

Georges Benrekassa, La Politique et sa mémoire - La Politique et l'Historique dans la pensée des lumières, Payot, 370 pages, \$28.25. A travers la description du travail de quelques grandes pensées.

Michel Carmona, Richelieu - L'Ambition et le Pouvoir, Fayard, 783 pages. Un homme et son épouse.

Mircea Eliade, Le Chamanisme et les techniques archaïques de l'exiasse, Payot, 405 pages. Le chamanisme dans sa totalité, et situé dans la perspective de l'histoire générale des religions.

Mirko D. Grmek, Les Maladies à l'aube de la civilisation occidentale, Payot, 527 pages, \$37.65. Ce n'est pas une histoire de la médecine; c'est une histoire des maladies et de leur impact sur le mode de vie des premières sociétés occidentales.

Ricardo Kotcho, Le Massacre des Possesseurs - Conflicts de terres de l'Araguaia-Tocantins, Syros, 151 pages, \$9.25. Au cœur de l'Amazonie se joue un des plus gigantesques conflits pour la terre.

Michel Ostenc, Intellectuels italiens et fascisme (1915-1929), Payot, 338 pages, \$28.25.

MÉMOIRES

Claude Vernier, Tendre Exil - Souvenirs d'un réfugié antifasciste en France, Maspéro, 187 pages. Quand Hitler est arrivé au pouvoir, l'auteur avait 20 ans et s'appelait encore Werner Prasuhn ...

RÉDITIONS

Elio de Grandmont, First Secrets and other Poems, Guernica Éditions, 111 pages, \$9.95. Édition bilingue d'un poète québécois prémaîtrièrement disparu en 1970.

James George Frazer, Le Rameau d'or, Tome II, *Le Dieu qui meurt - Adonis - Atys et Osiris*, 754 pages. Tome III, *Esprits des blés et des bois - Le Bouc émissaire*, 877 pages. Robert Laffont. Oeuvre du célèbre ethnologue écrite de 1890 à 1915 et contre-partie de *La Descendance de l'homme et la sélection sexuelle*, de Charles Darwin.

Edward Gibbon, Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain - Tome I, *Rome de 96 à 582*, 1,102 pages. Tome II, *Byzance de 582 à 1,500*, 1,120 pages. Robert Laffont. Un des chefs-d'œuvre de la littérature universelle par le premier historien moderne.

Mgr Charles Guay, Lettres sur l'île d'Anticosti au Juge Marc-Aurèle Plamondon, Leméac, 315 pages. D'abord paru chez Beauchemin en 1902.

Paul Léautaud, Propos d'un jour, Mercure de France, 178 pages, \$15.95. Léautaud pêche ses mots. Il écrit comme on devrait toujours boire: sec. Publié en 1947, ses propos peuvent se lire toute la semaine, même le dimanche.

Georges Pérec, La Disparition (1969), Denoël, 320 pages, \$11.75. Roman dans lequel c'est la lettre E qui a disparu ...

Eugène Sue, Le Juif errant, Robert Laffont, 1,114 pages. Sue est, avec Alexandre Dumas, le maître du roman feuilleton, le virtuose du récit découpé en tranches quotidiennes. Première édition: 1844-1845.

Guy Trottier

LA VIE LITTÉRAIRE

littérature au pluriel animée par Wilfrid Lemoin à 17 h, des écrivains d'ici et d'ailleurs viennent discuter de leurs dernières publications en compagnie de critiques et de collègues.

Le vendredi 20 janvier, à 16 h 30 à l'émission *Les Histoires de la littérature*, le professeur Laurent Mailhot sera l'invité de René Lapierre. Le thème: Autour de Camille Roy.

Sheila Fischman, traductrice — Sheila Fischman a été choisie pour traduire en anglais *Les Fous de bassan* d'Anne Hébert et *Le Matou* d'Yves Beauchemin. Elle bénéficiera d'une bourse du Conseil des Arts représentant le cachet versé pour ce genre de travail.

Billon à l'écran — Pierre Billon, écrivain canadien d'origine suisse, obtient en 1982 un succès d'envergure internationale — près de 100,000 exemplaires — avec *L'Enfant du cinquième nord*, son troisième roman. Ce livre a suscité un tel intérêt que l'histoire de cet enfant mystérieux sera bientôt portée à l'écran. L'auteur vient tout juste de publier un autre ouvrage, *Le Livre de Seul* (Éditions Archambault d'Ottawa), dont parle cette semaine François Hébert.

Marie LAURIER

Le 12e concours d'oeuvres dramatiques radiophoniques de Radio-Canada recevra les manuscrits des auteurs d'ici le jeudi 1er mars. Ce concours s'adresse aux personnes résidant au Canada et les textes soumis doivent avoir une durée approximative de 60 minutes ou de 30 minutes, selon la catégorie. Ne sont admises que les œuvres dramatiques inédites de langue française et les lauréats des concours précédents peuvent présenter d'autres textes.

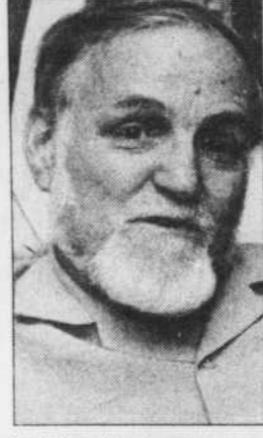
Ces 12 dernières années, 1,587 textes ont été soumis, la grande majorité émanant du Québec. Les auteurs sont de tous âges, 82 ayant moins de 20 ans et 58 plus de 60 ans. Les intéressés peuvent obtenir plus de renseignements en téléphonant au (514) 285-2143, à frais virés au besoin.

Le mardi 17 janvier, à l'émission *Lit-*

Des chemins qui mènent loin

par Yvan Lamonde

★ Ambroise Lafontaine, *Par les chemins d'Amboise*, Leméac, 368 pages.
★ Pierre Drouilly, *Statistiques électorales fédérales du Québec 1867-1980*, Montréal, UQAM, Service des publications, 937 pages.



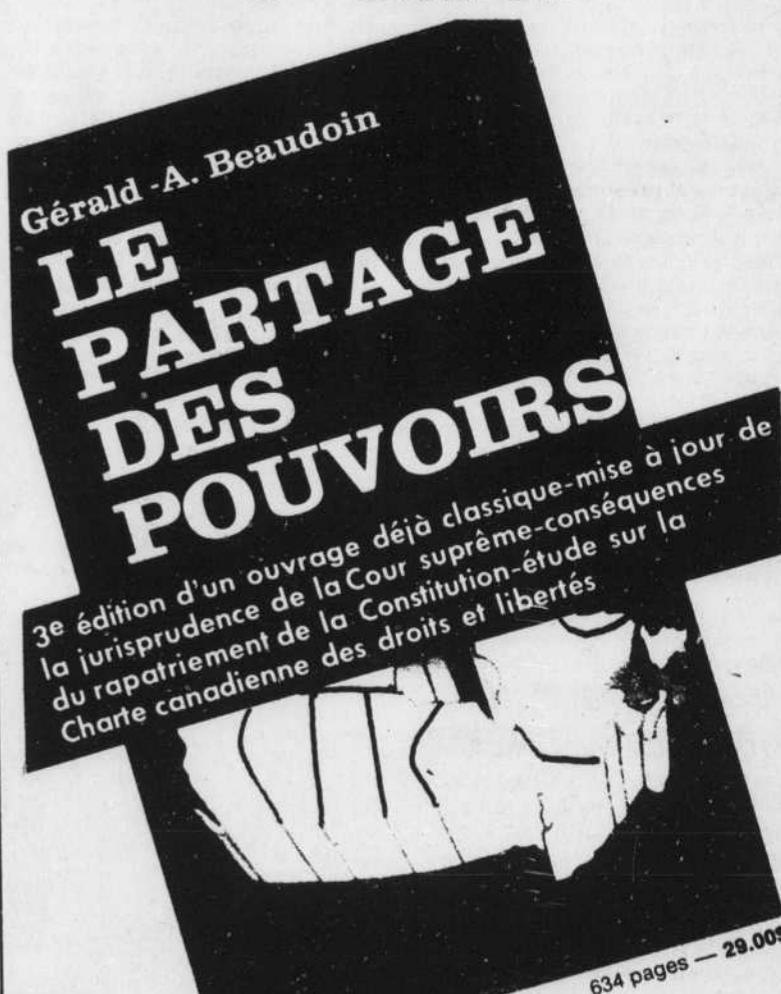
Le Père Ambroise

québécois (J.-Y. Morin, C. Forget, J.-G. Cardinal, B. Landry P. Marois, C. Richard, M. Léger, L. Bernard), palmarès fédéral (Jeanne Sauvé, G. Pelletier, M. Lalonde, J. Chrétien, Monique Bégin, C. Lusier). Et Ambroise note que les scouts, « qui ont arpenté le sol du Québec », « campé dans tous les coins », « étudié sa faune et sa flore », sont allés à Québec, se « sentant responsables de ce territoire » tandis que les militants d'Action catholique qui « ont discuté le sort du Québec et de la

réalité française au Canada », vu « les limites d'un nationalisme monolithique » et cherché « l'universalité du catholicisme » ont « imaginé le Canada tout en pensant le monde ».

Il convient enfin de souligner que cette députation québécoise au fédéral a fait l'objet d'une étude de Pierre Drouilly de l'UQAM. Le politologue présente les statistiques électorales fédérales du Québec depuis 1867 par éléction (générales, partiels,

Cette étude vient compléter deux autres travaux de Pierre Drouilly, *Statistiques électorales du Québec, 1867-1981* et *Répertoire du personnel politique québécois 1867-1982*, tous deux publiés par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

VIENT DE PARAÎTRE
3^e édition

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
65 Hasteley, Ottawa K1N 6N5

Vient de paraître

La Psychologie organisationnelle au Québec

Gilbert Tarrab et coll.

Analyse détaillée du comportement des ressources humaines à l'intérieur d'une organisation en vue de réaliser un équilibre optimal.

550 p.

28\$ □

La Pêche et les pêcheurs des trois provinces maritimes du Canada

Contribution à l'étude du sous-développement à l'intérieur des pays riches

Jean Chaussade

La pêche, une industrie qui dans un site de choix, n'arrive pas à un degré de développement satisfaisant.

304 p.

28\$ □

Le Texte scientifique

Sous la direction de Bernard Beugnot et Jean-Claude Guédon

L'analyse du texte scientifique lui-même, ses présupposés, ses marques d'énonciation, ses pratiques discursives.

Revue *Études françaises*

Vol. 19, n° 2, 136 p.

6\$ □

Le livre

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6128, Succ. A
Montréal (Québec), Canada H3C 3J7
Tél. : (514) 343-6321-25

Ania Francos
Sauve
toi,
Lola

17.95\$

Ania Francos stipule :

«Cancer ou non,
il faut vivre»

«Un roman existentiel qui a choisi la voie loufoque, le ton cynique (...) Et surtout ne pas chercher la morale là où ne s'écrit qu'une merveilleuse leçon de vie.»

Monique Roy (Le Devoir)

«C'est de la vie, ce roman, de la chaleur, de la colère ; un incendie d'espoir qui brûle les pages.»

Matthieu Galey (L'Express)

Diffusion flammarion
EN VENTE DANS TOUTE BONNE LIBRAIRIE

Ania Francos sera en visite au Québec, accompagnée de son éditeur Bernard Barrault, du 15 au 20 janvier.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Un fonctionnaire devant Dieu

FRANÇOIS HÉBERT

★ Pierre Billon, *Le Livre de Seul*, Les Éditions Archambault, Ottawa, 218 pages.

On discute beaucoup ces temps-ci du projet de réforme des structures de l'école: confessionnelle? pluraliste? neutre? Mais on en parle souvent comme si la religion (ou son négatif, l'athéisme, avec ses dogmes parallèles) était une matière à enseigner (ou pas), à intégrer dans les programmes, ne serait-ce que sous l'appellation déviée de *moralité*, alors que c'est beaucoup plus que ça, une religion! C'est une vision du monde. Et qu'en soit croyant ou non, une vision du monde, on en a une!

Je veux en venir à ceci qu'une religion est une structuration globale du sens que nous donnons à notre vie (et à notre mort), et que la disparition actuelle du sentiment religieux, chez nous comme ailleurs, ou son travestissement dans la 6/49, signifie aussi l'effacement du sens. La question est globale et il ne faut pas la poser.



Pierre Billon: un roman «biblique»

ser uniquement à partir des écoles et de la façon dont on les gérera, il me semble.

Et peut-être est-ce la meilleure façon d'introduire à l'œuvre de Pierre Billon, *Le Livre de Seul*: en posant d'abord la question du sens dans nos sociétés régies par un État, par des technocrates et par des raisons immémorantes (efficacité, confort, progrès...). Car Billon, déçu par nos modes de pensée et de vie, va les questionner en profondeur, chercher à les remplacer dans une perspective plus large, dans le temps et dans l'espace, sinon à les confronter dans

l'Absolu.

Surprenant projet que celui de Billon, l'auteur de *L'Enfant du cinquième nord* (Québec/Amérique), qui, dans ce livre-ci, écrit un roman en versets, inspiré de la Bible! Au début, on est incrédule; et puis on s'y fait, on lit, l'histoire est intéressante; enfin, quand on referme le livre, on se gratte la tête: quel drôle de livre! On sent qu'il y a quelque chose de subversif ici; et pourtant, quoi de moins subversif que notre grand livre de référence, la Bible! Serait-ce que nous nous en serions à ce point éloignés?

Le pari était audacieux: non seulement Billon s'inspire de la Bible (le ton est le même, les citations sont nombreuses), mais il l'écrit lui-même, lui ajoutant un livre (d'où le titre, et *bible* signifie aussi «livre»). Iahvé et son ange Gabriel en sont, si on peut dire, des «personnages» importants, que le héros, dont le nom est Seul, voit et entend dans une série de songes: par ce truchement, le ciel et la terre communiquent, encore que Seul, au réveil, ne se souvienne pas des propos échangés. De sa vie entière d'ailleurs, nulle trace hors de ces songes qui sont tout.

C'est l'ange Gabriel qui dit les événements, plaide pour l'homme; Seul compare à Iahvé le juge (propos et œuvres). À noter qu'il s'agit d'un juge compatissant et qui, à la limite, ne juge même pas, en ce sens que nulle sentence ne sera prononcée: Seul n'est ni coupable ni innocent. C'est la Loi: il est à lui-même sa propre récompense et son propre châtiment (d'où son nom). On dirait presque que le sens de tout cela, c'est que Dieu prône l'athéisme!

Mais parlons plutôt, c'est relativement plus facile, de la partie terrestre de l'intrigue. Au pays de Our (qui est le nôtre), Seul est un fonctionnaire haut placé dans un ministère qui décide des fonds à distribuer dans les pays en voie de développement (sinon de sous-développe-

ment). Seul agit en faveur d'un de ces pays; il le fait naïvement, par bonté (ça doit exister, des gens comme lui).

Mais le ministre Tobor et le négociant Kamar ont des intérêts ailleurs et changeront la politique du pays. Démarches et recherches de Seul pour connaître les dessous de l'affaire. Des révolutionnaires du pays lèvent s'en mêlent. Prise d'otages, médiations diverses; enfin, les «méchants» sont dévoilés et punis par le gouverneur Simon, ami d'enfance de Seul et lié à lui, comme dans la mafia, par une ancienne dette.

Je résume affreusement, parce que c'est loin d'être aussi simple que cela: la vie privée des protagonistes se confond avec leur vie publique, les relations entre les acteurs sont très complexes. Ici, chaque détail fait sens et fait bouger l'action, à tel point qu'en omettre un seul risque de fourvoyez l'exégèse.

Si les voies de la Providence sont obscures, celles du pouvoir ne sont pas tellement plus claires. C'est dans le labyrinthe des motivations des «puissants» que nous entraîne Billon, qu'il entraîne Seul, homme de savoir (de foi et de sagesse plutôt) compromis dans les agissements de ses semblables (et par les siens propres, bien sûr). Que veut l'homme de pouvoir, sinon le pouvoir pour le pouvoir, pour lui-même, par orgueil? Mais comment ne pas céder à cette tentation, d'une façon ou d'une autre? Et quand on agit, où est le bien, où le mal? Qui le sait? Et ceux qui distinguent le bien du mal ont-ils la conscience tranquille? Seul avance en doutant constamment, agissant au meilleur de sa connaissance, et cela semble satisfaire Iahvé. Mais sait-on jamais...

Le livre agacera, parce qu'il tente d'amalgamer des formes étrangères les unes aux autres, sinon carrément incompatibles: la Bible n'est pas le genre romanesque, son style allégorique (voir anagogique) se pliant

mal aux contraintes référentielles du roman; et il est difficile de traiter dans un style noble des réalités «ordinaires» (imaginez que Job soit un fonctionnaire dans un gratte-ciel d'Ottawa; et appeler un ascenseur une «cage montante» ne suffit pas, ni donner des noms étranges aux personnages: le sacré, s'il est le «tout autre», n'est pas l'ailleurs, l'exotique - encore qu'il puisse par là être signifié, symbolisé...).

Cela dit, le livre ne méritera pas l'indifférence qui l'accueillera vraisemblablement, à laquelle le destine sa charpente inorthodoxe, peu catholique, car il contient de beaux passages, construits avec sentiment et avec intelligence, et pareillement écrits, profondément nuancés. Si l'écriture parfois paraît lourde, redondante, il faudra excuser Billon, qui l'aura sans doute voulu ainsi, que l'esthétique préoccupe moins

ps

NOUS LES MOUCHES

A linguistique, on le sait, c'est compliqué. J'ai, moi, une théorie sur les mots beaucoup plus simple, inspirée non de Saussure mais d'un plus ancien linguiste, celui qui a fait les langues, oublié, et qui s'appelle Iahvé Elohim.

En résumé, ma théorie repose sur l'axiome suivant: les mots viennent de nos bouches. Ce sont des postillons sonores. Comme les postillons que vous savez, certains mots sont pleins comme des gouttes d'eau, d'autres sont creux, ce sont des bulles. Ce n'est pas de la métaphysique, mais de la simple physique, sinon de la pataphysique, tout à fait élémentaire, et qui explique, les mots étant de nature aqueuse que Rabelais puisse parler de «paroles qui gélent».

Par exemple, quand la bouillante Alice Parizeau parle, des critiques québécois par exemple, ses mots sont des postillons brû-

lants. Ebouiller les critiques québécois en général, est-ce gentil pour des critiques québécois en particulier? Que je l'aie été ou non, je me sens visé. Je me sens même atteint! Je le suis! Mes joues brûlent, il me vient des rougeurs, des éruptions cutanées, des plaques, des picotements!

Des critiques frustrés, comme elle dit, il y en a. Mais pourquoi ne les nomme-t-elle pas? Moi, est-ce que je me gène? Je ne parle pas d'auteurs-frustrés-par-des-critiques: je parle d'Alice Parizeau!

Non, elle postillonne à large, tous azimuts, comme une grenade. Si j'étais caricaturiste, je lui dessinerais une bouche en forme de gicleur de bombe Raid. Tant d'insecticide pour une ou deux mouches, était-ce la peine?

Nous les mouches, nous faisons ce que nous pouvons, sinon ce que nous devons.

F. H.

De la théologie au roman «gai»

par
Pierre Quesnel

★ Guy Ménard, *L'Accent aigu*, Leméac, 255 pages.

GUY Ménard nous donne, il y a peu, un bel essai de théologie intitulé *De Sodome à l'Exode*. Sous-titre: Jalons pour une théologie de la libération gaie.

Chacun sait que la Bible n'est pas tendre pour les homosexuels. Or voici que notre auteur s'était donné pour tâche de ré-interpréter les Saintes Écritures d'un point de vue qui leur fut favorable. L'enfer est rempli de bonnes intentions.

Quoi qu'il en soit de son caractère légèrement présomptueux, il reste que cet ouvrage était intelligent, bien fait, intéressant. Voilà pourquoi j'en avais parlé favorablement ici-même, en ces pages. J'attendais donc avec intérêt le livre suivant. Il vient de paraître. Surprise! C'est un roman. Hélas! Autant le dire tout de suite: l'auteur jésuite ferait peut-être mieux de s'en retourner en théologie.

Avant toute critique, il convient cependant de saluer une qualité commune aux deux ouvrages: je veux parler du courage de l'auteur. Hélas! Le courage ne suffit pas pour écrire un bon livre, un bon roman. Pas plus un roman «gai» qu'un autre!

Car c'est bien d'un roman «gai» qu'il s'agit ici. L'histoire est celle d'un couple «libéré», il va sans dire, et de leurs aventures à Paris. Un jeune Québécois, «vaguement ethnologue» nous dit-on, s'apprête d'un Français «irrésistible et chiant», selon l'aimable mot de son auteur. Ce n'est pas l'amour fou mais il semble que ce soit assez sympa.

(Un mot à propos du titre. Chacun sait qu'il y a une différence d'accent entre le français québécois et le français français. Quand le français de France dit: *toi et moi*, le français du Québec dit: *toi pis moi*. Des amis du héros-narrateur l'ayant donc plainte sur son «accent aigu», sans doute la plaisanterie fut-elle jugée assez bonne par l'auteur puisqu'il en fit son titre. Comme quoi, tout peut servir dans la vie!).

Vous trouverez donc dans ce roman une bonne partie de ce qui constitue l'ordinaire d'à peu près n'importe quel «gai» qui se respecte aujourd'hui: jeans serrés, anneaux aux oreilles, cruising dans le métro, dans les bars, etc. Malgré tout ce que pourront en dire les prudes, cette matière aurait pu donner lieu à un excellent roman. Malheureusement, après avoir lu *L'Accent aigu*, on constate à regret que le grand roman «gai» québécois est encore à venir.

Si on excepte un certain talent pour la poésie, qui se manifeste en particulier, pages 78 et 79, dans un beau texte, un très beau chant, une sorte de marche à l'amour dans Paris, on se demande quelles peuvent bien être les qualités du roman. Roman éminemment baroque, clame l'éuteur. C'est décidément lui faire beaucoup d'honneur!

CRISE ÉCONOMIQUE, TRANSFORMATIONS POLITIQUES ET CHANGEMENTS IDÉOLOGIQUES

523 p. 13,95\$

Textes publiés sous la direction de Gérard Bernier et Gérard Boismenu

La Crise économique actuelle se caractérise par son ampleur et sa généralisation. Elle se manifeste autant sur le plan économique que dans les transformations politiques et idéologiques qu'elle appelle.

Actes du colloque de la Société québécoise de science politique tenu en mai 1983, ce livre présente 24 contributions de chercheurs et universitaires québécois, canadiens et étrangers. Dans une perspective multidisciplinaire et comparative, ils abordent les modifications et mutations de la place de l'État dans les rapports sociaux, de son organisation interne, des formes et de l'objet des mouvements de revendication, etc.

Chez votre librairie ou commandez téléphoniques sans frais: 1-800-463-4799.

CAHIERS DE L'ACFAS N° 16

LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES

que sais-je?

Le concept de psychologie scolaire renvoie à une pratique psychologique directement et étroitement liée au champ pédagogique. Selon ce modèle, les secteurs et les modalités d'intervention du psychologue scolaire sont les uns délimités, les autres définies par les fondements épistémologiques de la pédagogie.

LA PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

Huguette Caglar
professeur à l'Université de Montréal

Coll. "Que sais-je?" # 2120.
128 pages, 5,30\$
Presses Universitaires de France
Distributeur exclusif:
Les Editions Françaises Inc.
1411, rue Ampère, Boucherville, QC J4B 6C5.
Télé: (514) 641-0514



BONNE AFFAIRE

30% de réduction sur tous les livres en magasin

Jusqu'au dimanche 15 janvier inclusivement

sur tous les livres en magasin

NOUVEAUTÉS BEST SELLERS

- Dictionnaire linguistique, sciences humaines, administration, droit, comptabilité.
- Histoire de l'art, musique, artisanat, métiers divers.
- Nursing, sténo dactylo, ébénisterie, mécanique, électronique, informatique.
- Ecologie, faune et flore, sport et jeu, santé, cuisine.
- Spiritualité, Théologie, Esotérisme.
- Livres pour enfants, bandes dessinées, livres de poche, cartes et guides.
- Livre d'art, La Pléiade, etc.

Plusieurs ouvrages à 50% et plus

LIBRAIRIE LE GOËLAND

4900, avenue Verdun

(angle de la 4e avenue) Verdun, Québec

à deux pas du métro Verdun

761-7567

20% de réduction

* à l'exception du manuel scolaire et des livres déjà soldés.

BIBLE CHRÉTIENNE

UNE BIBLE QUI NOUS APPREND À MIEUX TROUVER CE QUE NOUS Y CHERCHONS:

Dieu qui nous parle!

BIBLE CHRÉTIENNE

VOLUME I

C'est la Bible commentée par la Bible

VOLUME II

C'est la Bible commentée par l'Église

parce que, suivant la méthode même du Christ à Emmaüs, elle éclaire l'Ancien Testament par le Nouveau, et le Nouveau Testament par l'Ancien

Face à Face

page de gauche

le texte complet du Pentateuque

page de droite

les textes parallèles dans l'Ancien ou le Nouveau Testament

Dans cette Bible, tout se fait écho, tout se répond, tout se tient.

Bon de commande à retourner Aux Éditions Anne Siger 795 boul. du Lac, LAC BEAUPORT, Québec G0A 2C0

Je désire recevoir..... exemplaire(s) de Bible Chrétienne Coffret I au coût de \$55.00

(Port compris)

Nom..... chèque inclus.....

Veuillez facturer....

Adresse.....

à paraître:

Le Nouveau-Testament et parallèles

Les prophètes et les Sages et parallèles

Les Historiques et parallèles

mai où elle suit l'interprétation qu'en a donné l'Église par ses Apôtres, par sa tradition, par sa liturgie

grâce à 40 années de «lectio divina» les auteurs proposent

- les meilleurs commentaires des Pères de l'Église, du 3e au 20e siècle
- des notes explicatives éclairant le sens littéral et le sens spirituel
- une introduction lumineuse et une méthode de lecture efficace

Dans cette Bible, tout éclaire notre foi, renforce l'espérance, nourrit l'amour

Marker: sans compromis

par
Richard Gay

CHRIS Marker, qui nous a donné entre autres *Lettre de Sibérie*, *Cuba si*, *Le Joli Mai*, *La Jetée* et, en 1977, *Le fond de l'air est rouge*, reste avec *Sans soleil*, son nouveau film, tout à fait fidèle à lui-même.

Poursuivant sans compromis aucun une démarche entrepris il y a plus de 30 ans, Marker continue de parcourir le monde, de nous le donner à voir, et laisse entendre sa voix, celle d'un cinéaste qui réfléchit et s'interroge non seulement sur le monde mais aussi sur les images qu'ils choisit d'y tourner.

Dans *Sans soleil*, la caméra nous promène principalement du Japon à l'Afrique en passant par l'Islande, Tokyo, la Guinée-Rissau, le Cap Vert. Images de toutes sortes: des hommes, des femmes surtout, des chats aussi, l'animal préféré de Marker, et des regards qui renvoient à celui-lui-même de la caméra.

La caméra s'attardera entre autres sur la jambe blessee d'un soldat, sur la mise à mort d'une girafe, mais aussi sur trois enfants islandais, fugitive image de bonheur.

Images de cinéma aussi: celles de *Vertigo* d'Alfred Hitchcock.

Le résultat est de l'ordre des écrits intimes décousus que sont les *soshi* japonais, de l'ordre de la mosaïque, du collage. Mais quel collage!

Le spectateur est en effet saisi, hypnotisé par un assemblage qui entrecroise brillamment géographie, société, politique, culture, art et imaginaire. Imaginez une musique savamment composée. D'ailleurs, au générique, Chris Marker a préféré employer l'expression « composition » plutôt que « réalisation ».

Cette composition comprend trois principaux éléments: tout d'abord les images elles-mêmes, bien sûr, des images comme seul Marker sait nous en donner, puis la *voix off*, celle d'une femme qui lit et commente les lettres qu'elle reçoit d'un ami

caméraman (Sandor Krasna), enfin les mêmes images déformées cette fois par un spécialiste de l'écran cathodique (Haya Yamane).

Mais son nouveau film *L'Ami de Vincent*, pourtant réalisé comme *Une étrange affaire* d'après un roman de Jean-Marc Roberts, s'avère un échec d'autant plus désolant que la distribution comprend des comédiens aussi importants que Philippe Noiret, Jean Rochefort, Françoise Fabian, Fanny Cottençon, Marie Dubois, Marie-France Pisier, Anna Karina et Jane Birkin.

Un récit axé en dernière analyse sur l'image en tant que mémoire universelle, en tant que mémoire du monde.

Et avec la narration en *voix off*, un texte poétiquement et poétiquement ciselé mais que Florence Delay aurait pu dire avec plus de relief, avec les transformations de l'image qui s'opèrent sur l'écran cathodique, Marker siège, questionne, réécrit cette mémoire et nous la rend ainsi avec toute sa vie, son poids, son urgenc.

Pour ce remarquable travail de synthèse du monde et du cinéma qu'est *Sans soleil*, Chris Marker remporta l'an dernier l'Oscar du British Film Institute.

Et Alain Resnais, qui, en 1952, avait coréalisé avec

Marker *Les statues meurent aussi*, a déjà dit de ce cinéaste discret mais capital qu'est Chris Marker: « Il me paraît un personnage fascinant, à ma connaissance unique au monde. Je ne connais personne qui puisse avoir à la fois ce sens des problèmes politiques contemporains, ce goût du beau, cette espèce de joie devant la culture et devant l'art, et humour et qui arrive lorsqu'il fait un film à ne se séparer d'aucune de ces tendances. » (Cinéma Outremont du 15 au 18 janvier; L'Autre Cinéma, du 20 janvier au 2 février)

*

Cinéaste français plus conventionnel, Pierre Granier-Defre fait habituellement de la bonne besogne. Plu-

sieurs de ses réalisations en témoignent: des films comme *Le Chat*, *La Veuve Couderc*, *L'Etoile du Nord*

qui doivent aussi beaucoup à leurs interprètes. *Une étrange affaire* tournée en 1981 constitue jusqu'ici sa

meilleure réussite et lui valut d'ailleurs le prix Louis-Deluc.

Mais son nouveau film *L'Ami de Vincent*, pourtant réalisé comme *Une étrange affaire* d'après un roman de Jean-Marc Roberts, s'avère un échec d'autant plus désolant que la distribution comprend des comédiens aussi importants que Philippe Noiret, Jean Rochefort, Françoise Fabian, Fanny Cottençon, Marie Dubois, Marie-France Pisier, Anna Karina et Jane Birkin.

Tout d'abord pour la réa-

lisation elle-même. Non seulement est-elle banale, terne et dépassée, sans rythme et sans relief, d'une mollesse inexcusable, mais le récit est parsemé de plans franchement inutiles, d'images bouche-trou.

Quelques touches humoristiques apparaissent ici et là, dont un plan qui reprend

L'Arrivée d'un train en gare de La Ciotat de Louis Lu-

bourgaisie française, l'arrivée inopinée de la jeune Frédérique (Isabelle Huppert) et de son étrange mari (Jacques Spiesser) sème la confusion. Les hommes (Daniel Olbrychski et Jean-Pierre Cassel) tombent amoureux d'elle.

Lou (Jeanne Moreau), d'abord jalouse,

éprouvera bientôt une

amitié sincère pour Fré-

dérique dont le comportement envers les hom-

mies s'éclaire lorsque

nous découvrons quelle

fut sa jeunesse. Fille d'un élève de truites,

Frédérique a été révol-

tuée très tôt par la con-

duite des hommes - son

père le premier - envers

les femmes. Et elle a

juré de ne jamais appar-

tenir à ces porcs. C'est

elle qui les posséderai-

ra.

Il est intéressant de rappeler ici que *La*

Truite, d'abord un roman de Roger Vailland,

avait dès sa parution en

1964 attiré l'attention de

Losy et suscité un pro-

jet de coproduction (en

langue anglaise) avec

Brigitte Bardot dans le

rôle titre, Simone Signo-

ret, Dirk Bogarde et

Charles Boyer.

Mais Vailland mourut

d'un cancer en 1965 et le

projet fut renvoyé aux

calendes grecques. Près

de 20 ans plus tard, *La*

Truite était tournée en

français et c'est Isabelle

Huppert qui succéda à

Brigitte Bardot...

Dans un groupe très

« jet-set » de la haute

mièvre, mais ces moments ne

réussissent en aucune façon

à sauver l'intérêt de l'ensem-

ble.

Et cet intérêt n'existe tout

simplement plus lorsque

aprés avoir été entraîné sur

une accumulation de fausses

pistes, le spectateur découvre

le pourquoi de l'attention

contre Vincent, explication

qui en plus constitue le point

le plus faible du récit.

Quant à l'interprétation,

elle manque totalement de

conviction. Noiret et Roche-

fert, tout à fait invraisembla-

bles dans leur rôle de musicien,

n'habitent jamais leur

personnage sur le plan psy-

chologique. Ils semblent fati-

gués, absents, vieilles car-

casses vides qui se contentent

de jouer de façon pla-

tamente mécanique.

Pierre Granier-Defre

doit réaliser prochainement

un nouveau film adapté de

Portrait crache, un autre

roman de Jean-Marc Roberts.

Il faut espérer, pour lui et

pour nous, que l'intérêt de

cette nouvelle réalisation se

rapprochera davantage d'*Une étrange affaire* que de

cet insupportable *Ami de*

Vincent.

Or, plus Albert fait en-

quête, plus il découvre les

femmes et le passé de Vin-

cent, plus Albert s'éloigne de

son ami. C'est en somme à la

fin d'une amitié qu'on assiste.

Voilà un récit dont le point

de départ tout au moins n'est

pas vilain. D'ailleurs le ro-

man de Jean-Marc Roberts

avait été assez bien accueilli.

Voilà un récit dont le point

de départ tout au moins n'est

pas vilain. D'ailleurs le ro-

man de Jean-Marc Roberts

avait été assez bien accueilli.

Voilà un récit dont le point

de départ tout au moins n'est

pas vilain. D'ailleurs le ro-

man de Jean-Marc Roberts

avait été assez bien accueilli.

Voilà un récit dont le point

de départ tout au moins n'est

pas vilain. D'ailleurs le ro-

man de Jean-Marc Roberts

avait été assez bien accueilli.

Voilà un récit dont le point

de départ tout au moins n'est

pas vilain. D'ailleurs le ro-

man de Jean-Marc Roberts

avait été assez bien accueilli.

Voilà un récit dont le point

de départ tout au moins n'est

pas vilain. D'ailleurs le ro-

man de Jean-Marc Roberts

avait été assez bien accueilli.

Voilà un récit dont le point

de départ tout au moins n'est

pas vilain. D'ailleurs le ro-

man de Jean-Marc Roberts

avait été assez bien accueilli.

Voilà un récit dont le point

de départ tout au moins n'est

pas vilain. D'ailleurs le ro-

man de Jean-Marc Roberts

avait été assez bien accueilli.

Voilà un récit dont le point

de départ tout au moins n'est

pas vilain. D'ailleurs le ro-

man de Jean-Marc Roberts

CULTURE ET SOCIÉTÉ

L'échappée de Pauline Julien

par
Mireille Simard

LES diners de presse, ce n'est jamais de la tarte.

Chaque fois que le téléphone sonne pour m'inviter à un petit repas intime en compagnie d'une vedette, je me sens toujours envahie du même sentiment d'inutilité. Trôner en compagnie de trois ou quatre journalistes pas toujours réveillés, d'attachés de presse intarissables et de quelques photographes au flash mitrailleront ma plongée immuablement dans une perplexité morose. J'ai trop souvent l'impression de passer à côté de l'essentiel, de me cantonner dans les plate-bandes archi-tapées du lieu commun et de rassortir avec un carnet truffé de généralités. Sans cesse, il me revient en mémoire cette expérience dans un restaurant japonais où j'avais dû écrire d'une main et manger mon poulet-tokyo de l'autre, deux baguettes en main... Un vrai supplice...

Jeudi midi, donc, dans un nouveau restaurant gris-perle, Pauline Julien était le centre d'une activité fébrile, créée de toute pièce par le déplacement-blitz des médias. La gentillesse incarnée et la poignée de main franche, la chanteuse s'efforçait de répondre avec enthousiasme à des questions que lui garrowaient mollement la presse. Amorcée dans le genre « d'où venez-vous et que préparez-vous », je pouvais lire dans les vestiges de mon coussin-agneau que la rencontre ne serait pas très fertile en citations-chocs. Et les aigures, il va sans dire, ne se sont pas trompées.

Malgré le commérage de toute la tablée portée vers l'école buissonnière, quelques lueurs de Pauline Julien émergent de l'horizon épivardé des conversations. Elle revient d'une autre tournée européenne triomphale et s'apprête à jouer dans une pièce de Bertolt Brecht. Mais il ne s'agit pas d'un inconnu pour elle: depuis ses débuts, elle a intégré des chansons de Brecht-Weill dans son répertoire. Elle se dit ravie de jouer du Brecht au théâtre, une « petite vacance » qu'elle s'accorde en dehors de son activité principale, la chanson.

Depuis les 20-24 ans que je fais carrière, explique-t-elle, j'ai toujours adoré quand on m'a fourni des échappées connexes à mon domaine. De Brecht, j'ai déjà fait l'*Opéra de quat'sous* en 1962 et les *Sept Péchés capitaux* en 1977. Et puis j'aime beaucoup travailler en équipe, cela me change de la solitude de la chanteuse...»



Photo Jacques Grenier

Pauline Julien: aller avec le temps

De l'évolution de la chanteuse, de cette femme qui a revêtu tour à tour les manteaux du nationalisme et du féminisme, nous saurons peu de chose, faute de temps et aussi d'atmosphère propice aux confidences. On n'interroge pas quelqu'un sur des sujets aussi délicats, si susceptibles de provoquer des quiproquos, au milieu d'un bavardage incessant et plutôt joyeux. Il y a trop de pudeur chez les artistes, trop de méfiance (parfois justifiée) envers les journalistes pour que je m'attende à ce qu'ils me livrent une parcelle de leur âme, comme ça, *on the rocks*.

J'arrive à lui extorquer quelques confidences, à lui faire dire joliment « le temps va et je vais avec le temps », pour expliquer ses engagements successifs. À quoi s'intéresse-t-elle maintenant ? Ce qui me touche, c'est le présent, et aussi l'humain, l'amour et l'amitié. Par exemple, ce qui me frappe, c'est de voir que les gens ont peur de se sourire dans la rue. Où s'en va-t-on si on ne peut plus recueillir le sourire gratuit d'un inconnu ? Et en même temps, paradoxalement, j'ai l'impression que les gens développent plus de complicité entre eux, comme pour parer à la méfiance qui s'est développée. Et ce n'est peut-être pas paradoxal, c'est peut-être que nous sommes tout simplement fermés à ce qui nous est étranger. »

Et voilà, c'est déjà la fin de l'échappée intime. Pauline Julien a d'autres rendez-vous et les journalistes doivent retourner marteler leurs écrans cathodiques. Elle s'en va, mais son sourire chaleureux respirent encore quelque part dans ma mémoire. Au plaisir de déchiffrer un jour la femme qui se cache derrière le sourire.

Créations à la SMCQ

par
Gilles Potvin

Société de musique contemporaine du Québec. Quatrième concert avec la participation de Pauline Vaillancourt, soprano; Peter Schuback, violoncelliste et l'Ensemble de la SMCQ sous la direction de Serge Garant. Programme: Récitations (Georges Aperghis), Monologhy 8 (Daniel Börtz), Frammenti (Karl-Erik Weilin), Don Quixote, Autour, Burro, Canto di Spettro (Peter Schuback). À la salle Pollack, Université McGill, jeudi soir.

Dire d'un programme de la SMCQ qu'il ne comportait que des premières auditions montréalaises et même canadiennes serait un lieu commun. La chose s'est présentée à de nombreuses occasions dans le passé et même quand il y a reprise d'une œuvre, il s'agit généralement d'une création montréalaise antérieure assurée par la même société.

En plus d'une brochette de premières montréalaises, le programme de jeudi offrait même une création « absolue », en l'occurrence *Canto di Spettro* du violoncelliste-compositeur suédois Peter Schu-

back, une œuvre pour son instrument et 13 autres. Présent pour la circonstance, Peter Schuback en a profité pour faire connaître trois autres œuvres de lui, dont deux pour violoncelle seul et une autre avec quatre instruments de même que des pages de ses compatriotes Daniel Börtz et Karl-Erik Weilin, également pour violoncelle seul.

Comme son maître Siegfried Palm, Schuback est animé du désir d'enrichir le répertoire contemporain pour violoncelle et emploie toutes ses énergies à cette fin. Si sa maîtrise de l'instrument est plus qu'évidente, son talent comme créateur a semblé passablement limité. Lui et ses compatriotes donnent l'impression de vouloir à tout pris ignorer les possibilités mélodiques du violoncelle pour en exploiter des aspects qu'ils considèrent nouveaux. Ainsi, aux sons soutenus, on préfère des sons littéralement arrachés, sans timbre et sans vibrato. Si encore ces procédés étaient employés avec circonspection, ils seraient bien défendables. Mais il y a abus et pour cette raison l'impression recherchée est rarement atteinte. Le violoncelle n'y gagne en réalité pas grand-chose. Au surplus, les œuvres elles-mêmes n'offraient vraiment pas beaucoup à

lire à la page 18

Un long voyage avec Mozart

DISQUES

CAROL BERGERON

* Wolfgang Amadeus Mozart (1756-1791). Concertos pour piano et orchestre, no 15, en si bémol majeur K.450 et no 21 ut majeur K.467 (cadences de Radu Lupu); Alfred Brendel (piano) et l'Academy of St.Martin-in-the-Fields, direction Neville Marriner. Philips 6514 148, texte de présentation en français.

* Mozart: Concertos pour piano et orchestre, no 9, en mi bémol majeur K.271 « Jeunehomme » et no 17, en sol majeur K.453; Rudolf Serkin (piano) et le London Symphony Orchestra, direction Claudio Abbado. Deutsche Grammophon 2532 060, texte de présentation en français.

* Mozart: Concertos pour piano et orchestre, no 21, en ut majeur K.467 (cadences de Rudolf Serkin) et no 23, en la majeur K.488; Rudolf Serkin (piano) et le London Symphony Orchestra, direction Claudio Abbado. Deutsche Grammophon 2532 095, texte de présentation en français.



Le pianiste Alfred Brendel

semble avoir été choisi avec beaucoup de soin.

Chez Serkin, tout cela me semble beaucoup moins évident. À 80 ans, il joue encore fort bien, ce qui en soi constitue déjà un exploit. Mais il n'a plus, chez lui, l'énergie et la précision dans les doigts qui sont indispensables et qui nous fascinent chez un Brendel, par exemple. Toutefois, à défaut d'être brillant, Serkin reste extrêmement soucieux de l'articulation du texte, il est très minutieux. Il scrute les partitions à la loupe. Ceci est d'autant plus remarquable qu'on lui pardonnerait volontiers le contraire. Une belle leçon de respect d'une œuvre pour ses jeunes collègues.

Dans cette aventure de l'intégrale, Brendel est en avance sur Serkin. Mais tous les deux ont entrepris ce grand projet avec des orchestres anglais: le St. Martin-in-the-Fields pour le premier et le London Symphony pour le second. En outre, ces ensembles instrumentaux sont dirigés par un chef d'orchestre, ce qui n'est pas absolument requis pour ces œuvres de Mozart. Daniel Barenboim, Murray Perahia et d'autres avant eux les dirigent du piano.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous semblent plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facilement en abuser mais il ne cède jamais à la tentation de jouer au virtuose. Il n'utilise, dans son instrument, que ce qu'il faut de sonorités (couleurs) et de puissance pour être toujours en accord avec le style de cette musique. L'instrument lui-même que Brendel joue

à lui-même mais qu'ils nous sembleront plus ou moins grands ne nous empêche pas de les aimer tous. Ils sont semblables de coupe (trois mouvements) mais différents dans leur contenu. Ils débordent de verve, regorgent de poésie et pétillent d'imagination.

Pianistiquement, ces œuvres sont la plupart du temps redoutables, autant pour leur apparente simplicité que pour leur virtuosité particulière. Sous cet angle, il me semble difficile de trouver des failles chez Brendel.

On le sent en pleine possession de tous ses moyens. Ils sont énormes. Il pourrait facile

Vingt-sept manières de voir « La Crèche »

par
Monique Brunet

On atteint le Musée de l'Oratoire un peu comme on gagne son Paradis: difficilement. Un parking encombré, des marches glissantes, trois escaliers roulants, l'initiation nécessaire pour entrer par la bonne porte (à l'extrême gauche quand on fait face au bâtiment) et ainsi éviter de se perdre dans le labyrinthe surchauffé des chapelles ardentes, des indications chiffrees, des travaux en cours. Les familles se pressaient avant la rentrée des classes pour contempler les crèches et l'exposition de Noël (jusqu'au 2 février).

Un thème est proposé à l'imagination des artistes. « En suivant l'étoile », « Les anges dans nos campagnes », les années passées, permettent aisément d'échapper à l'imagerie traditionnelle pour ne retenir que l'abstraction d'une structure constellaire ou du schéma de l'envol.

L'exercice cette année était, sinon plus exigeant, du moins plus contraignant. Il s'agissait d'interpréter un tableau intitulé *La Crèche*, appartenant à la collection du Musée, et attribué à l'artiste italien Federico Baroccio (né vers 1530, mort en 1612, à Urbino).

Sa Nativité représente un hommage à la Vierge-Mère dont la silhouette agenouillée est au centre, est le centre, éclairé dans la grisaille de l'étable. L'enfant Jésus est déporté vers le bord droit du tableau et sa tête irradiante situe précisément le foyer lumineux au sommet du triangle qu'on dessine en suivant le bras tendu de Joseph, la paume ouverte de Marie, et pour le second côté les bords relevés de ses vêtements jusqu'au pied découvert.

Le triangle est le symbole universel de la divinité. Sa présence est redondante ici dans les détails accessoires de la composition: les montants obliques de la crèche, les barreaux du râtelier à fourrage au-dessus. De même, les personnages s'inscrivent dans des triangles.

Dans la pénombre, Saint Joseph entoure la porte aux bergers et leur indique l'enfant. Les fonds sont d'un gris-jaune verdâtre qui s'éclaire dans le jaune or de la paille et des tuniques, rehaussé au contact du rose intense de la robe de Marie. On remarque une disproportion étonnante entre le visage et le corps délicats de la Vierge d'une part, son avant-bras et ses mains trop fortes de l'autre.



« La Crèche », du peintre italien Federico Baroccio (1530-1612), a servi de point de départ à 27 œuvres fort diverses actuellement exposées au Musée de l'Oratoire.

C'est une tendance de l'art actuel de fonctionner dans l'intertexte, en pratiquant le renvoi par fragments à des œuvres antérieures et la citation (sans guillemets !) du musée imaginaire. Aussi l'exercice d'interprétation était-il intéressant à condition d'éviter deux pièges. D'abord, l'excès fidélité au modèle fait rétrograder au temps de l'Ecole et des leçons académiques. En second lieu, la totale indifférence aux données constitue un refus des règles du jeu et alors, où résiste l'intérêt de jouer, et pourquoi solliciter l'attention du spectateur ?

Le véritable enjeu était de respecter les composantes du modèle (sujet et/ou structuration et/ou couleurs-valeurs) tout en restant fidèle à soi-même, de créer une œuvre qui authentifie sa signature tout en faisant référence au plus étroitement possible à celle de Baroccio.

Michel Morin a parfaitement réussi. Son pastel sur papier reprend ces teintes subtiles du fond si fréquentes dans son œuvre, de même que les cadres linéaires du plan. La Vierge est figurée au centre par le triangle aigu d'un rose flamboyant qui ne lui est pas étranger, dans lequel s'inscrit une réduction du modèle. Je m'attends à ce qu'il place le motif de l'échelle, récurrent dans sa production récente. L'occasion était bonne avec ce râtelier. Volontairement sans doute, il ne l'a pas saisi.

Yves Rajotte inscrit dans ses pâtes le mouvement des trois masses principales, qu'il épure encore dans sa version sur papier, interprétation au second degré. Du côté de l'étrange et du bizarre, on trouve les dessins de Lorette Fasan et de

Robert Ouellet qui traite le sujet par la dérisoire dans une satire socio-politique.

La Naissance de Michel Boutet modernise les éléments de la narration: la crèche est un grand lit banal et l'étable une chambre à coucher. Louis Lapointe, inspiré par son papier de riz, les japonise. Yves Prescott renchérit sur le modèle en lui ajoutant la Vierge Noire des icônes.

Le plus souvent, on ne retient qu'un aspect de l'ensemble. Fragment: la tête florentine de Marius Dubois. Daniel Cournoyer fait jouer une grille sur la photo en noir et blanc d'un détail, grille qui ajoute un effet de texture (toile de jupe, petit point) et de planéité intéressant, beau à voir. Elimination des personnages secondaires de *La Crèche* pour ne retenir que le thème de la Mère à l'Enfant: Louise Gaidbois se retrouve dans un dessin au fusain, sensible aux lignes gracieuses de la jeune mère et à cette disproportion du bras qu'elle pratique elle-même.

Nombreuses aussi sont, parmi les 27 œuvres exposées, les interprétations centrées sur la seule figure symbolique du triangle (Nicole St-Laurent) ou l'allusion à la Trinité (Livernois, Piché).

Lauréat Marois a construit un (faux) retable de bois ouvert sur une étende de lumière en vaguelettes jaune et rose qui irradient d'un triangle sombre substitué au soleil. L'œuvre est belle, authentique Marois, mais honnêtement, est-ce une *Nativité* comme le titre de l'annexe ? À l'inverse, André Bergeron fait une interprétation littérale techniquement imposante, mais est-ce un Bergeron ?

Nombreuses aussi sont, parmi les 27 œuvres exposées, les interprétations centrées sur la seule figure symbolique du triangle (Nicole St-Laurent) ou l'allusion à la Trinité (Livernois, Piché). Lauréat Marois a construit un (faux) retable de bois ouvert sur une étende de lumière en vaguelettes jaune et rose qui irradient d'un triangle sombre substitué au soleil. L'œuvre est belle, authentique Marois, mais honnêtement, est-ce une *Nativité* comme le titre de l'annexe ? À l'inverse, André Bergeron fait une interprétation littérale techniquement imposante, mais est-ce un Bergeron ?

Maïs cela ne l'empêche pas d'avoir accepté une première commande du nouveau directeur artistique du Ballet National du Canada, Erik Bruhn: une chorégraphie à produire cette année pour le plus gros concurrent de la danse moderne en Ontario.

Cinq ans plus tard, le TNM confie au metteur en scène John Hirsh la tâche de monter *Mère Courage* à l'Orphéum. Denise Pelletier, dans le rôle d'Anna Fierling, cette cantinière aux armes, entre alors de plain-pied dans l'histoire du théâtre du Québec. Son interprétation (j'y étais, au balcon de l'Orphéum, et je l'entends encore) est magistrale. Et Dyne Moussou, qui joue Katrinn, sa fille muette, est tout aussi géniale.

En 1968, le TNM invite le metteur en scène Jean-Marie Serreau, spé-

dialiste de Brecht, qui monte *L'Exception et la règle* dès 1949 à Paris, à diriger *Homme pour homme* au Port-Royal. Guy Hoffman y joue le rôle principal de Galy Gay. En 1971, Jean-Pierre Ronfard et Jean-Louis Roux dirigent *Tambours et trompettes*, un des derniers Brecht, créé à Berlin-Est en 1955 dans la mise en scène de Benno Besson.

Quelques autres Brecht montés à Montréal retiennent l'attention. En 1972, Marie Tifo est Polly Peachum dans *L'Opéra de quat'sous* produit au Trident dans la mise en scène de Guillermo de Andrés. Le Théâtre de la Grande Réplique tient plusieurs soirées Brecht (des montages), dont récemment une adaptation de *Puntilla et son chauffeur Matti*, mais son travail de metteur en scène et de directeur de théâtre en a fait un « dramaturge » complet.

Ici, au Québec, on ne peut dire que Brecht a eu beaucoup d'influence. Il a été relativement peu joué, et chez plusieurs théâtres établis il est toujours ignoré, le moins absent de l'affiche. Brecht en sera peut-être ravi, échappant à la récupération bourgeoise qui l'a assailli ailleurs. Max Frish avait dit en 1955 que Brecht avait acquis « la totale inefficacité du classique ». En preuve, *Maitre Puntilla et son valet Matti* est entré à la Comédie-Française (une forme de « chute dans la gloire » pour parodier Brecht), haut lieu du mobilier théâtral et spirituel de la bourgeoisie.

Heureusement, le théâtre de Brecht est plus fort que sa récupération. Quelque chose, toujours, passe, sa voix étant si claire. Il se trouvera toujours des metteurs en scène pour recréer dans leur liberté le propos théâtral brechtien, à nul autre pareil dans son discours (l'allé-gation démontée) et sa forme dont le secret provient de ce que les Allemands appellent la *Verfremdung* (qui veut dire rendre étrange), c'est-à-dire le recul historique (le choix d'un pays lointain, d'une ville imaginaire, comme *Mahagonny*, d'une ancienne guerre, comme celle de Trente Ans dans *Mère Courage*), le grossissement des actions par le jeu distanciateur, et les interruptions (les « songs » ou les panneaux-titres, ou les présentations de scène par un acteur...) dans la succession des événements, interruptions qui donnent à la représentation sa valeur expressionniste, son efficacité, sa clarté.

Ce sont les Apprentis-sorciers (dans cette ancienne boulangerie), à la fin des années 50, qui ont monté un premier Brecht à Montréal. Il s'agissait de *Homme pour homme*, où l'on assiste au passage d'un homme de l'état de pêcheur à celui de militaire. C'était alors en France l'intense période de brechtisme qu'avait provoqué la venue à Paris du Berliner Ensemble en 1954.

En 1961, pour fêter le 10e anniversaire du Théâtre du Nouveau-Monde, Jean Gascon choisit *L'Opéra de quat'sous*. Il y aura quatre Brecht dans l'histoire du TNM jusqu'à ce jour, faisant de ce théâtre officiel le lieu où Brecht sera le plus joué au Québec. En 1961, *L'Opéra de quat'sous* de Gascon est un triomphe (85 représentations) où Monique Leyrac en Polly et Pauline Julien en Jenny font malheur.

En 1968, le TNM invite le metteur en scène Jean-Marie Serreau, spé-

dialiste de Brecht, qui monte *L'Exception et la règle* dès 1949 à Paris, à diriger *Homme pour homme* au Port-Royal. Guy Hoffman y joue le rôle principal de Galy Gay. En 1971, Jean-Pierre Ronfard et Jean-Louis Roux dirigent *Tambours et trompettes*, un des derniers Brecht, créé à Berlin-Est en 1955 dans la mise en scène de Benno Besson.

Quelques autres Brecht montés à Montréal retiennent l'attention. En 1972, Marie Tifo est Polly Peachum dans *L'Opéra de quat'sous* produit au Trident dans la mise en scène de Guillermo de Andrés. Le Théâtre de la Grande Réplique tient plusieurs soirées Brecht (des montages), dont récemment une adaptation de *Puntilla et son chauffeur Matti*, mais son travail de metteur en scène et de directeur de théâtre en a fait un « dramaturge » complet.

Ici, au Québec, on ne peut dire que Brecht a eu beaucoup d'influence. Il a été relativement peu joué, et chez plusieurs théâtres établis il est toujours ignoré, le moins absent de l'affiche. Brecht en sera peut-être ravi, échappant à la récupération bourgeoise qui l'a assailli ailleurs. Max Frish avait dit en 1955 que Brecht avait acquis « la totale inefficacité du classique ». En preuve, *Maitre Puntilla et son valet Matti* est entré à la Comédie-Française (une forme de « chute dans la gloire » pour parodier Brecht), haut lieu du mobilier théâtral et spirituel de la bourgeoisie.

Heureusement, le théâtre de Brecht est plus fort que sa récupération. Quelque chose, toujours, passe, sa voix étant si claire. Il se trouvera toujours des metteurs en scène pour recréer dans leur liberté le propos théâtral brechtien, à nul autre pareil dans son discours (l'allé-gation démontée) et sa forme dont le secret provient de ce que les Allemands appellent la *Verfremdung* (qui veut dire rendre étrange), c'est-à-dire le recul historique (le choix d'un pays lointain, d'une ville imaginaire, comme *Mahagonny*, d'une ancienne guerre, comme celle de Trente Ans dans *Mère Courage*), le grossissement des actions par le jeu distanciateur, et les interruptions (les « songs » ou les panneaux-titres, ou les présentations de scène par un acteur...) dans la succession des événements, interruptions qui donnent à la représentation sa valeur expressionniste, son efficacité, sa clarté.

Ce sont les Apprentis-sorciers (dans cette ancienne boulangerie), à la fin des années 50, qui ont monté un premier Brecht à Montréal. Il s'agissait de *Homme pour homme*, où l'on assiste au passage d'un homme de l'état de pêcheur à celui de militaire. C'était alors en France l'intense période de brechtisme qu'avait provoqué la venue à Paris du Berliner Ensemble en 1954.

En 1961, pour fêter le 10e anniversaire du Théâtre du Nouveau-Monde, Jean Gascon choisit *L'Opéra de quat'sous*. Il y aura quatre Brecht dans l'histoire du TNM jusqu'à ce jour, faisant de ce théâtre officiel le lieu où Brecht sera le plus joué au Québec. En 1961, *L'Opéra de quat'sous* de Gascon est un triomphe (85 représentations) où Monique Leyrac en Polly et Pauline Julien en Jenny font malheur.

En 1968, le TNM invite le metteur en scène Jean-Marie Serreau, spé-

dialiste de Brecht, qui monte *L'Exception et la règle* dès 1949 à Paris, à diriger *Homme pour homme* au Port-Royal. Guy Hoffman y joue le rôle principal de Galy Gay. En 1971, Jean-Pierre Ronfard et Jean-Louis Roux dirigent *Tambours et trompettes*, un des derniers Brecht, créé à Berlin-Est en 1955 dans la mise en scène de Benno Besson.

Quelques autres Brecht montés à Montréal retiennent l'attention. En 1972, Marie Tifo est Polly Peachum dans *L'Opéra de quat'sous* produit au Trident dans la mise en scène de Guillermo de Andrés. Le Théâtre de la Grande Réplique tient plusieurs soirées Brecht (des montages), dont récemment une adaptation de *Puntilla et son chauffeur Matti*, mais son travail de metteur en scène et de directeur de théâtre en a fait un « dramaturge » complet.

Ici, au Québec, on ne peut dire que Brecht a eu beaucoup d'influence. Il a été relativement peu joué, et chez plusieurs théâtres établis il est toujours ignoré, le moins absent de l'affiche. Brecht en sera peut-être ravi, échappant à la récupération bourgeoise qui l'a assailli ailleurs. Max Frish avait dit en 1955 que Brecht avait acquis « la totale inefficacité du classique ». En preuve, *Maitre Puntilla et son valet Matti* est entré à la Comédie-Française (une forme de « chute dans la gloire » pour parodier Brecht), haut lieu du mobilier théâtral et spirituel de la bourgeoisie.

Heureusement, le théâtre de Brecht est plus fort que sa récupération. Quelque chose, toujours, passe, sa voix étant si claire. Il se trouvera toujours des metteurs en scène pour recréer dans leur liberté le propos théâtral brechtien, à nul autre pareil dans son discours (l'allé-gation démontée) et sa forme dont le secret provient de ce que les Allemands appellent la *Verfremdung* (qui veut dire rendre étrange), c'est-à-dire le recul historique (le choix d'un pays lointain, d'une ville imaginaire, comme *Mahagonny*, d'une ancienne guerre, comme celle de Trente Ans dans *Mère Courage*), le grossissement des actions par le jeu distanciateur, et les interruptions (les « songs » ou les panneaux-titres, ou les présentations de scène par un acteur...) dans la succession des événements, interruptions qui donnent à la représentation sa valeur expressionniste, son efficacité, sa clarté.

Ce sont les Apprentis-sorciers (dans cette ancienne boulangerie), à la fin des années 50, qui ont monté un premier Brecht à Montréal. Il s'agissait de *Homme pour homme*, où l'on assiste au passage d'un homme de l'état de pêcheur à celui de militaire. C'était alors en France l'intense période de brechtisme qu'avait provoqué la venue à Paris du Berliner Ensemble en 1954.

En 1961, pour fêter le 10e anniversaire du Théâtre du Nouveau-Monde, Jean Gascon choisit *L'Opéra de quat'sous*. Il y aura quatre Brecht dans l'histoire du TNM jusqu'à ce jour, faisant de ce théâtre officiel le lieu où Brecht sera le plus joué au Québec. En 1961, *L'Opéra de quat'sous* de Gascon est un triomphe (85 représentations) où Monique Leyrac en Polly et Pauline Julien en Jenny font malheur.

En 1968, le TNM invite le metteur en scène Jean-Marie Serreau, spé-

dialiste de Brecht, qui monte *L'Exception et la règle* dès 1949 à Paris, à diriger *Homme pour homme* au Port-Royal. Guy Hoffman y joue le rôle principal de Galy Gay. En 1971, Jean-Pierre Ronfard et Jean-Louis Roux dirigent *Tambours et trompettes*, un des derniers Brecht, créé à Berlin-Est en 1955 dans la mise en scène de Benno Besson.

Quelques autres Brecht montés à Montréal retiennent l'attention. En 1972, Marie Tifo est Polly Peachum dans *L'Opéra de quat'sous* produit au Trident dans la mise en scène de Guillermo de Andrés. Le Théâtre de la Grande Réplique tient plusieurs soirées Brecht (des montages), dont récemment une adaptation de *Puntilla et son chauffeur Matti*, mais son travail de metteur en scène et de directeur de théâtre en a fait un « dramaturge » complet.

Ici, au Québec, on ne peut dire que Brecht a eu beaucoup d'influence. Il a été relativement peu joué, et chez plusieurs théâtres établis il est toujours ignoré, le moins absent de l'affiche. Brecht en sera peut-être ravi, échappant à la récupération bourgeoise qui l'a assailli ailleurs. Max Frish avait dit en 1955 que Brecht avait acquis « la totale inefficacité du classique ». En preuve, *Maitre Puntilla et son valet Matti* est entré à la Comédie-Française (une forme de « chute dans la gloire » pour parodier Brecht), haut lieu du mobilier théâtral et spirituel de la bourgeoisie.

Heureusement, le théâtre de Brecht est plus fort que sa récupération. Quelque chose, toujours, passe, sa voix étant si claire. Il se trouvera toujours des metteurs en scène pour recréer dans leur liberté le propos théâtral brechtien, à nul autre pareil dans son discours (l'allé-gation démontée) et sa forme dont le secret provient de ce que les Allemands appellent la *Verfremdung* (qui veut dire rendre étrange), c'est-à-dire le recul historique (le choix d'un pays lointain, d'une ville imaginaire, comme *Mahagonny*, d'une ancienne guerre, comme celle de Trente Ans dans *Mère Courage*), le grossissement des actions par le jeu distanciateur, et les interruptions (les « songs » ou les panneaux-titres, ou les présentations de scène par un acteur...) dans la succession des événements, interruptions qui donnent à la représentation sa valeur expressionniste, son efficacité, sa clarté.

Ce sont les Apprentis-sorciers (dans cette ancienne boulangerie), à la fin des années 50, qui ont monté un premier Brecht à Montréal. Il s'agissait de *Homme pour homme*, où l'on assiste au passage d'un homme de l'état de pêcheur à celui de militaire. C'était alors en France l'intense période de brechtisme qu'avait provoqué la venue à Paris du Berliner Ensemble en 1954.

En 1961, pour fêter le 10e anniversaire du Théâtre du Nouveau-Monde, Jean Gascon choisit *L'Opéra de quat'sous*. Il y aura quatre Brecht dans l'histoire du TNM jusqu'à ce jour, faisant de ce théâtre officiel le lieu où Brecht sera le plus joué au Québec. En 1961, *L'Opéra de quat'sous* de Gascon est un triomphe (85 représentations) où Monique Leyrac en Polly et Pauline Julien en Jenny font malheur.

En 1968, le TNM invite le metteur en scène Jean-Marie Serreau, spé-

dialiste de Brecht, qui monte *L'Exception et la règle* dès 1949 à Paris, à diriger *Homme pour homme* au Port-Royal. Guy Hoffman y joue le rôle principal de Galy Gay. En 1971, Jean-Pierre Ronfard et Jean-Louis Rou

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-007699-829, MICHELINE DE LA CHEVROTIERE, partie demanderesse, contre GUAY PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 296, Bégin, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GUAY LEVESQUE, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 téléviseur couleur console Panasonic et acc. 1 lauseuse et une sécheresse de marque McClary et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-007699-829, MICHELINE DE LA CHEVROTIERE, partie demanderesse, contre GUAY PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 296, Bégin, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GUAY LEVESQUE, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 téléviseur couleur console Panasonic et acc. 1 lauseuse et une sécheresse de marque McClary et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre PROVOST PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PROVOST PIERRE, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre PROVOST PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PROVOST PIERRE, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre PROVOST PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PROVOST PIERRE, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre PROVOST PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PROVOST PIERRE, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre PROVOST PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PROVOST PIERRE, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre PROVOST PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PROVOST PIERRE, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre PROVOST PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PROVOST PIERRE, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-007732-828, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre MANNY PIERRE AVIS que le 26 janvier 1984 à 14 heures au 182, Robillard, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus

par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE MANNY, saisis en cette cause, consistant en: 1 veste en cuir, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre QUENEVILLE SERGE, partie demanderesse, contre DAIGLIC, partie demanderesse, contre PRINCEZ AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL PROVOST, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre QUENEVILLE SERGE, partie demanderesse, contre PRINCEZ AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL PROVOST, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre QUENEVILLE SERGE, partie demanderesse, contre PRINCEZ AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL PROVOST, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre QUENEVILLE SERGE, partie demanderesse, contre PRINCEZ AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL PROVOST, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre QUENEVILLE SERGE, partie demanderesse, contre PRINCEZ AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL PROVOST, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre QUENEVILLE SERGE, partie demanderesse, contre PRINCEZ AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL PROVOST, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 565-27-006370-826, PIERRE PTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, contre QUENEVILLE SERGE, partie demanderesse, contre PRINCEZ AVIS que le 26 janvier 1984 à 13:30 heures au 299B, Mackay, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL PROVOST, sans en cette cause, consistant en: 1 tapisserie, 1 serviette d'écriture et acc. 1 tapisseur de vêtements blanc imma-triculé au Québec 1984. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 10 janvier 1984.

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné pour les TERRES ET HERITAGES sousmentionnées ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-006848-818

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre FULVIO CONTI, défendeur et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre cent vingt aux plans et rues de Terrebonne et de l'avenue de l'Est, à l'angle de l'avenue de l'Est et de la rue Sainte-Catherine, à Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, plus spécialement décrit ayant à ses bornes et mesures dans l'acte de vente enregistré dans la subdivision d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2386976 (lot 420-321). Avec bâtisse ci-dessus érigée, circonscènes et dépendances, le tout portant les numéros d'immeubles 5830, 5832, 5836, 5838 et 5840, rue Bégin, à Montréal, plus spécialement décrit ayant à ses bornes et mesures dans l'acte de vente enregistré dans la subdivision d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2360581 et 2262792, et actuellement en la possession de M. Fulvio Conti. »

La mise à prix est fixée à 43 373,25 \$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Sainte-Antoine est, local 7.81, le SEIZIÈME (16e) jour de FÉVRIER 1984, à DIX heures trente.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

NO: 500-05-005316-828

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre JACQUES PORTELANCE, domicilié et résidant au 410 Chemin du Moulin, cité de Sainte-Adèle, district de Terrebonne, défendeur, et le REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

La moitié indivise d'un emplacement ayant front sur l'avenue Hampton, dans le quartier Notre-Dame du Grâce, en la cité de Montréal, mesurant trente-deux pieds de largeur sur cent vingt pieds de profondeur et composé comme suit, savoir:

1) De la partie sud-est du lot numéro quatre cent quarante neuve de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-neuf (169-Pt. S.E. 449) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant trente pieds de profondeur et frontez au nord-est par ladite avenue Hampton, en arrière au sud-est par la partie ci-après décrite du lot No. 168-427, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot No. 169-449 et de l'autre côté au sud-est par le lot No. 168-448 ci-après décrit.

2) De la partie sud-est du lot numéro quatre cent vingt-sept de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-huit (168-Pt. S.E. 427) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant trente pieds de profondeur et bornée au nord-est par ladite avenue Hampton, en arrière au sud-est par la partie ci-après décrite du lot No. 168-427, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot No. 169-449 et de l'autre côté au sud-est par le lot No. 168-448 ci-après décrit.

3) De la totalité du lot numéro quatre cent quarante-huit de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-neuf (169-Pt. S.E. 449) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant trente pieds de profondeur et bornée au nord-est par ladite avenue Hampton, en arrière au sud-est par la partie ci-après décrite du lot No. 168-427, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot No. 169-449 et de l'autre côté au sud-est par le lot No. 168-448 ci-après décrit.

4) De la totalité du lot numéro quatre cent vingt-six de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-huit (168-Pt. S.E. 427) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant trente pieds de profondeur et bornée au nord-est par ladite avenue Hampton, en arrière au sud-est par la partie ci-après décrite du lot No. 168-427, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot No. 169-449 et de l'autre côté au sud-est par le lot No. 168-448 ci-après décrit.

5) De la totalité du lot numéro quatre cent quarante-huit de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-neuf (169-Pt. S.E. 449) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant trente pieds de profondeur et bornée au nord-est par ladite avenue Hampton, en arrière au sud-est par la partie ci-après décrite du lot No. 168-427, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot No. 169-449 et de l'autre côté au sud-est par le lot No. 168-448 ci-après décrit.

6) De la totalité du lot numéro quatre cent quarante-huit de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-neuf (169-Pt. S.E. 449) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant trente pieds de profondeur et bornée au nord-est par ladite avenue Hampton, en arrière au sud-est par la partie ci-après décrite du lot No. 168-427, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot No. 169-449 et de l'autre côté au sud-est par le lot No. 168-448 ci-après décrit.

7) De la totalité du lot numéro quatre cent quarante-huit de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-neuf (169-Pt. S.E. 449) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant trente pieds de profondeur et bornée au nord-est par ladite avenue Hampton, en arrière au sud-est par la partie ci-après décrite du lot No. 168-427, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot No. 1

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



LE DEPARTEMENT DE MUSIQUE
DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

offre un poste en ART VOCAL
Traitements et rangs professoral selon les titres et l'expérience du (de la) candidat(e).

Date limite: 15 février 1984

Pour plus d'information, écrivez à:

Directeur
Département de Musique
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario K1N 6NS



CONCESSION pour animateurs (trices)

* temps plein * temps partiel * \$3,000
* 5 ans * équipement (vidéo) * formation
Rendement: \$300 / sem.

Les Clubs de la Fondation Restlessness Inc.
(Stress Watchers)
sur rendez-vous à Montréal téléphonez à 819-377-2081



CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:

Le directeur général voit à l'application de la Loi sur l'aide juridique. Il a la direction générale des affaires de la corporation régionale et la direction et la surveillance du personnel.

Exigences:

Avocat
Minimum de dix (10) ans de pratique du droit ou expérience équivalente.

Expérience en administration et en gestion.

Traitement:

Selon les normes établies par la Commission des services juridiques.

Lieu de travail:

Saint-Jérôme. Les candidatures seront traitées confidentiellement et doivent être reçues avant le 10 février 1984.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Comité de sélection
Centre communautaire juridique
Laurentides-Lanaudière
222, rue St-Georges, bureau 220
Saint-Jérôme, QC J7Z 4Z9

QUÉBEC LIVRES REPRÉSENTANT(E)

Exigences:

- 2 ans d'expérience soit comme représentant ou comme libraire;
- être disponible pour voyager;
- doit posséder sa voiture.

Fonctions:

- visiter les professionnels du livre;
- s'occuper de promotions;
- faire le pointage en librairie.

Rémunération:

- commission très intéressante;
- frais de dépenses payés;
- gamme complète d'avantages sociaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

QUÉBEC LIVRES
4435 Des Grandes Prairies
Ville St-Léonard
H1R 3N4



2e CONCOURS

LE CENTRE DE SANTÉ ISLE-DIEU DE MATAGAMI

est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOMMAIRE:

Gérer, en conformité des normes et pratiques du réseau des affaires sociales, un établissement à vocations multiples, localisé à 180 km au nord d'Amos.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme de 1er cycle en sciences administratives ou détenir une scolarité équivalente au D.E.C. (Diplôme Études Collégiales) et une expérience minimum de 10 ans comme gestionnaire dans un établissement de santé.
- La connaissance du système informatique appliquée à la gestion comptable serait un atout important.

SALAIRE:

Selon les normes des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur application avant le 30 janvier 1984 au:

Président du Comité de sélection
Concours "Directeur Général"
Centre de Santé Isle-Dieu
C.P. 790,
Matagami (Québec) JOY 2A0

P.S. Le concours est ouvert aux hommes et aux femmes.



COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUIAS

INGÉNIER EN TRANSPORT

La Communauté régionale de l'Outaouais recherche, dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, un ingénieur en transport qui aura, sous la supervision du chef de la planification, la responsabilité de mettre à jour le plan régional de transport et d'élaborer des politiques de développement du transport collectif. Il s'agit d'un poste à contrat de un (1) an.

QUALIFICATIONS REQUISES

Les candidats devront détenir un diplôme universitaire en génie civil ainsi qu'une Maîtrise en transport ou toute autre formation équivalente et avoir au moins 2 années d'expérience en transport ou en aménagement.

SALAIRS ET AVANTAGES SOCIAUX

Le salaire peut atteindre jusqu'à 35 000 \$ selon les qualifications et l'expérience, quant aux avantages sociaux, ils sont sujets à discussion.

INSCRIPTION

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant 16h30 le 20 janvier 1984, au Service du personnel, Communauté régionale de l'Outaouais, Maison du Citoyen, suite 500, 25, rue Laurier, Hull, Québec, JBX 4C8.

Tél.: (819) 770-1380

CONCOURS 607



Cité de la Santé de Laval

HÔPITAL UNIVERSITAIRE DE 311 LITS RECHERCHE

CONCOURS: 84-01-165

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Sommaire des fonctions:

Dans le centre, le directeur des services professionnels exerce les activités et fonctions du directeur des services professionnels définies à l'article 118 de la loi.

En outre,

- il fait participer les médecins à l'élaboration et à l'application des programmes de santé physique et mentale en s'assurant que ces derniers répondent aux besoins de la population;
- il sensibilise les médecins à évaluer l'impact de leurs interventions sur la population;
- il participe à l'élaboration des objectifs et des politiques générales du centre.

Exigences:

- médecin
- connaissance et expérience de gestion en milieu médical et universitaire
- connaissance et expérience dans la dimension et l'approche communautaires des problèmes de santé.

Conditions salariales:

- selon les normes du M.A.S.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 27 janvier 84 à:

Cité de la Santé de Laval
Directeur général
1755 boul. René Lévesque
Vimont, Laval, P.Q.
H7M 3L9



L'UNIVERSITÉ YORK

solicite des candidatures et des propositions de candidats au poste de

Président

(Poste ouvert aux hommes et aux femmes)

Le candidat sélectionné devra avoir fait la preuve de sa capacité exceptionnelle à occuper un poste de direction dans le domaine de l'éducation, et de son dévouement à la cause de l'enseignement et de la recherche. Il possèdera les qualités nécessaires pour diriger une grande université canadienne, en une période de changement et d'évolution rapides. Le candidat sélectionné doit avoir la citoyenneté canadienne et il devrait normalement prendre ses fonctions vers le 1er septembre 1984.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, et les propositions de candidats, accompagnées d'une courte biographie, doivent être envoyées, au plus tard le 29 février 1984, à l'adresse suivante:

President Search Committee
S945 Ross Building
York University
4700 Keele Street
Downsview (Toronto), Ont. M3J 1P3

INGÉNIEURS ET GÉRANTS DE PROJETS

LMBDS-SIDAM Inc. est une société d'experts-conseils possédant des bureaux à Montréal, Jonquière et Québec. Elle est impliquée dans des projets d'envergure, tant au niveau national qu'international.

Dans le but d'accroître son équipe multidisciplinaire, elle est à la recherche d'ingénieurs expérimentés pouvant agir dans des fonctions de haut niveau dans les domaines de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la construction, de l'administration de contrats, de développement des marchés et de gestion de projets.

Les candidats doivent posséder, en plus d'un diplôme en génie, une expérience pertinente à des postes senior. Ils doivent, de préférence, être bilingues.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae à:

M. Robert Robitaille
CONSULTAM Inc.
515, rue Ste-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3B 1B4

CONSULTAM



OUTRE-MER



L'École Polytechnique de Montréal, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), est à la recherche de candidats(es) pour assumer les responsabilités suivantes à l'École Polytechnique de Thiès au Sénégal à partir du 1er septembre 1984.

PROFESSEURS

Qualifications:

Posséder un doctorat en sciences appliquées ou une maîtrise en sciences appliquées ou l'équivalent

Fonctions:

Dispenser l'un des groupes de cours suivants:

- Cinématique et dynamique, Mécanique-statique et Mécanique-dynamique
- Recherche opérationnelle et Étude du travail
- Circuits électriques, Machines électriques et Installations électriques
- Éléments de construction et Constructions métalliques
- Transmission de Chaleur et Mécanique des Fluides
- Éléments de machines, Mécanismes et dynamique des machines, Conception et gestion des unités de production
- Thermodynamique appliquée, Compresseurs-Moteurs-Turbines, Plomberie et applications de tuyauterie
- Technologie du béton, Béton et Structures
- Planifier et diriger les séances de laboratoire et de travaux pratiques
- Effectuer des travaux de recherche dans le domaine de sa compétence

TECHNICIENS

Nature des postes:

— Un technicien en informatique

— Un technicien en mécanique d'ajustage qui sera responsable de l'atelier central

— Quatre techniciens en génie civil ou mécanique qui travailleront dans au moins deux des domaines suivants: béton, voie, mécanique de sols, arpentage, techniques de l'eau, résistance des matériaux, science des matériaux, géologie et physique

Qualifications:

Détenir un D.E.C. professionnel dans le domaine de sa compétence ou l'équivalent et avoir une expérience d'au moins trois ans dans un laboratoire ou dans l'industrie

Fonctions:

- Participer à l'organisation matérielle de son laboratoire et d'autres laboratoires où sa compétence pourrait être utile;
- Préparer les séances de travaux pratiques et effectuer les essais préliminaires;
- Tenir l'inventaire des produits, du matériel et de l'équipement et maintenir le stock nécessaire au bon fonctionnement des laboratoires.

Tous les candidats doivent être citoyens canadiens, avoir une connaissance parfaite du français parlé et écrit. Des indemnités pour affectation à l'étranger et des logements sont prévus pour la durée du séjour. Les candidats choisis devront s'engager pour une période minimale de deux ans avec possibilité de renouvellement. Les personnes intéressées devront adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 3 février 1984 à:

Monsieur Jacques Martin
Responsable du recrutement
Projet de l'E.P.T.
École Polytechnique de Montréal
C.P. 6079, Succursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3A7
Tél (514) 344-4650 ou 4972

Canada



BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SERVICE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE/INGÉNIER

\$23,479 - \$44,023

La Division des sciences et de la technologie cherche à pourvoir un poste d'attaché de recherche afin d'assurer une aide professionnelle aux députés et aux sénateurs ainsi qu'aux comités et aux délégations parlementaires.

Le poste s'adresse aux candidats dotés d'une formation en sciences physiques ou en génie les préparant à travailler dans le domaine de l'énergie et dans d'autres secteurs de la technologie de pointe. Ils doivent posséder une maîtrise dans un domaine pertinent. Les attachés de recherche sont tenus de faire largement appel à toutes leurs connaissances et doivent être capables de s'exprimer en termes clairs et précis, oralement et par écrit. Une très bonne connaissance de l'anglais est essentielle; une connaissance pratique du français est hautement souhaitable.

Le traitement sera fixé au départ en fonction de l'expérience du candidat ainsi que de ses compétences. Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae ainsi que les nom, adresse et numéro de téléphone de trois répondants au

Délégué adjoint
Service de l'administration et du personnel
Bibliothèque du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

au plus tard le vendredi 3 février 1984.

Les candidats convoqués à une entrevue auront, après l'interview, à rédiger un texte assez court pour permettre de juger de leur aptitude à la rédaction.

Prière de rappeler le numéro du concours : 84-R-01

AVIS PUBLICS

Prenez avis que: Transport Primex Inc. 129, R.R. 2, eSt-Léonard D'Astur, P.Q., J0C 1M0 — Transport André Santére Inc. 631, Côte Cloutier, Sherbrooke, P.Q. J0P 2B9 — 126401 Canada Inc. 204 Ste-Marie, apt. 1, Site-Anne des Plaines, P.O. J0N 1H0 — s'adresseront à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de voltige pour le compte de Lia Express Limée, permis M-306188. Durée: 364 jours.

Toute opposition ou intervention peuvent être déposées au bureau de la Commission des transports du Québec dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis.

Prémière publication: 13 janvier 1984.

Deuxième publication: 14 janvier 1984.

PRENEZ AVIS que M. RICHARD DAIGLE, 750 rue St-François, Grange, Shefford, J2G 2W6, détenteur du permis M-50964-001, région 05, s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. André Trudeau, 775 Noyan, Granby, Shefford, J2G 8C9, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Prenez avis que la compagnie DORCAS LTD, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

JACOB L. ROTMAN
Procureur de la compagnie

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la Société Commerciale Canadienne "G.A.S.T. Maintenance Inc." demandera au Directeur des corporations canadiennes la permission de se dissoudre.

MONTREAL, 30 décembre 1983

CHARLES CLÉMENT
Procureur de la société

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie DISQUES & BANDES MAGNETIQUES LE COMPTOIR DU FABRICANT INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

JACOB L. ROTMAN
Procureur de la compagnie

AVIS EST DONNÉ que M. Gilles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. Gilles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur, résidant et domicilié au 130, rue de la Fabrique à St-Cuthbert, Québec, détenteur du permis M-509682 D-001 régime 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Claude Bellemare, résidant et domicilié au 723, Range St-Esprit à Berthier, Québec régime 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la dernière publication.

1ère publication: 13 janvier 1984.

2ème publication: 14 janvier 1984.

AVIS EST DONNÉ que M. G. Miles Belhumeur,

Bobino restera à l'affiche

(MONTREAL) — La Société Radio-Canada a annoncé hier que l'émission télévisée Bobino restera à l'heure la saison prochaine, contrairement à ce qui avait été préalablement annoncé.

Le chef des émissions jeunesse à la télévision française, M. Pierre Mo-

nette, a expliqué qu'il n'était plus question de retirer l'émission de l'heure et que Radio-Canada se pliait de bon gré aux nombreuses demandes du public l'invitant à poursuivre l'émission.

Lorsque la direction des émissions jeunesse avait laissé savoir, l'au-

tome dernier, que Bobino et Bobinette allaient disparaître de l'écran après 27 saisons, un véritable déluge de protestations s'était abattu sur Radio-Canada.

Après les prochaines vacances estivales, Bobino reviendra donc à l'écran comme d'habitude, à 16h00.

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mardi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à l'attention de Christiane Langlier.

ASTRE I: (327-5001) — "Sudden impact" sam. dim. 1 h 15, 25 h 55, 9 h 55.

ASTRE II: — "La classe de 1984" sam. dim. 2 h 55, 6 h 20, 9 h 45. — "Belle, blonde et bronzée", sam. dim. 1 h 20, 4 h 10, 8 h 10.

ASTRE III: — "Staying alive", sam. dim. 2 h 45, 6 h 00, 9 h 20. — "Enfin, y a-t-il un pilote dans l'avion" sam. dim., 1 h 15, 4 h 30, 7 h 45.

ASTRE IV: — "Bonheur d'occasion" sam. dim., 1 h 20, 5 h 20, 9 h 10. — "T'es folle ou quoi" sam. dim., 3 h 30, 7 h 30.

BERRI I: (288-2155) — "Les dieux sont tombés" sam. dim. 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

BERRI II: — "Carmen" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI III: — "Jamais plus jamais" 1 h 50, 4 h 20, 6 h 45, 9 h 15.

BERRI IV: — "L'été meurtier" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 00.

BERRI V: — "Fanny et Alexandre" 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30.

BONAVENTURE I: (861-2725) — "Cross creek" sam. dim., 2 h 00, 4 h 30, 7 h 00, 9 h 30.

BONAVENTURE II: — "D. C. cab" sam. dim., 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 45.

BROSSARD I: (465-3851) — "Quand faut y aller, faut y aller" sam. dim., 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15.

BROSSARD II: (465-3851) — "M. maman le roi" sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 20.

BROSSARD III: — "Jamais plus jamais" 1 h 50, 4 h 20, 6 h 00, 8 h 00, 9 h 30.

BROSSARD IV: — "Tender mercies" sam. dim., 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 35.

CINÉPLEX I: (698-0141) — "Au nom de tous les miens" sam. dim., 12 h 55, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 10.

CINÉPLEX II: (271-1103) — "M. maman, le roi du foyer" sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 25.

CINÉPLEX III: — "Quand faut y aller, faut y aller" sam. dim., 12 h 30, 2 h 30, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 45.

CINÉPLEX IV: (698-0141) — "Le camion de la mort" sam. dim., 2 h 00, 7 h 00, 9 h 30.

CINÉPLEX V: (271-1103) — "Le camion de la mort" sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 25.

CINÉPLEX VI: (698-0141) — "Le camion de la mort" sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 25.

CINÉPLEX VII: (698-0141) — "D.C. Cab" sam. dim., 1 h 20, 5 h 05, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.

CINÉPLEX VIII: — "Educating Rita" sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 30.

CINÉPLEX IX: — "The king of comedy" sam. dim., 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉMA MONTRÉAL: (521-7870) — "Les aventures de Bernard et Blanca" sam. dim., 1 h 15, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 55.

CINÉMA MONTRÉAL II: — "Le noel de Mickey" sam. dim., 12 h 50, 3 h 00, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

CINÉMA MONTRÉAL III: — "Au nom de tous les miens" sam. dim., 12 h 55, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 10.

CINÉMA MONTRÉAL IV: — "Hot dog the movie" sam. dim., 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 40, 9 h 40.

CINÉPLEX DESJARDINS I: (288-3141) — "Au nom de tous les miens" sam. dim., 12 h 15, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 40.

CINÉPLEX DESJARDINS II: — "Le petit prince" et un court métrage, sam. dim., 12 h 15, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 10.

CINÉPLEX DESJARDINS III: — "Pensionnai spécial" sam. dim., 12 h 05, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 35, 11 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS IV: — "Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion?" sam. dim., 12 h 05, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 35, 11 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS V: — "Fanfare interdite" sam. dim., 13 h 15, 15 h 45, 16 h 20, 15 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS VI: — "Le noel de Mickey" sam. dim., 12 h 05, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 35, 11 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS VII: — "Prénom Carmen" sam. dim., 12 h 50, 2 h 35, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 40.

CINÉPLEX DESJARDINS VIII: — "Le noel de Mickey" sam. dim., 12 h 50, 2 h 35, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 40.

CINÉPLEX DESJARDINS IX: — "Scarface" sam. dim., 1 h 30, 5 h 00, 8 h 30.

CINÉPLEX DESJARDINS X: — "Silkwood" sam. dim., 1 h 45, 5 h 15, 9 h 15.

CINÉPLEX DESJARDINS XI: — "Terms of endearment" 12 h 00, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 15.

CINÉPLEX DESJARDINS XII: — "Uncommon valor" sam. dim., 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉPLEX DESJARDINS XIII: — "Never say never again" 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XIV: — "The keep" 12 h 05, 2 h 00, 3 h 50, 5 h 15, 9 h 50, sam. der. spec. 11 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XV: — "Les Dieux sont tombés sur la tête" sam. dim., 1 h 15, 3 h 30, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉPLEX DESJARDINS XVI: — "La truite" 12 h 30, 2 h 30, 7 h 30, 9 h 30, sam. der. spec. 11 h 30.

CINÉPLEX DESJARDINS XVII: — "Le noel de Mickey" sam. dim., 2 h 40, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40.

CINÉPLEX DESJARDINS XVIII: — "Les compères" sam. dim., 12 h 00, 2 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 10.

CINÉPLEX DESJARDINS XIX: — "Le feu de la mer en 3-D" sam. dim., 12:35 et 14:45.

CINÉPLEX DESJARDINS XX: — "The Dieux sont tombés sur la tête" sam. dim., 1 h 15, 3 h 30, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉPLEX DESJARDINS XXI: — "Never cry wolf" 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.

CINÉPLEX DESJARDINS XXII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXIII: — "Silkworm" 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.

CINÉPLEX DESJARDINS XXIV: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXV: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXVI: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXVII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXVIII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXIX: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXX: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXXI: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXXII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXXIII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXXIV: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXXV: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXXVI: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXXVII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXXVIII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XXXIX: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XL: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLI: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLIII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLIV: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLV: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLVI: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLVII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLVIII: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLIX: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLX: — "The keep" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 45.

CINÉPLEX DESJARDINS XLXI: — "The keep" 12 h